

COMMUNAUTE DE COMMUNES - « ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 202

DELIBERATIONS DU 15 AVRIL2021

N°	Domaine	Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Page
52	INSTITITION	Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes	26/04/2021	1
53	FINANCES	Affectation résultats 2020 - BP 2021	28/04/2021	17
54	FINANCES	Budget 2021	28/04/2021	20
55	FINANCES	Taux fiscalité 2021	28/04/2021	77
56	FINANCES	Vote taux TEOM SICTOM Nord Allier - secteur Dompierre et St Gérand de Vaux (17 communes)	30/04/2021	81
57	FINANCES	Vote taux TEOM SICTOM Sud Allier - secteur Le Donjon et Varennes sur Allier (27 communes)	30/04/2021	84
58	FINANCES	Fonds de concours aux communes membres EPCI - Principe, mise en œuvre et règlement d'attribution	05/05/2021	87
59	FINANCES	Autorisation de programme (AC-AP)- Fonds de concours - 2021- 2022-2023 - Ouverture	28/04/2021	94
60	FINANCES	Autorisation de programme (AC-AP)- Aménagement Zones des Fontaines- 2021-2022-2023 - Ouverture	28/04/2021	97
61	FINANCES	Rénovation 2 hébergements touristiques à pan de bois - Thionne - demande de financement GAL Territoire Bourbon Pays Moulins	26/04/2021	100
62	FINANCES	Accueil nouvelles populations - Appel à projet "Relever le défi démographique"- signature avenant convention du 15 octobre 2019	26/04/2021	102
63	FINANCES	Agriculture - Appel à projet national du programme pour l'alimentation- Dépôt de candidature pour l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial	26/04/2021	105
64	POLITIQUES CULTURELLES	Projet transfert des médiathèques Dompierre/Besbre, Varennes/Allier et bibliothèque Le donjon - Création comité de pilotage	04/05/2021	108
65	ADMINISTRATION GENERALE	Prescription PLUI - Définition des objectifs et des modalités de concertation	26/04/2021	110
66	ADMINISTRATION GENERALE	Prescription PLUI - Adoption des modalités de collaboration	26/04/2021	115
67	ADMINISTRATION GENERALE	Création emploi - dans le cadre d'un Contrat de projet - chargé,ée de mission "PLUI" (Cat A)	26/04/2021	118
68	ADMINISTRATION GENERALE	Domaine privé - Impasse accès logements communautaires - Dénomination	26/04/2021	121



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 é, Egalité, Fraternité Recu en préfecture le 26/04/2021 Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/52
CLASSIFICATION	8.6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent **TALON**

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 52 - INSTITUTION - Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, ci-annexé, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 27/04/2021 Déposée en Préfecture le 26/04/2021

P.E.C Le Président,

.../...

République française

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 26/04/2021, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

SLOW

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/52	
CLASSIFICATION	8.6	

N° 52 - INSTITUTION - Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes – hommes ci-annexé,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses articles 61 et 77 et le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales, prescrivent aux collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il comporte également un volet territorial qui concerne les politiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2020

Conseil communautaire du 15 avril 2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

TEXTES DE REFERENCES

Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16;

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes;

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les

femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

PREAMBULE

Le rapport sur l'égalité Femmes - Hommes sur le territoire communautaire est un document réglementaire qui

s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et codé à l'article I 2311-1-2 du CGCT.

Le décret d'application du 24 juin 2015 en fixe le contenu.

Ce rapport doit être composé de deux parties :

1/ La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de

l'EPCI. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à

l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail,

à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie

professionnelle et vie personnelle. Le rapport comporte également le bilan des actions menées et des

ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les

orientations concernant notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité

dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, la prévention de

toutes violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

2/ La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour

favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette

fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du groupement. Il présente

notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter

également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalité entre les femmes et les

hommes sur le territoire à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence. Le

rapport recense les ressources à mobiliser à cet effet.

Par ailleurs, la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

• des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et

les atteintes à leur dignité ;

4

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel;

- des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse;
- des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et à la mixité dans les métiers ;
- des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales;
- des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;
- des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

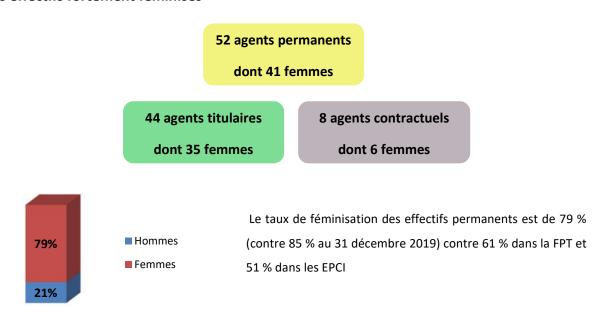
I - SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE AU 31 DECEMBRE 2020

A - LES CHIFFRES CLES AU SEIN DES EFFECTIFS PERMANENTS

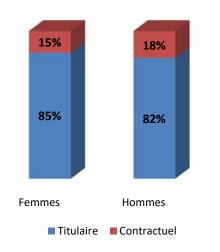
Les données statistiques présentées ci-après portent sur les 52 agents en position d'activité sur un poste permanent au sein des services communautaires au 31 décembre 2020.

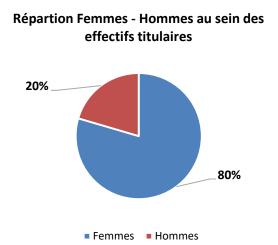
Ce rapport de situation permet d'effectuer une comparaison genrée des données sociales et de vérifier la portée des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

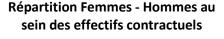
Des effectifs fortement féminisés

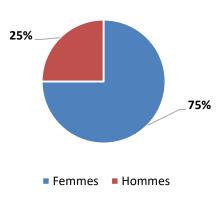


Répartition des effectifs selon le statut







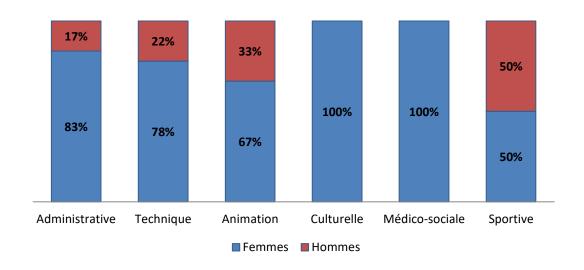


La Communauté de Communes compte 80 % de femmes parmi ses effectifs titulaires (contre 84 % au 31 décembre 2019 et 59 % dans la FPT) et 75 % parmi ses effectifs contractuels (contre 90 % au 31 décembre 2019 et 68 % dans la FPT).

Les femmes recrutées par voie contractuelle sont plus nombreuses que les hommes : 6 femmes - dont 3 en contrat à durée indéterminée - pour 2 hommes, eux aussi en contrat à durée indéterminée.

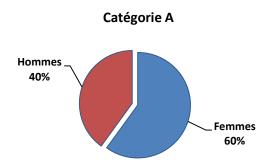
Le recrutement par voie statutaire reste toutefois largement prédominant au sein de la collectivité.

Répartition des effectifs par filière



On note un léger rééquilibrage paritaire au sein des filières administrative (83 % de femmes contre 95 % au 31 décembre 2019) et animation (67 % de femmes contre 100 % au 31 décembre 2019) entre 2020 et 2019, la composition des autres filières restant inchangée.

Répartition des effectifs par catégorie et niveau de responsabilités

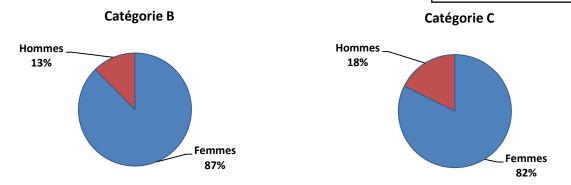


Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE



Les femmes sont surreprésentées dans les 3 catégories.

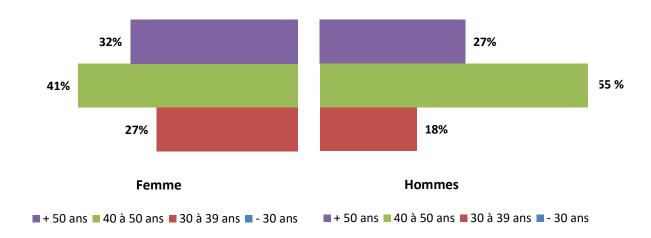
En comparaison, la FPT compte 62 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B et 61 % en catégorie C.

A noter un rééquilibrage entre les femmes et les hommes en catégorie A qui compte 60 % de femmes contre 80 % au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, les emplois à responsabilité (Direction Générale, Direction Générale Adjointe, direction, chefs de service, responsable de structure) comptent une majorité de femmes (6 femmes pour 4 hommes) ce qui est à souligner car cette situation est très différente des emplois territoriaux au niveau national.

La Direction Générale des Services et la Direction Générale Adjointe sont assurées par des femmes. En outre, l'encadrement des Services Techniques est assuré par une femme et l'encadrement du Service Solidarité - Insertion est assuré par un homme.

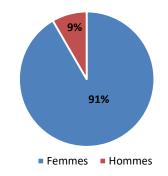
Pyramide des âges



La moyenne d'âge est de 46 ans pour les femmes et de 45 ans pour les hommes.

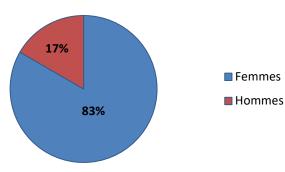
Organisation du temps de travail

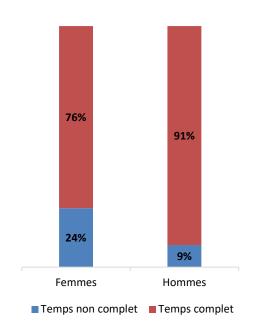
Répartition Femmes-Hommes parmi les agents travaillant à temps non complet



91 % des postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

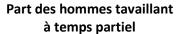


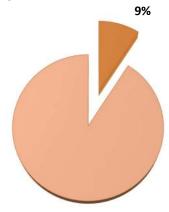




83 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

Part des femmes tavaillant à temps partiel





Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

Contrairement aux indicateurs nationaux, les temps partiels ne sont pas spécifiquement féminins dans les effectifs communautaires. En effet, 14 % des femmes travaillent à temps partiel contre 9 % des hommes.

En 2020, aucun congé parental n'a été sollicité et 60 % des autorisations d'absence accordées pour la garde d'un enfant malade ont été prises par des femmes (contre 83 % en 2019).

Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

Les possibilités offertes par la Communauté de Communes pour aménager son temps de travail en fonction de ses contraintes professionnelles et personnelles sont absolument identiques pour les femmes et les hommes.

Déroulement de carrière

En 2020, 6 agents ont bénéficié d'un avancement de grade : 3 femmes (soit 8,6 % des effectifs féminins titulaires) et 3 hommes (soit 33,3 % des effectifs masculins titulaires)

Accès à la formation

Les femmes représentent 79 % des effectifs permanents et capitalisent en 2020 79 % des journées de formation réalisées (contre 90 % en 2019).

Mouvements de personnel

En 2020, 4 agents ont intégré la collectivité sur des postes permanents : 1 femme de catégorie C, 1 homme de catégorie C et 2 hommes de catégorie A.

Dans le même temps, 6 femmes ne sont plus en poste : 2 de catégorie A, 1 de catégorie B et 1 de catégorie C.

Instances paritaires

Lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, une liste a été présentée pour siéger au Comité Technique dans laquelle les femmes étaient majoritaires (8 femmes pour 2 hommes) au regard de leur représentation majoritaire au sein des effectifs, le délégué de liste étant un homme.

La désignation des représentants du personnel siégeant au CHSCT a été réalisée par voie de tirage au sort puis par désignation du Président pour les sièges vacants. Il en résulte une composition non paritaire où les hommes sont majoritaires.

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

Par ailleurs, on constate un déficit de mixité dans le collège employeur au sein de ces 2 instances : 2 femmes (dont 2 comme membre titulaire) pour 8 hommes.

B - ENSEIGNEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX ET PLAN D'ACTIONS

1. Etat des lieux

La forte féminisation des effectifs permanents reflète l'exercice des compétences de l'EPCI (petite enfance, culture, tourisme et hébergements touristiques, MSAP). La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire emploie donc des personnels issus des filières administrative, animation, culturelle et médico-sociale qui, traditionnellement, regroupent principalement des effectifs féminins, surreprésentés dans les formations initiales mais aussi dans les concours d'accès à la fonction publique. Cette féminisation résulte également d'un effet « métier », les fonctions supports et les missions d'entretien des locaux étant, par exemple,

principalement exercées par des femmes.

La politique de recrutement ne peut être mise en cause dans cette absence de parité. Aucune discrimination n'est pratiquée à l'embauche et les offres d'emplois ne comportent aucune mention restrictive en matière de candidature masculine ou féminine. Mais il faut souligner que les candidatures reçues, que ce soit en réponse à une offre d'emploi ou en candidature spontanée, sont elles-mêmes déséquilibrées en matière de parité. Une offre d'emploi à vocation administrative ou pour le Pôle petite enfance suscite systématiquement des

candidatures majoritairement voire exclusivement féminines.

Par ailleurs, la Communauté de Communes place la compétence et l'égalité de traitement au cœur des politiques RH qu'elle mène en faveur des agents afin de prévenir toute forme de discrimination et de partialité.

2. Plan d'actions

Toutefois, plusieurs actions peuvent être envisagées pour favoriser l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :

mieux connaître les enjeux liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;

 élaborer la base de données sociales afin de mieux apprécier la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la collectivité et son évolution et d'établir une vision juste des éventuelles disparités

entre les genres et ainsi favoriser l'adoption de mesures concrètes et adaptées tendant à la réduire ;

 prévenir les stéréotypes de sexe et les comportements discriminants en menant par exemple une communication active tant sur l'égalité professionnelle que sur la lutte des discriminations qui

peuvent exister;

11

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violences, de discrimination,
 de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes;

- veiller à l'égalité dans l'évolution de la carrière ;
- assurer l'égalité salariale après avoir réalisé une analyse en matière de rémunération;
- favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- sensibiliser et former pour diffuser une culture commune de l'égalité entre les femmes et les hommes et intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pratiques institutionnelles et professionnelles;
- intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les formations managériales;
- mieux informer les agents des conséquences des choix qu'ils opèrent en termes de congés et de temps partiel sur leur carrière et leur retraite.

Pour aller plus loin, le plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera prochainement soumis au conseil communautaire après avis du comité technique, précisera les engagements de la collectivité en la matière pour la période 2021 - 2023.

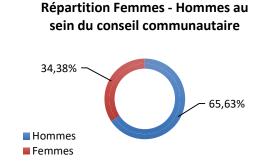
Pour rappel, ce plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes comporte des mesures sur les 4 axes suivants :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique territoriale;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelles et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

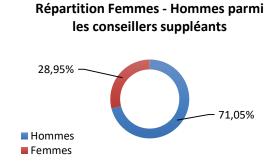
II - SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE AU 31 DECEMBRE 2020

À la suite des élections municipales de 2020, 64 conseillers communautaires ont été désignés parmi les élus des 44 communes du territoire Entr'Allier Besbre et Loire et 38 conseillers suppléants pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Conseillers communautaires		
Hommes	42	65,63 %
Femmes	22	34,38 %
Total	64	100 %

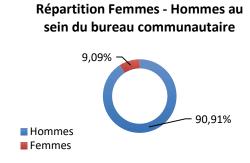


Conseillers suppléants		
Hommes	27	71,05 %
Femmes	11	28,95 %
Total	38	100 %



Le bureau communautaire se compose du Président, de 9 Vice-présidents et de 1 conseillers délégués.

Bureau communautaire			
Hommes	10	90,91 %	
Femmes	1	9,09 %	
Total	11	100 %	



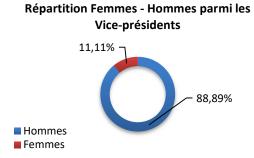
Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

	Vice-présidents	3
Hommes	8	88,89 %
Femmes	1	11,11 %
Total	9	100 %



Il est à souligner que si la parité des conseillers communautaires est respectée pour les 6 communes de plus de 1 000 habitants par le vote fléché sur liste paritaire, la représentativité globale du conseil communautaire reste déséquilibrée et dépendante des résultats électifs des 38 autres communes de moins de 1 000 habitants.

La composition du bureau communautaire est elle aussi marquée par un déséquilibre paritaire renforcé par l'élection des vice-présidents et des conseillers délégués.

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

III - ORIENTATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

Le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Commune Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre ont créé par fusion la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Territoire rural situé au centre de la France, en Région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'est du département de l'Allier, Entr'Allier Besbre et Loire regroupe 44 communes pour 25 600 habitants et développe un projet de territoire ambitieux principalement axé sur le développement économique, l'aménagement, l'habitat, le service à la population et les équipements sportifs et culturels en inscrivant ses actions dans une politique d'accueil, d'attractivité, de proximité et de développement durable.

Les années 2017 et 2018 ont constitué deux années charnières de la fusion des trois EPCI. Elles ont permis d'installer les acteurs politiques et professionnels d'une nouvelle structure intercommunale, d'approuver ses statuts et d'engager l'élaboration de son projet de territoire.

En 2019, le projet de territoire et son plan d'actions pour les années 2019 - 2020 - 2021 ont été approuvés afin de permettre à la Communauté de Communes de poursuivre une ambition forte, celle de « participer à l'avenir du territoire ».

Ce projet se décline autour de trois axes stratégiques et d'un axe transversal :

- axe n° 1 : le développement de l'emploi sur le territoire ;
- axe n° 2 : une offre de services à la population au profit de l'attractivité du territoire ;
- axe n° 3 : le rayonnement du territoire par une stratégie touristique, patrimoniale et environnementale ;
- axe transversal : l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dans ce cadre, les politiques publiques menées par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire peuvent concourir à la réduction des écarts entre la situation des femmes et celle des hommes dans la vie quotidienne.

Au-delà des obligations légales et réglementaires, l'élaboration de ce rapport est l'occasion de s'interroger sur le rôle de la Communauté de Communes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communautaire.

Plusieurs actions peuvent être envisagées pour se donner les moyens de l'exemplarité :

- diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre par les services communautaires;
- communiquer sans stéréotype en utilisant par exemple un vocabulaire égalitaire dans les supports de communication et en apportant une attention particulière aux illustrations et photos ;

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202152-DE

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



• porter ce rapport à la connaissance de la population en le communiquant sur le site internet de la

collectivité;

• observer, analyser et évaluer l'égalité femmes-hommes en analysant la situation économique et

sociale en matière d'inégalités sur le territoire communautaire afin d'améliorer la connaissance du

territoire sur les problématiques d'égalité femme - homme ;

réaliser un état des lieux sexués des bénéficiaires des politiques publiques sur le territoire;

s'intéresser aux expériences et orientations stratégiques mises en œuvre par d'autres collectivités

dans ce domaine ;

sensibiliser, informer et former à l'égalité entre les filles et les garçons dès la petite enfance en

conduisant des actions de sensibilisation en direction des professionnels de la petite enfance, des

enfants et des parents;

• promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la politique culturelle

communautaire par des actions visant par exemple à déconstruire les stéréotypes sexistes ou à

valoriser des femmes et/ou des hommes exerçant un métier qui renversent les idées reçues ;

• intégrer la dimension de l'égalité dans les concertations en veillant à une représentation équilibrée

des femmes et des hommes dans les dispositifs de concertation mise en place par la Communauté

de communes;

participer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les

discriminations dans les contrats de la commande publique.

Pour aller plus loin, le plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera prochainement soumis au conseil communautaire après avis du comité technique, précisera les engagements de la

collectivité en la matière pour la période 2021 - 2023.

Pour rappel, ce plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes comporte des

mesures sur les 4 axes suivants :

• évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les

hommes;

• garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la

fonction publique territoriale;

• favoriser l'articulation entre activité professionnelles et vie personnelle et familiale ;

• prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi

que les agissements sexistes.

16

République française



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbro

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 é, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202153-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/53
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 53 - FINANCES - Budget 2021 - Affectation résultats 2020 au BP 2021

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2021 ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 1 000 000 € et de reporter le montant de 1 230 832,54 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier Le Charollet 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 20 775,82 € et de reporter le montant de 12 377,88 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bâtiment artisanal Les Bernards 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 3 244,71 €,

République française

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 é, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202153-DE

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 9 447,17 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur Commercial St Gérand-le-Puy 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 3 271,28 €,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 29/04/224 Déposée en Préfecture le 28/04/224 P.E.C Le Président,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 Reçu en préfecture le 28/04/2021 Affiché le

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre IDI: 003-200071470-20210415-DELIB202153-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/53
CLASSIFICATION	7.1

N° 53 – FINANCES – Budget 2021 – Affectation résultats 2020 au BP 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes de gestion 2020 et les comptes administratifs 2020,

Vu les délibérations n°2021.03.29/30 et n°2021.03.29/31 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes : Office de tourisme – Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activité des Bernards – Le Donjon – Restaurant Bar Epicerie – Montaiguet en Forez – Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – Saint-Pourçain-sur-Besbre – ZAC Saligny-sur-Roudon – ZAC Chavroches – ZAC Liernolles – ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre – Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne – Atelier des Vernisses Diou – Cœur commercial Saint Gérand-le-Puy – Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier – ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier – ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier – Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier,

Vu les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2020,

Vu l'affectation des résultats nécessaire à la couverture du besoin d'investissement (résultat de clôture section investissement et solde des restes à réaliser),

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau communautaire en date du 12 avril 2021,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2020 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 1 000 000 € et de reporter le montant de 1 230 832,54 € au compte 002 de la section de fonctionnement,
- -de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement :

	LE BU	DGET PRINCIPAL	ET LES BUDGET	S ANNEXES			
	Résultat de clôture 2020		2020 Restes à réaliser				
Les Budgets	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes	Besoin Financt	Affectation	Report Cpt 002
Budget Principal	2 230 832,54	1 592 196,94	4 369 754	2 579 717	- 197 840,06	1 000 000	1 230 832,54
							-
	Résultat de	clôture 2020	Restes à	réaliser	Besoin Financt	Affectation	Report Cpt 002
Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes	besom rmance	Arrectation	Report Cpt 002
OFFICE DE TOURISME	- 3 593,70	69 301,99	40 900				- 3 593,70
ATELIER RELAIS CHAROLLET	33 153,70	- 20 775,82	_		- 20 775,82	20 775,82	12 377,88
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	-	- 26 231,80	-	-	- 26 231,80		-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 629,15	44 408,91	12 926	-			17 629,15
MAISON CANAL - AVRILLY	-	- 26 483,05	24 930	46 505	- 4 908,05		-
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	3 244,71	- 2 139,03	7 000	560	- 8 579,03	3 244,71	-
BIC ATELIER RELAIS	-	160 784,66	159 784				2
ZA SALIGNY	8 703,99	7-1		-	1		8 703,99
ZA CHAVROCHES	666,08	- 716,00	-	-	- 716,00		666,08
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00	-	-	- 2,00		204,58
ZA SEPT FONS	67 052,54	- 63 208,24	-	-	- 63 208,24		67 052,54
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	-	330 724,83	164 237	50 464			-
ATELIER DES VERNISSES	9 447,17	- 83 415,83	10 677	30 000	- 64 092,83	9 447,17	-
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	3 271,28	- 3 491,66	6 809	600	- 9 700,66	3 271,28	-
POLE EMPLOI ENTREPRISES	- 252,79	- 21 780,50	-	-	- 21 780,50		- 252,79
ZAC LA FEUILLOUSE	380,78	0,96	-	-			380,78
ZAC VARENNES FORTERRE	671,38	0,41	-	-			671,38
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 29 895,90	269 803	299 700			-
Total budgets annexes	140 578,87	327 081,93	697 066	427 829	- 219 994,93	36 738,98	103 839,89
							-
TOTAL	2 371 411,41	1 919 278,87	1 394 132,00	855 658,00	- 417 834,99	1 036 738,98	1 334 672,43



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbro

Envoyé en préfecture le 28/04/2021é, Egalité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le

D: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/54
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 54 - FINANCES - Budget 2021

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ouverture du Budget annexe « ZAC les fontaines »,
- d'approuver le budget primitif communautaire 2021 (1 budget principal et 19 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement,
- de préciser que l'attribution des subventions aux organismes de droit privé fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil communautaire.

P.E.C Le Président,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 Recu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/54
CLASSIFICATION	7.1

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

N° 54 - FINANCES - Budget 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes de gestion 2020 et les comptes administratifs 2020,

Vu les délibérations n°2021.03.29/30 et n°2021.03.29/31 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes : Office de tourisme -Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activité des Bernards - Le Donjon - Restaurant Bar Epicerie - Montaiguet en Forez Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles - Saint-Pourçain-sur-Besbre - ZAC Saligny-sur-Roudon - ZAC Chavroches - ZAC Liernolles - ZAC Sept Fons -Dompierre-sur-Besbre - Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne - Atelier des Vernisses Diou - Cœur commercial Saint Gérand-le-Puy - Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier - ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier - ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier - Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier,

Vu les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2020,

Vu la délibération n°2021.04.15/53 portant affectation des résultats,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2021 ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau communautaire en date du 12 avril 2021,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'approuver l'ouverture du Budget annexe « ZAC les fontaines »,
- d'approuver le budget primitif communautaire 2021 (1 budget principal et 19 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement,
- de préciser que l'attribution des subventions aux organismes de droit privé fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil communautaire.



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/54
CLASSIFICATION	7.1

Note de présentation Le budget primitif 2021

Conseil communautaire 15 avril 2021

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

SOMMAIRE

	0	Préambule	p 3
	0	Le cadre réglementaire	p3
	0	La structure budgétaire de l'EPCI	p 4
	0	Le montant total des budgets communautaires 2021	p 5
	0	Les résultats de clôture	p6
	0	Les restes à réaliser	•
	0	L'affectation des résultats 2020	•
•	Le Budget P		
	o	Section de Fonctionnement (vue ensemble)	n 8
	O	Les recettes	•
			•
		La fiscalité	•
		Les taux d'imposition	•
		■ La TEOM	•
		Les dépenses	p 13
		L'endettement	p 14
		■ Les cotisations et subventions 2021	p 15
	0	Section d'investissement	p 18
		Les opérations d'équipement (les restes à réaliser et propositions nouvelles)	p 18
•	Les Budgets	annexes	
	0	Office de tourisme	p 20
	0	Atelier relais « le Charollet »	p 22
	0	Zone d'activités Les Bernards – Le Donjon	p 24
	0	Restaurant Bar Epicerie – Montaiguet en Forez	p 26
	0	Maison du canal Avrilly	p 28
	0	Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon	p 30
	0	BIC Atelier relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre	p 32
	0	ZAC – Saligny-sur-Rondon	p 34
	0	ZAC – Chavroches	p 35
	0	ZAC – Liernolles	p 37
	0	ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre	p 38
	0	Hébergements touristiques – Pierrefitte-sur-Loire – Jaligny-sur-Besbre – Thionne – Avrilly	p 40
	0	Atelier des Vernisses – Diou	p 42
	0	Cœur commercial – St Gérand-le-Puy	p 44
	0	Pôle Emploi Entreprises – Varennes-sur-Allier	p 46
	0	ZAC La Feuillouse – Varennes-sur-Allier	p 48
	0	ZAC Varennes Forterre – Varennes-sur-Allier	p 50
	0	Ensemble Immobilier – Varennes-sur-Allier	p 52
	0	ZA des Fontaines – Dompierre-sur-Besbre	p 54

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

LE BUDGET PRIMITIF 2021

Préambule

Par définition, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'EPCI.

Son élaboration s'est faite au regard des orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire le 15 février 2021

et des résultats de l'exécution budgétaire 2020 approuvés le 29 mars 2021.

Il est rappelé que le budget communautaire est un outil politique, économique, social et financier.

Depuis la fusion des trois EPCI opérée en 2017, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire avait inscrit son budget

2020 dans la poursuite d'une stratégie financière conduite autour de 4 grandes orientations :

1. la maitrise des dépenses de fonctionnement,

2. la conduite d'une politique fiscale équitable et adaptée au contexte national et local,

3. la réalisation du projet de territoire dans l'objectif de soutenir l'attractivité et de tracer des perspectives de

développement économique et d'accueil des populations,

4. la modération de l'endettement.

Pour l'année 2021, la gestion communautaire est envisagée avec la même stratégie financière. Au regard des incidences

économiques et ses répercussions prochaines sur les produits de la fiscalité économique, les efforts de rationalisation des

dépenses de fonctionnement doivent se poursuivre. Cela permettra d'éviter une dégradation des ratios d'épargne et maintenir

une politique d'investissement dynamique sur le territoire. Cela permettra également de limiter le recours à l'emprunt à des

niveaux compatibles avec les choix de gestion communautaire.

Le cadre réglementaire

La procédure d'adoption du budget est considérée comme régulière dès lors que les documents joints à la convocation adressée

aux conseillers en vue de l'adoption du budget comprenaient le projet intégral du budget primitif divisé en chapitres et articles.

Du point de vue comptable, c'est un document composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section

d'investissement, celles-ci devant être obligatoirement équilibrées.

Dans le respect des principes budgétaires, le budget, dont la présentation est soumise à certaines règles précise, doit assurer :

- l'efficacité de la gestion communautaire,

- la transparence de la gestion des deniers publics.

Par exception au principe d'unité lequel prévoit le regroupement des dépenses et des recettes en un document unique, des

budgets annexes sont élaborés pour retracer les opérations de certains services spécialisés qui nécessitent la tenue d'une

comptabilité distincte.

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Pour assurer le financement des investissements devant s'étaler sur plusieurs exercices, il y a lieu de prévoir la mise en place d'autorisations de programme (AP) pour les opérations le nécessitant. Elles permettent de fixer la limite supérieure des dépenses engagées en investissement.

Les autorisations de programme communautaires :

- La gestion des fonds de concours attribués aux communes pour la période 2021-2023 et l'aménagement de la Zone des fontaines (Dompierre-sur-Besbre) vont faire l'objet d'autorisations de programme sur ces trois années.
- De même **l'aménagement de l'immobilier de Varennes** (anciens Ets Moreux de Varennes-sur-Allier), et **l'aménagement des piscines communautaires** sont proposés en autorisation de programme 2020-21-2022.

La structure budgétaire de l'EPCI

La structure budgétaire de l'EPCI est composée :

- Du budget principal
- Des 19 budgets annexes :
 - Office de tourisme
 - Atelier relais « le Charollet »
 - Zone d'activités Les Bernards Le Donjon
 - Restaurant Bar Epicerie Montaiguet en Forez
 - Maison du canal Avrilly
 - Bâtiment artisanal Les Bernards Le Donjon
 - O BIC Atelier relais Dompierre-sur-Besbre Liernolles St Pourçain sur Besbre
 - ZAC Saligny-sur-Rondon
 - ZAC Chavroches
 - ZAC Liernolles
 - ZAC Sept Fons Dompierre-sur-Besbre
 - Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne Avrilly
 - Atelier des Vernisses Diou
 - Cœur commercial St Gérand-le-Puy
 - Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier
 - ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier
 - ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier
 - Ensemble Immobilier Varennes-sur-Allier
 - o ZAC des Fontaines Dompierre-sur-Besbre

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

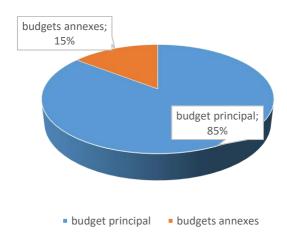
Les budgets communautaires 2021 consolidés

Le montant des budgets communautaires consolidés...... 25 554 220 €

BUDGETS 2021	FONCTION	NEMENT	INVESTISSEMENT		
BODGE13 2021	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
BUDGET PRINCIPAL 2017	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 654 835	
BUDGET PRINCIPAL 2018	12 624 145	12 624 145	5 007 315	5 007 315	
BUDGET PRINCIPAL 2019	13 066 953	13 066 953	5 375 000	5 375 000	
BUDGET PRINCIPAL 2020	13 273 475	13 273 475	5 950 000	5 950 000	
BUDGET PRINCIPAL 2021	13 635 863	13 635 863	8 129 056	8 129 056	

BUDGETS ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
OFFICE DE TOURISME	255 548	255 548	83 198	83 198
ATELIER RELAIS CHAROLLET	48 660	48 660	33 638	66 780
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	48 704	48 704	40 574	40 574
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	38 704	38 704	30 510	66 719
MAISON CANAL - AVRILLY	6 068	6 068	64 073	68 982
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	26 812	26 812	25 719	25 719
BIC ATELIER RELAIS	40 471	40 471	205 721	205 721
ZA SALIGNY	8 703	8 703		
ZA CHAVROCHES	1 016	1 016	866	866
ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
ZA SEPT FONS	67 452	67 452	63 609	63 609
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	160 207	160 207	478 555	478 555
ATELIER DES VERNISSES	147 403	147 403	356 779	356 779
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	21 566	21 566	19 601	19 601
POLE EMPLOI ENTREPRISES	108 822	108 822	87 834	87 834
ZAC LA FEUILLOUSE	3 418	3 418	-	-
ZAC VARENNES FORTERRE	5 400	5 400	-	-
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	21 500	21 500	806 395	806 395
ZAC DES FONTAINES	38 400	38 400	364 000	364 000
TOTAL BUDGETS ANNEXES	1 053 967	1 053 967	2 661 074	2 735 334

TOTAL BUDGETS ANNEXES	1 053 967	1 053 967	2 661 074	2 735 334
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	14 689 830	14 689 830	10 790 130	10 864 390



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Le Budget

Le projet de budget 2021 :

- reprend les résultats de l'exercice 2020, ce qui permet à l'assemblée d'envisager les prévisions budgétaires de l'exercice à venir sur des bases réelles,
- prend en compte l'ensemble des actions inscrites dans le plan d'actions pluriannuel 2018-2020, tant en fonctionnement qu'en
- s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureusement maitrisée des dépenses de fonctionnement et de confortement de l'épargne.

Les résultats du budget principal et des 18 budgets annexes

Les résultats 2020 ont été approuvés par le conseil communautaire du 29 mars 2021 ainsi que les restes à réaliser aux montants ci-dessous:

Les Budgets	Résultat de clôture 2020				
	Fonctionnement	Investissement			
Budget Principal	2 230 832,54	1 592 196,94			
Office de Tourisme	- 3 593,70	69 301,99			
ATELIER RELAIS CHAROLLET	33 153,70	- 20 775,82			
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	-	- 26 231,80			
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 629,15	44 408,91			
MAISON CANAL - AVRILLY	-	- 26 483,05			
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	3 244,71	- 2 139,03			
BIC ATELIER RELAIS	-	160 784,66			
ZA SALIGNY	8 703,99	-			
ZA CHAVROCHES	666,08	- 716,00			
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00			
ZA SEPT FONS	67 052,54	- 63 208,24			
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	-	330 724,83			
ATELIER DES VERNISSES	9 447,17	- 83 415,83			
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	3 271,28	- 3 491,66			
POLE EMPLOI ENTREPRISES	- 252,79	- 21 780,50			
ZAC LA FEUILLOUSE	380,78	0,96			
ZAC VARENNES FORTERRE	671,38	0,41			
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 29 895,90			
Total budgets annexes	140 578,87	327 081,93			
TOTAL	2 371 411,41	1 919 278,87			

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Les Restes à Réaliser – Budget principal et Budgets Annexes

Les restes à réaliser du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés comme suit le 29 mars 2021 :

Budget	INVESTISSEMENT		Résultats clôture	Restes à réaliser		Besoin de financement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	financement	
BUDGET PRINCIPAL	1 370 162,15	2 962 359,09	1 592 196,94	4 369 754	2 579 717	- 1 790 037	
BUDGETS ANNEXES							
OFFICE DE TOURISME	57,56	69 359,55	69 301,99	40 900	-	- 40 900	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	105 663,72	84 887,90	- 20 775,82	-	-	-	
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	26 731,07	499,27	- 26 231,80	-	-	-	
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 583,65	61 992,56	44 408,91	12 926	-	- 12 926	
MAISON CANAL - AVRILLY	240 608,50	214 125,45	- 26 483,05	24 930	46 505	21 575	
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	42 988,61	40 849,58	- 2 139,03	7 000	560	- 6 440	
BIC ATELIER RELAIS	19 586,46	180 371,12	160 784,66	159 784		- 159 784	
ZA SALIGNY	-	-	-	-	-	-	
ZA CHAVROCHES	716,00	-	- 716,00	-	-	-	
ZA LIERNOLLES	2,00	-	- 2,00	-	-	-	
ZA SEPT FONS	63 208,24	-	- 63 208,24	-	-	-	
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	67 916,24	398 641,07	330 724,83	164 237	50 464	- 113 773	
ATELIER DES VERNISSES	161 743,69	78 327,86	- 83 415,83	10 677	30 000	19 323	
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	12 716,57	9 224,91	- 3 491,66	6 809	600	- 6 209	
POLE EMPLOI ENTREPRISES	87 043,27	65 262,77	- 21 780,50	-	-	-	
ZAC LA FEUILLOUSE	44 932,04	44 933,00	0,96	-	-	-	
ZAC VARENNES FORTERRE	314 635,59	314 636,00	0,41	-	-	-	
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	210 195,90	180 300,00	- 29 895,90	269 803	299 700	29 897	
TOTAL	1 416 329,11	1 743 411,04	327 081,93	697 066,00	427 829,00	- 2 059 274,00	

L'affectation des résultats 2020 – budget principal et budgets annexes

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Dans ce cas, il sera inscrit en réserve au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ». Toutefois, le résultat de chaque section peut être reporté :

- au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement,
- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 comme il est indiqué ci-dessous :

	IE.	BUDGET PRINCIPAL	FT LES BUDGET	S ANNEXES			
	_					T	T
Les Budgets	Résultat de		Restes à		Besoin Financt	Affectation	Report Cpte 002
	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes			
Budget Principal	2 230 832,54	1 592 196,94	4 369 754	2 579 717	- 197 840,06	1 000 000	1 230 832,54
	Résultat de	clôture 2020	Restes à	réaliser			
Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes	Besoin Financt	Affectation	Report Cpte 002
OFFICE DE TOURISME	- 3 593,70	69 301,99	40 900	-			- 3 593,70
ATELIER RELAIS CHAROLLET	33 153,70	- 20 775,82	-	-	- 20 775,82	20 775,82	12 377,88
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	-	- 26 231,80	-	-	- 26 231,80		-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 629,15	44 408,91	12 926	-			17 629,15
MAISON CANAL - AVRILLY	-	- 26 483,05	24 930	46 505	- 4 908,05		-
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	3 244,71	- 2 139,03	7 000	560	- 8 579,03	3 244,71	-
BIC ATELIER RELAIS	-	160 784,66	159 784				-
ZA SALIGNY	8 703,99	-	-	-	-		8 703,99
ZA CHAVROCHES	666,08	- 716,00	-	-	- 716,00		666,08
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00	-	-	- 2,00		204,58
ZA SEPT FONS	67 052,54	- 63 208,24	-	-	- 63 208,24		67 052,54
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	-	330 724,83	164 237	50 464			-
ATELIER DES VERNISSES	9 447,17	- 83 415,83	10 677	30 000	- 64 092,83	9 447,17	-
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	3 271,28	- 3 491,66	6 809	600	- 9 700,66	3 271,28	-
POLE EMPLOI ENTREPRISES	- 252,79	- 21 780,50	-	-	- 21 780,50		- 252,79
ZAC LA FEUILLOUSE	380,78	0,96	-	-			380,78
ZAC VARENNES FORTERRE	671,38	0,41	-	-			671,38
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 29 895,90	269 803	299 700			-
Total budgets annexes	140 578,87	327 081,93	697 066	427 829	- 219 994,93	36 738,98	103 839,89
TOTAL	2 371 411,41	1 919 278,87	1 394 132,00	855 658,00	- 417 834,99	1 036 738,98	1 334 672,43

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Le Budget Principal 2021

La section de fonctionnement

Cette partie budgétaire retrace les dépenses et les recettes permanentes et régulières nécessaires à la gestion courante des services communautaires.

La section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes, est proposée à 13 635 863 €.

Dépe	nses FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Cpt	Libellé						
011	Charges à caractère général	874 904,06	852 775,80	819 380,98	1 376 080,00	762 895,46	1 259 796
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 296 115,85	2 150 917,82	2 268 530,01	2 815 080,00	2 244 543,77	2 745 660
014	Atténuation de produits	6 846 430,55	7 206 840,55	7 332 959,56	7 489 438,00	7 488 693,56	7 566 591
65	Charges de gestion courante	713 988,55	743 483,22	785 634,87	1 015 527,00	558 351,95	972 582
Total	des dépenses de gestion courante	10 731 439,01	10 954 017,39	11 206 505,42	12 696 125,00	11 054 484,74	12 544 629
66	Charges financières	70 726,56	65 201,39	62 812,60	65 900,00	54 490,17	46 052
67	Charges exceptionnelles	2 602,77	13 083,06	118,58	2 000,00	218,40	500
022	Dépenses imprévues				206,00		211 184
Total	des dépenses financières et except	73 329,33	78 284,45	62 931,18	68 106,00	54 708,57	257 736
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	10 804 768,34	11 032 301,84	11 269 436,60	12 764 231,00	11 109 193,31	12 802 365
023	Virement à la section d'investissement				150 000,00		200 000
042	Opérations d'ordre entre section	795 672,05	428 982,25	456 610,04	590 000,00	498 781,54	633 498
043	Opérations patrimoniales						
Total	des dépenses d'ordre de						
fonct	ionnement	795 672,05	428 982,25	456 610,04	740 000,00	498 781,54	833 498
TOTA	L DEPENSES	11 600 440,39	11 461 284,09	11 726 046,64	13 504 231,00	11 607 974,85	13 635 863

Recet	ttes FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Cpt	Libellé						
70	Produits de services, du domaine	476 823,62	440 189,92	407 343,81	331 600,00	363 201,10	384 702
73	Impôts et taxes	8 530 860,00	9 024 743,00	9 386 675,92	9 596 501,00	9 631 215,92	9 232 186
74	Dotations et participations	2 402 146,87	2 303 275,90	2 610 244,90	2 359 865,00	2 521 599,79	2 567 580
75	Autres produits de gestion courante	101 373,47	119 888,71	114 323,82	97 000,00	126 566,39	122 242
013	Atténuation de charges	77 920,41	79 091,93	74 678,67	34 988,00	107 129,80	33 400
Total	des recettes de gestion courante	11 589 124,37	11 967 189,46	12 593 267,12	12 419 954,00	12 749 713,00	12 340 110
76	Dotations et réserves	16,80	18,90	18,90		16,80	
77	Produits exceptionnels	453 477,50	3 853,09	51 081,43	6 000,00	6 427,15	52
Total	des recettes réelles de fonctionnement	12 042 618,67	11 971 061,45	12 644 367,45	12 425 954,00	12 756 156,95	12 340 162
002	Résultat de fonctionnement reporté	968 756,52	1 000 981,65	957 487,90	1 014 387,00	1 018 761,81	1 230 832
Total	des recettes réelles de fonctionnement	13 011 375,19	12 972 043,10	13 601 855,35	13 440 341,00	13 774 918,76	13 570 994
042	Opérations d'ordre entre section	36 046,85	40 465,49	38 577,67	63 890,00	63 888,63	64 869
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	36 046,85	40 465,49	38 577,67	63 890,00	63 888,63	64 869
TOTA	L RECETTES DE L'EXERCICE	12 078 665,52	12 011 526,94	12 682 945,12	12 489 844,00	12 820 045,58	12 405 031
тота	L RECETTES	13 047 422,04	13 012 508,59	13 640 433,02	13 504 231,00	13 838 807,39	13 635 863

L'impact de la crise sanitaire

A l'instar de l'exercice 2020, le budget 2021 va subir les conséquences et impacts liés à la crise de la covid-19. Elle va devoir faire face à la baisse des produits d'exploitation (piscine), notamment.

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

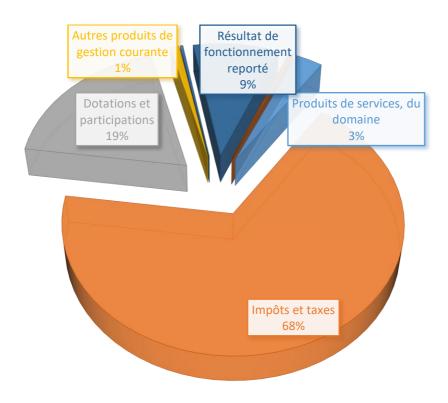
Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Les recettes

13 635 863 €.



Provenant de l'activité des services : entrées et activités piscine, crèche, remboursement des frais de personnel des budgets annexes de la collectivité. Le produit de l'exploitation directe de la Communauté sera le plus impacté par la crise sanitaire, compte tenu de la fermeture au public des services dédiés au bassin situé à Dompierre-sur-Besbre pendant une partie de l'année 2021.

Constitués essentiellement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti, ils représentent environ 72 % des ressources réelles d'exploitation (de l'exercice) de l'EPCI.

Cette année, conséquence de la réforme de la fiscalité supprimant la Taxe d'habitation, la Communauté de communauté perçoit une « Fraction de TVA ».

► Fiscalité

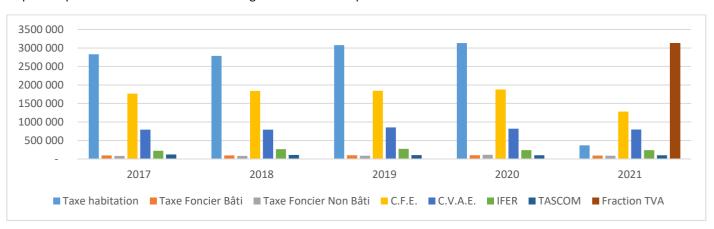
PRODUITS FISCALITE DIRECTE LOCALE								
	2017	2018	2019	2020	2021			
Taxe habitation	2 828 416	2 786 656	3 076 023	3 130 057	369 702	11,18%		
Fraction TVA					3 130 660			
Taxe Foncier Bâti	94 601	96 216	99 288	101 708	93 949	-7,63%		
Taxe Foncier Non Bâti	84 118	85 116	86 956	113 466	113 831	0,32%		
C.F.E.	1 767 326	1 837 814	1 842 147	1 880 074	1 283 511	-31,73%		
C.V.A.E.	794 088	791 731	852 279	819 545	799 064	-2,50%		
IFER	222 608	264 285	272 004	238 082	239 521	0,60%		
TASCOM	121 578	108 515	104 636	99 696	99 696	0,00%		
TOTAL	5 912 735	5 970 333	6 333 333	6 382 628	6 129 934	-3,96%		

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

et la fisché le LOITE
ID : 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Le produit prévisionnel de la fiscalité « ménages » et « économiques » :



Les taux 2021:

Pour l'année 2021, il est proposé à l'assemblée communautaire de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,94 %

Taxe Foncière Bâti : 0,394 %Taxe foncière Non Bâti : 1,86 %

FISCALITE MENAGES								
	2017	2018	2019	2020	2021	ECARTS		
EPCI BASES	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions			
Taxe d'habitation	25 095 858	24 422 931	26 963 314	27 362 981				
Taxe Foncier Bâti	23 741 432	24 420 314	25 206 295	25 656 224	23 845 000	-7,60%		
Taxe Foncier Non Bâti	4 522 487	4 576 146	4 675 217	4 729 997	4 741 000	0,23%		
Total Bases	53 359 777	53 419 391	56 844 826	57 749 202	28 586 000			

EPCI TAUX	EABL	EABL	EABL	EABL	EABL	ECARTS
Taxe d'habitation	11,24%	11,41%	11,41%	-		
Taxe Foncier Bâti	0,394%	0,394%	0,394%	0,394%	0,394%	0%
Taxe Foncier Non Bâti	1,86%	1,86%	1,86%	1,86%	1,86%	0%

EPCI PRODUITS	EABL	EABL	EABL	EABL	EABL	ECARTS
Taxe d'habitation	2 828 416	2 786 656	3 076 023	3 130 057	369 702	
Taxe Foncier Bâti	94 601	96 216	99 288	101 708	93 949	-7,63%
Taxe Foncier Non Bâti	84 118	85 116	86 956	113 466	113 831	0,32%
TOTAL PRODUITS	3 007 135	2 967 988	3 262 267	3 345 231	577 482	

FISCALITE ECONOMIQUE									
2017 2018 2019 2020 2021									
EPCI	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions				
Bases C.F.E.	6 813 129	7 084 865	7 110 726	7 263 897	4 948 000	-31,88%			
Produit C.F.E.	1 767 326	1 837 814	1 842 147	1 880 074	1 283 511	-32,38%			
Taux C.F.E.	25,94%	25,94%	25,94%	25,94%	25,94%				

	EABL	EABL	EABL	EABL	EABL	ECARTS
CVAE	794 088	791 731	852 279	819 545	799 064	-2,50%
IFER	222 608	264 285	272 004	238 082	239 521	0,60%
TASCOM	121 578	108 515	104 636	99 696	99 696	0,00%
Fraction TVA					3 130 660	
TOTAL PRODUITS	1 138 274	1 164 531	1 228 919	1 157 323	4 268 941	
TOTAL RECETTES FISCALES	5 912 735	5 970 333	6 333 333	6 382 628	6 129 934	-3,96%

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Recu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

La Taxe d'habitation

À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Seules les résidences secondaires sont encore assujetties à la Taxe d'habitation. Ceci explique le faible produit (369 702 €) perçue en 2021 par la Communauté de communes.

La Fraction TVA

La refonte de la fiscalité locale liée à la suppression de la Taxe d'habitation a prévu une compensation pour les Communauté de communes. Elle se présente sous la forme d'une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Le montant de TVA perçu par chaque EPCI à fiscalité propre en 2021 sera égal au montant des ressources liées à la taxe d'habitation sur les résidences principales perçues par l'intercommunalité en 2020. Ce montant évoluera chaque année comme le produit net de la TVA de l'année précédente. Le montant de TVA versé aux EPCI à fiscalité propre ne pourra jamais être inférieur à celui versé en 2021. Cette clause de garantie conduira l'État à octroyer, dans cette hypothèse, une fraction supplémentaire de TVA aux EPCI à fiscalité propre.

Les impôts de production (IFER, CVAE, FB et FNB)

La Loi de Finances pour 2021 a modifié les impôts de production en fiscalité locale. Elle a ainsi prévu la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers.

Cette baisse d'imposition est prise en charge par l'État par l'attribution de compensation de ces exonérations.

La TEOM

Le produit de la TEOM collecté par l'EPCI fait l'objet d'un reversement intégral aux SICTOM Nord Allier et Sud Allier.

L'opération est budgétairement neutre.

- - Par le SICTOM Sud Allier secteur de Varennes-sur-Allier et Le Donjon : 1 814 929 €

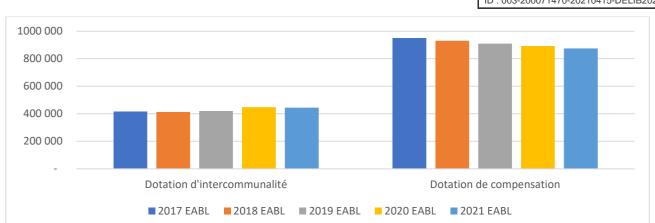
En 2021, une baisse globale des dotations estimée à 1,57 %.

La dotation de compensation enregistre à elle seule une baisse de 2 %

DGF	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 2020/2019
DGF	EABL	EABL	EABL	EABL	EABL	Ecart 2020/2019
Dotation d'intercommunalité	417 175	413 321	420 613	447 983	444 795	-0,72%
Dotation de compensation	950 845	930 990	909 613	892 982	875 395	-2,01%
TOTAL	1 368 020	1 344 311	1 330 226	1 340 965	1 320 190	-1,57%
Evolution		- 23 709	- 14 085	10 739	- 20 775	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le
LOTE
ID : 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE



Sont également encaissées les principales subventions :

- versées par les partenaires institutionnels intervenant au financement du chantier d'insertion, des structures sociales (RAM, crèche) pour 494 940 € environ,
- les allocations compensatrices versées par l'Etat pour compenser les exonérations fiscales décidées par la loi pour 749 958 €.

Sont enregistrés le montant des loyers, celui de la redevance due par l'AGEPAH dans le cadre de la DSP concernant l'exploitation de l'hébergement temporaire de Jaligny-sur-Besbre pour 35 000 €.

Les éventuels produits exceptionnels reçus sont prévus à hauteur de 52 €.

Les subventions reçues font l'objet d'une opération d'ordre en recettes de fonctionnement et d'une dépense en section d'investissement pour le même montant.

Pour la 5^{ème} année consécutive, le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent est conservé en report pour un montant moyen d'environ 1M€.

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le LOIRE ID : 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Les dépenses

fonctionnement.

▶ 13 635 863 €

Chap 011 – Charges à caractère général : 1 259 796 €
Elles concernent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes des collectivités (fluides 232 750 € - maintenance 100 000 € - et également les cotisations et concours divers (90 000 €). Elles intègrent également les études prévues dans le cadre du plan d'actions 2018-2020 (démarche environnementale – développement économique – petite enfance -schéma de mutualisation- réseau médiathèques 146 474 €) pour l'exercice 2021.
Chap 012 – Charges de personnel et frais assimilés :
Le maintien des charges de personnel comprend : l'ensemble des emplois communautaires statutaires, contractuels de droit public et de droit privé. Sont pris en compte, les avancements de carrière ainsi que l'ingénierie prévue par le plan d'actions 2018-2020 (développement territorial – contrat local de santé – politique d'accueil) et pour les nécessités des services fonctionnels (services à la population, communication, ressources humaines) pour l'exercice 2021.
Chap 014 – Atténuation de produits :
Il s'agit du 1 ^{er} poste de dépense de la collectivité. Le versement de l'attribution de compensation (AC) aux communes pour 4 167 790 €, de la TEOM pour 3 095 323 €, le versement au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) pour 303 478 €.
Chap 65 – Autres charges de gestion courante
Elles concernent les subventions versées aux organismes publics (Syndicat de Villemouze, SDE03), aux associations, aux budgets annexes (578 756 €) ainsi que les indemnités versées aux élus. Le fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire s'élève à 136 000 €.
Chap 66 – Autres charges financières :
La charge des intérêts d'emprunts représente un montant faible voire « symbolique » dans la dette et dans les dépenses de

Cette procédure prévue à l'article L. 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de l'EPCI de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter de décisions modificatives de l'assemblée délibérante.

Ajouté au résultat de fonctionnement 2020 affecté à la section d'investissement, un virement d'un montant de 200 000 € de la section de fonctionnement permet de renforcer les moyens d'investir au montant total de 1 200 000 €.

Les études, acquisitions, travaux amortissables font l'objet d'une opération d'ordre en dépenses de fonctionnement et d'une recette en section d'investissement pour le même montant.

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

La dette – l'annuité 2021

L'annuité 2021 du budget principal et des budgets annexes :

Sans mobilisation du nouvel emprunt

Budgets		2020		2021			
	INVEST.	FONCT.		INVEST.	FONCT.		
	Capital	Intérêts	Annuité	Capital	Intérêts	Annuité	
Principal	255 220	55 439	310 659	252 909	47 493	300 402	
Atelier des Vernisses	21 758	10 794	32 552	22 740	9 811	32 551	
BIC Atelier Relais	12 980	898	13 878	13 513	365	13 878	
Atelier relais Le Charollet	51 748	1 122	52 870	-	-	-	
Bât. Artisanal Les Bernards	6 852	1633	8 485	6 852	1 547	8 399	
Pôle Emploi Entreprises	51 667	9 385	61 052	51 667	7 633	59 300	
Immob. Com. St Gérand Le Puy	9 300	2 579	11 879	9 300	2 174	11 474	
Maison du Canal Avrilly	5 568	-	5 568	5 568	-	5 568	
Restau. Bar-Epic. Montaiguet	8 219	-	8 219	8 219	-	8 219	
ZA des Bernards	13 681	8 246	21 927	14 342	7 585	21 927	
Sous-total BA	181 773	34 657	216 430	132 201	29 115	161 316	
Total annuité consolidée	436 993	90 096	527 089	385 110	76 608	461 718	

Avec mobilisation du nouvel emprunt (1M €)

Dudanta		2020		2021			
Budgets	INVEST.	FONCT.	INVEST.	INVEST. FONCT.			
	Capital	Intérêts	Annuité	Capital	Intérêts	Annuité	
Principal	255 220	55 439	310 659	269 544	49 399	318 943	
Atelier des Vernisses	21 758	10 794	32 552	22 740	9 811	32 551	
BIC Atelier Relais	12 980	898	13 878	13 513	365	13 878	
Atelier relais Le Charollet	51 748	1 122	52 870	-	-	-	
Bât. Artisanal Les Bernards	6 852	1633	8 485	6 852	1 547	8 399	
Pôle Emploi Entreprises	51 667	9 385	61 052	51 667	7 633	59 300	
Immob. Com. St Gérand Le Puy	9 300	2 579	11 879	9 300	2 174	11 474	
Maison du Canal Avrilly	5 568	-	5 568	5 568		5 568	
Restau. Bar-Epic. Montaiguet	8 219	-	8 219	8 219		8 219	
ZA des Bernards	13 681	8 246	21 927	14 342	7 585	21 927	
Sous-total BA	181 773	34 657	216 430	132 201	29 115	161 316	
Total annuité consolidée	436 993	90 096	527 089	401 745	78 514	480 259	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

▶ Les cotisations et subventions 2021 – des demandes à examiner

CHAP 011	6281 - Cotisations	BP 2020	CA 2020	BP 2021
	ATDA - Mission de base	6 450,00	6 450,00	6 600
	ATDA - Protection des données à caractère personnel	2 300,00	2 300,00	2 300
	Association des Maires et Présidents de l'Allier	1 200,00	1 198,97	1 192
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin		322,00	322
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin (fonctionnement écluses)	1 889,00	1 889,00	-
	Pays Vichy Auvergne (0,5€ / hab.)	7 481,00	7 481,00	7 481
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne			
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne			
	CAUE 03 - (Conseil d'Architecture d'Urb et d'Env.	2 500,00	2 500,00	2 500
	Chantier école	411,00	411,00	411
	Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	30 486,00	30 486,00	31 000
	Mission Locale Espace Jeunes VICHY	10 466,00	10 465,78	11 000
	A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 739,00	3 739,00	3 716
	A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650,00	1 650,00	1 650
	PETR Pays Nevers Sud Projet Loire Dest Itinér. (0,14 x 24929)			3 491
	ARDTA - (Agence Rég de Dév Territoire Allier)			
	VNF (Voies Navigable Françaises) (Article 637)			
	FREDON Auvergne			
	Profession Sport et Loisirs		39,50	50
	SDE (frais fonctionnement 2020 group. achat gaz)	100,00	100,00	
	Territoire Zéro Chômeur de longue durée (délib 2021.02.15/19)			500
	Réserve	20 991,00		17 787
	Total	89 985,00	69 032,25	90 000

CHAP 012	6474 - Cotisations Oeuvres sociales	BP 2020	CA 2020	BP 2021
	Cotisation CNAS	14 420,00	13 002,67	15 000
	Total	14 420,00	13 002,67	15 000

CHAP 65	65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	BP 2020	CA 2020	BP 2021
	SMAT Vallée de la Besbre			
	Syndicat Mixte de VILLEMOUZE		24 421,50	25 000
	SDE03 Cotisation compétence générale	1 020,00	1 020,00	8 215
	SDE03 Cotisation compétence éclairage	8 495,00	8 495,00	10 411
	SDE03 - frais fonctionnement	903,00		
	Réserve	15 161,00		
	Total	50 001,00	33 936,50	43 626

65888 - charges diverses de gestion courante	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Soutien BAFA (montant individuel 500 €)	2 000,00		2 000
Réserve	3 765,00		
Total	5 765,00	0,00	2 000

657363 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère administratif	BP 2020	CA 2020	BP 2021
- Office tourisme Communautaire	202 549,00		217 048
sous-total	202 549,00	0,00	217 048

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

657363 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère industriel et commercial		BP 2020	CA 2020	BP 2021
- Hébergement touristique		67 714,00		70 944
- Restau-Bar-Épicerie Montaiguet en Forez				-
	sous-total	67 714,00	0,00	70 944

65738 - Subventions équilibre - Budgets Annexes autres	BP 2020	CA 2020	BP 2021
- Atelier des Vernisses	54 842,00		77 431
- Atelier Relais Le Charollet			19 421
- Bâtiment artisanal Les Bernards	8 602,00		2 312
- BIC Atelier relais	14 425,00	12 458,00	14 066
- Ensemble immobilier Varennes (friche Moreux)	5 825,00	38 476,15	21 500
- Cœur Commercial St Gérand le Puy	8 114,00		5 194
- Maison du canal	6 908,00	1 823,93	10 977
- Ordures ménagères			-
- Pôle Emploi Entreprise	40 363,00	13 562,82	52 559
- ZAC La Feuillouse			-
- ZAC Varennes Forterre			
- ZA Chavroches	133,00		200
- Zone de Sept Fons			-
- ZAC des Fontaines			38 400
- ZA Saligny			-
- ZA Liernolles			-
- ZA Les Bernards	35 085,00	7 873,91	48 704
- Office tourisme Communautaire		138 995,04	
sous-total	174 297,00	213 189,85	290 764
Total	444 560,00	213 189,85	578 756

6574 - Subventions organismes de droit privé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
ASCM - (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)			
Association Canal de Roanne à Digoin (Festival Les Voix d'Eau)			
Association Festi'Domp			
Cistudes et compagnie	1 000,00	1 000,00	
Entre Bourbonnais et Forez	300,00	300,00	
Agir en Pays Jalignois	1 200,00	1 200,00	
L'Allier à livre ouvert	80,50	80,50	
Association KAPEVELO			
Comité Foire Le Bouchaud	500,00	500,00	
Comité Foire aux Dindes Jaligny	500,00		
Comité Foire de Dompierre			
Concours Agricole de Jaligny			
Concours Agricole de Varennes			
Fondation Patrimoine	600,00	600,00	
Territoire Bourbon (Moulins Cté - Leader)	2 705,00	2 704,53	
Musiques vivantes			

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Ligue de l'enseignement (randonnée mémoire écoles)				
Association ACGF RUNNING (PAL'RUN)		2 000,00	1 500,00	
Association Club de la Pulka (championnat chiens de traineau)				
Conservatoire d'espaces naturels Allier		2 500,00	2 500,00	
Initiative Locale (Dvpt éco)		6 480,00	6 479,25	
Soutien Assoc Le Tremplin - Epiceries solidaires (4) convention objectifs		37 500,00	37 500,00	37 500,00
Comité des Fêtes de Trézelles (fête du Tacot)				
Ecoles de Musique 2020 (délib n°2021.02.15/27)				3 871,00
Association Val Libre Culture et Patrimoine		2 000,00	2 000,00	
Chambre des Métiers de l'Allier (salon artisanat et métiers d'art)				
Pétanque du Val de Besbre				
Pétanque Beaulonnaise				
Association SPSB en Baskets (St Pourçain/Besbre)		500,00		
SAINT POURSI SAINT POURSOL				
Un Espoir pour un Sourire d'Enfants				
Association Vouzance et Loire				
Syndicat du Cheval de Trait de la Sologne Bourbonnaise				
Cap Rural				
Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire (délib 2020.12.07/122)				136 000,00
Dompierre commerce> chèques cadeaux				
Réserve				
	sous Total	57 865,50	56 364,28	

Soutien Petite enfance	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Centre social La Farandole Le Donjon (RAM Le Donjon)	11 207,00	10 145,12	
Centre Social Jaligny Neuilly (RAM Dompierre/Jaligny)	28 500,00	22 800,00	
Centre Social Jaligny Neuilly (journée enfance)			
Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)			
Ass. O' Com' 3 POM' (délib 2021.03.29/39)			8 200,00
Maison des assistantes maternelles			
> Nounous et Compagnie			
> La Compagnie des doudous (Le Donjon)			
> Trendr'Escale (Dompierre)	500,00	500,00	
> Aux petites mains (St Gérand Le Puy)			
sous Total	40 207,00	33 445,12	
Total	98 072,50	89 809,40	176 000,00

Les demandes de subventions déposées par les organismes de droit privé (hors dispositif Fonds d'urgence) feront l'objet d'un vote par un prochain conseil communautaire, après examen de la Commission Finances.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

La section d'investissement

▶ 8 129 056 €

► Un emprunt de 1,6 M€ nécessaire pour assurer l'équilibre de la section d'investissement

Elle regroupe les dépenses et recettes affectant directement la composition ou la valeur du patrimoine communautaire.

En référence au rapport d'orientations budgétaires et aux opérations inscrites dans le plan pluri-annuel, les opérations d'investissement correspondantes ont été inscrites pour leur montant prévu au titre de l'année 2021.

OPERATIONS FINANCIERES - D'ORDRE ET D'EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT - BP 2021

	Libellé opérations		DEPENSES		RECETTES			
Op.		R. à R. 2020	Prop.BP2021	TOTAL	R. à R. 2020	Prop.BP2021	TOTAL	
100003	Maison de santé - Varennes	892 425	360 000	1 252 425	525 000		525 000	
100005	Accessibilité bâtiments communautaires	20 000		20 000	5 000	5 000	10 000	
100006	Politique Urbanisme / Planification	154 815		154 815	8 362	65 000	73 362	
100007	Signalétique	102 679	- 6 000,00	96 679	30 000		30 000	
100008	Aménagement Tiers Lieux	60 000		60 000	10 000	20 000	30 000	
100009	Modernisation Piscines Communautaires	1 145 340	1 523 000	2 668 340	236 124	800 000	1 036 124	
100010	Soutiens Projets Diversifica° Agricole	24 000		24 000			-	
100011	Aménagement RAM - Dompierre	16 623		16 623	61 050		61 050	
100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	314 259	25 300	339 559	231 616		231 616	
100013	Bornes recharge Véhicules Electriques	10 800		10 800			-	
100015	Soutien entreprise Espace de vente	55 887	60 000	115 887			-	
100016	Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000		40 000			-	
100017	Service Technique	631	1 000	1 631			-	
100018	Solidarité Insertion	5 592		5 592			-	
100020	Logements étage OT Dompierre	7 311		7 311			-	
100021	Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000		10 000			-	
100023	Voirie Résidence personnes âgées DONJON	350 000		350 000	50 000	142 500	192 500	
100024	Site Administratif - Le Donjon	6 548		6 548			-	
100025	Maison AQUARIUM	52 426	126 054	178 480	30 000	52 500	82 500	
100026	Parc mobilité	80 000		80 000	64 000		64 000	
134059	Halte nautique Luneau	1 403		1 403	14 064	17 329	31 393	
134063	Mise en valeur du petit patrimoine	68 178		68 178	16 566		16 566	
134064	Résidence séniors Le Donjon	11 703	22.222	11 703			-	
207106	Piscine du Val de Besbre	88 147	20 000	108 147			-	
20716	O.P.A.H.	14 575	15 000	29 575	24.650		- 24.650	
20724	Hébergement temporaire Jaligny	37 292		37 292	21 650		21 650	
20728	Espace René Fallet Télécentre	2 294		2 294	46 695		46 695	
20731	Aménagement Office de Tourisme	1 815		1 815	40 093		40 093	
20732	Maison de santé pluridisciplinaire	3 581		3 581				
20736	Solidarité-Insertion	3 301		3 301				
20738	Equipement informatique Adm. Générale	86 377	8 000	94 377			_	
99612	Réhabillitation du siège communautaire V	342 951	40 000	382 951	195 000	45 000	240 000	
99616	Piscine Communautaire Varennes	12 064	8 000	20 064			_	
99618	Multi accueil Brin d'Eveil	16 502	6 000,00	22 502			-	
99620	Résidence Jeunes Oxygène - Varennes		144 000	144 000			-	
99621	Pôle Social Santé - Varennes	45 286		45 286	34 590		34 590	
	Terrain parking rue du 4 sept.	30 000	168 000	198 000			-	
	TOTAL GENERAL	4 111 504	2 498 354	6 609 858	1 579 717	1 147 329	2 727 046	
	Dp. non individualisées d'ordre et financières		DEPENSES			RECETTES		
	Capital emprunt		269 579	269 579		RECEITES		
	Fonds de concours aux communes	233 699	300 000	533 699			_	
	Avances remboursables - Dév éco.	24 551	42 000	66 551		51 863	51 863	
	Avances BA zones et immobilier varennes		283 500	283 500				
	Emprunt			-	1 000 000	674 453	1 674 453	
	Avance micro-crèche O'com 3 Pom'		24 000	24 000				
	FCTVA			-		250 000	250 000	
	Affectation résultat fonctionnement 2020			-		1 000 000	1 000 000	
	Total opérations financières	258 250	919 079	1 177 329	1 000 000	1 976 316	2 976 316	
Opératio	ns d'ordre							
	Dotation aux amortissements		64 869	64 869		633 498,00	633 498,00	
	Virement de la section de fonctionnement					200 000	200 000	
	Total opérations d'ordre	0	64 869	64 869	0	833 498	833 498	
Dépenses	s imprévues							
	Dépenses imprévues		277 000	277 000				
	Total dépenses imprévues		277 000	277 000				
	d'investissement reporté	ļ					1 592 196	
	tes à Réaliser	4 369 754	2 752 222		2 579 717	2 05- 112		
	position BP 2021		3 759 302	0.450.000		3 957 143	0.425.555	
TOTAL CL	TOTAL CUMULE			8 129 056			8 129 056	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Affiché le

LES BUDGETS ANNEXES

Au nombre de 19 (+ 1 en 2021 : BA Zone des Fontaines), les budgets annexes retracent les opérations dont l'individualisation est nécessaire pour des raisons fiscales (assujettissement à la TVA) ou juridiques (fixation de redevances) :

Les prévisions budgétaires 2021

		FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT	BUDGET PRINCIPAL	
	BUDGETS ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Subvention -Fonct.	Avance - Invt
1 O	FFICE DE TOURISME	255 548	255 548	83 198	83 198	217 048	
2 A	TELIER RELAIS CHAROLLET	48 660	48 660	33 638	66 780	19 421	
3 Z/	A LES BERNARDS - LE DONJON	48 704	48 704	40 574	40 574	48 704	
4	ESTAU BAR EPICERIE IONTAIGUET	38 704	38 704	30 510	66 719		
5 M	AAISON CANAL - AVRILLY	10 977	10 977	64 073	68 982	10 977	
6 B	AT ARTISANAL - LES BERNARDS	26 812	26 812	25 719	25 719	2 312	
7 BI	IC ATELIER RELAIS	40 471	40 471	205 721	205 721	14 066	
8 Z/	A SALIGNY	8 703	8 703				
9 Z	A CHAVROCHES	1 016	1 016	866	866	200	
10 Z	A LIERNOLLES	204	204	2	2		
11 Z/	A SEPT FONS	67 452	67 452	63 609	63 609		
12 H	EBERGEMENTS TOURISTIQUES	160 207	160 207	478 555	478 555	70 944	
13 A	TELIER DES VERNISSES	147 403	147 403	356 779	356 779	77 431	
14 C	ŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	21 566	21 566	19 601	19 601	5 194	
15 P(OLE EMPLOI ENTREPRISES	108 822	108 822	87 834	87 834	52 559	
16 Z	AC LA FEUILLOUSE	3 418	3 418				
17 Z	AC VARENNES FORTERRE	5 400	5 400				
18 EI	NSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	21 500	21 500	806 395	806 395	21 500	
19 Z	AC DES FONTAINES	38 400	38 400	364 000	364 000	38 400	283 500
TOTA	L BUDGETS ANNEXES	1 053 967	1 053 967	2 661 074	2 735 334	578 756	283 500
						TOTAL	862 256

De fonctionnement ou d'investissement, des subventions (et avances) du budget principal sont nécessaires à hauteur de :

862 256 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

LOTTE ID : 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Office de tourisme

Section de Fonctionnement

Depuis 2018, les animations organisées par l'Office de Tourisme ont été réduites, et le marché de Noël a été repris par la commune de Varennes-sur-Allier.

Compte tenu des différentes mesures sanitaires liées à la crise sanitaire COVID-19 (couvre feu, confinements,...), les animations habituelles ne peuvent être programmées.

Cependant, les dépenses et recettes évoluent avec la mise en place de la stratégie touristique de la collectivité initiée depuis octobre 2020. A l'issue de cette étude, différentes actions sont envisagées : Spot Vélo à Pierrefitte/Loire – La Charoulaise, la promotion de la Balade des 7 Châteaux...

Les charges de personnel sont supportées par le budget principal et réaffectées sur ce budget OT.

En recette, au regard du contexte particulier et incertain, le montant de la taxe de séjour est estimé à la baisse par rapport au produit encaissé en 2020. Une subvention du Département à hauteur de 20 000 € est sollicitée. L'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une subvention du budget principal à hauteur de 217 048 €.

Dépenses de fonctionnement		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	52 823,81	64 223,13	48 055	37 412,09	92 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 939,36	161 316,06	161 000	148 753,79	155 112,00
Total des	s dépenses de gestion courante	233 763,17	225 539,19	209 055	186 165,88	247 112,00
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	3,37				
67	Charges exceptionnelles	4 298,97				
022	Dépenses imprévues					
Total des	s dépenses réelles de fonctionnement	238 065,51	225 539,19	209 055	186 165,88	247 112,00
023	Virement à la section d'investissement			5 873,92		
042	Opérations d'ordre entre sections	12 507,99	12 644,29	7 720	7 718,48	4 842,00
043	Opérations patrimoniales					
Total des	s dépenses d'ordre de fonctionnement	12 507,99	12 644,29	13 593,92	7 718,48	4 842,00
Déficit re	eporté	19 016,77				3 594,00
TOTAL D	EPENSES EXERCICE	250 573,50	238 183,48	222 648,92	193 884,36	235 548,00
Total DE	Total DEPENSES		238 183,48	222 648,92	193 884,36	255 548,00

Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	28 804,36	18 952,35	10 100,00	4 010,42	3 500,00
73	Impôts et Taxes	12 336,90	26 299,27	10 000,00	25 877,55	15 000,00
74	Dotations et Participations	231 200,00	192 381,00	202 548,92	139 076,74	237 048,00
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuation de charges				5 194,00	
Total des	s recettes de gestion courante	272 341,26	237 632,62	222 648,92	174 158,71	235 548,00
77	Produits exceptionnels		550,94		16 131,95	
Total des	recettes réelles de fonctionnement	272 341,26	238 183,56	222 648,92	190 290,66	255 548,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement					
002	Résultat de Fonctionnement reporté					
TOTAL RECETTES EXERCICE		272 341,26	238 183,56	222 648,92	190 290,66	255 548,00
Total RE	CETTES	272 341,26	238 183,56	222 648,92	190 290,66	255 548,00
	Résultat d'exercice	21 767,76	0,08	-	- 3593,70	
	Résultat de clôture	2 750,99	0,08	-	- 3 593,70	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Affiché le

SLOW

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Section d'investissement

Des reports ont été effectués sur l'exercice 2021.

- Op. 2018 001 – Circuits touristiques :.....+ 25 170 €

- Op. 2019 005 – Equipements : + 7 500 €

- Op. 2018 003 – OT Le Donjon : + 5 000 €

Des nouvelles dépenses d'investissement sont programmées pour 2021, avec la mise en place de la stratégie touristique (Signalétique Balade des 7 Châteaux, batteries pour vélos électriques et logiciels) :

- Op. 2018 001 – Circuits touristiques :+ 9 800 €

- Op. 2019 005 – Equipements : + 10 998 €

	Dépenses INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté					
20	Immobilisations incorporelles		-	7 500,00		11 300,00
21	Immobilisations corporelles		1 061,85	3 288,00	57,56	22 228,00
23	Immobilisations en cours			30 170,00		49 670,00
Total des	dépenses d'équipement	-	1 061,85	40 958,00	57,56	83 198,00
16	Remboursement d'emprunts	1 357,64				
Total des	dépenses financières	1 357,64	-	-	-	
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des	dépenses réelles d'investissement	1 357,64	1 061,85	40 958,00	57,56	83 198,00
040	Opérations d'ordre entre sections					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
Total DEPENSES CUMULEES		1 357,64	1 061,85	40 958,00	57,56	83 198,00

	Recettes INVESTISSEMENT		CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	35 898,99	47 133,38	61 622,97	61 622,97	69 301,00
13	Subventions d'équipement					
	Total des recettes d'équipement			-		0,00
10	Dotations et réserves	84,04	2 907,15	6 700,00	18,10	9 055,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			0,08		
	Total des recettes financières		2 907,15	6 700,08	18,10	9 055,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Tota	al des recettes réelles d'investissement	35 983,03	50 040,53	6 700,08	61 641,07	78 356,00
021	Virement de la section de Fonctionnement			5 873,92		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 507,99	12 644,29	7 720,00	7 718,48	4 842,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 507,99	12 644,29	13 593,92	7 718,48	4 842,00
Recettes de l'exercice		12 592,03	15 551,44	20 294,00	7 736,58	
Total RECETTES CUMULEES		48 491,02	62 684,82	81 916,97	69 359,55	83 198,00

Résultat d'exercice	11 234,39	14 489,59	- 20 664,00	7 679,02	
Résultat de clôture	47 133,38	61 622,97	40 958,97	69 301,99	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Atelier relais « le Charollet » - Sorbier

Un contrat de crédit-bail d'une durée de 15 ans a été conclu avec la SNC Le Charollet dans l'objectif de lui revendre l'atelier de découpe et de vente. Cet équipement a été réalisé par la Communauté de communes en 2005.

Section de fonctionnement

Les principales dépenses concernent les frais de taxe foncière qui seront remboursés par le bailleur. Une participation du budget principal à hauteur de 19 421 € est nécessaire pour l'équilibre de la section.

Dépense	es FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	3 708,00	3 648,00	16 102	3 712,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-			-	
Total des dépenses de gestion courante		3 708,00	3 648,00	16 102	3 696,00	4 000,00
66	Charges financières	6 569,82	3 618,94	713	11 365,49	
67	Charges exceptionnelles					
Total des	s dépenses réelles de fonctionnement	10 277,82	7 266,94	16 815,00	4 407,89	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	20 806	-	
042	Opérations d'ordre entre sections	44 454,00	44 454,00	44 454		44 660,00
043	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	
Total des	s dépenses d'ordre de fonctionnement	44 454,00	44 454,00	65 260,00	44 454,00	48 660,00
Total DE	PENSES	54 731,82	51 720,94	82 075	48 861,89	48 660,00
	s FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte		2 -22 22		2 - 2 2	0.740.00	4 000,00
70	Produits de services, du domaine et des	3 708,00	3 648,00	3 739	3 712,00	4 000,00
73	Impôts et Taxes					10 421 00
74	Dotations et Participations					19 421,00
75	Autres produits de gestion courante	72 690,58	72 688,48	54 516	74 768,48	
013	Atténuation de charges	-	-	-	-	
Total des	s recettes de gestion courante	76 398,58	76 336,48	58 255	56 565,88	23 421,00
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-	
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	-	
Total des	s recettes réelles de fonctionnement	76 398,58	76 336,48	58 255	58 194,72	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 862,00	12 862,00	12 862	-	12 862,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	
Total des	s recettes d'ordre de fonctionnement	12 862,00	12 862,00	12 862	12 862,00	12 862,00
	T					12 277 00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	13 393,47	13 915,23	10 958	12 786,48	12 377,00
Total RE	CETTES	102 654,05	103 113,71	82 075	82 015,59	48 660,00
	Résultat d'exercice	34 528,76	37 477,54		63 402,99	
	Résultat de clôture	47 922,23	51 392,77		76 189,47	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées du déficit reporté et d'opération d'ordre.

Les recettes d'investissement sont constituées de l'affectation du résultat antérieur (20 776 €) et de l'encaissement du produit de la cession à intervenir cette année (1 344 €).

La section d'investissement est proposée en suréquilibre.

	Dépenses INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté	62 795,83	34 006,60	40 434	40 433,90	20 776,00
21	Immobilisations corporelles	-	3 500,00	650	620,00	
	Total des dépenses d'équipement	-	3 500,00	650	620,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	65 598,77	68 526,30	51 748	51 747,82	
020	Dépenses imprévues	-	-	-		
	Total des dépenses financières	65 598,77	68 526,30	51 748	51 747,82	
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Tot	tal des dépenses réelles d'investissement	65 598,77	72 026,30	52 398	52 367,82	
040	Opérations d'ordre entre sections	12 862,00	12 862,00	12 862	12 862,00	12 862,00
Tot	Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 862,00	12 862,00	12 862,00	12 862,00
		•		•		

Total DEPENSES CUMULEES	141 256,60	118 894,90	105 694	105 663,72	33 638,00

	Recettes INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté					
10	Dotations, fonds divers et réserves	62 796,00	34 007,00	40 434	40 433,90	20 776,00
	Total des recettes d'équipement	62 796,00	34 007,00	40 434	40 433,90	20 776,00
024	Produit des cessions d'immobilisation			-		1 344,00
	Total des recettes financières	-	-	-	-	1 344,00
45	Total des opérations pour compte de tiers			-		
To	tal des recettes réelles d'investissement	62 796,00	34 007,00	40 434	40 433,90	22 120,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	20 806	-	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	44 454,00	44 454,00	44 454	44 454,00	44 660,00
То	tal des recettes d'ordre d'investissement	44 454,00	44 454,00	65 260	44 454,00	44 660,00

Total RE	Total RECETTES CUMULEES		78 461,00	105 694	84 887,90	66 780,00
	Résultat d'exercice Résultat de clôture					
			- 6427.30		19 658,08	
			- 40 433,90		- 20 775,82	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Z.A. « Les Bernards » - Le Donjon

En 2008, la Communauté de communes a acheté le site de l'ancien équarrissage du Donjon pour y installer une zone d'activités et la déchetterie intercommunale. Un lot reste disponible à la vente à ce jour.

Section de fonctionnement

Les principales dépenses concernent les frais relatifs à la taxe foncière et aux intérêts d'emprunt.

La seule recette consiste en la subvention d'équilibre versée par le budget principal (48 704 €).

Dépense	es FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	145,52	95,58	1 100,00	121,86	1 060,00
Total des dépenses de gestion courante		145,52	95,58	1 100,00	121,86	1 060,00
66	Charges financières	9 028,17	8 405,15	7 752,00	7 752,05	7 070,00
022	Dépenses imprévues	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 173,69	8 500,73	8 852,00	7 873,91	8 130,00
023	Virement à la section d'investissement	-		26 233,00		40 574,00
042	Opérations d'ordre entre sections					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-		26 233,00	-	40 574,00
Total DE	PENSES	9 173,69	8 500,73	35 085,00	7 873,91	48 704,00

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
74	Dotations et Participations	20 641,00	9 000,00	35 085,00	7 873,91	48 704,00
Total des recettes de gestion courante		20 641,00	9 000,00	35 085,00	7 873,91	48 704,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 641,00	9 000,00	35 085,00	7 873,91	48 704,00
	s recettes d'ordre de inement	-				
002	Résultat de Fonctionnement reporté	982,87	-	-	-	
•						
Total RECETTES		21 623,87	9 000,00	35 085,00	7 873,91	48 704,00

Résultat d'exercice	11 467,31	499,27	-	-	
Résultat de clôture	12 450,18	499,27	-	-	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Les dépenses concernent le déficit reporté (26 232 €) et le remboursement de l'emprunt.

Un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 40 574 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

	Dépenses INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté	11 875,80	12 449,29	13 050	13 049,91	26 232,00
To	otal des dépenses d'équipement	-	-	-	-	
10	Dotations et Réserves	-	-	-	-	
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	12 449,49	13 050,80	13 682	13 681,16	14 342,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	
7	Total des dépenses financières	12 449,49	13 050,80	13 682	13 681,16	14 342,00
45	Total opérations pour compte de tiers					
Total d	es dépenses réelles d'investissement	12 449,49	13 050,80	13 682	13 681,16	14 342,00
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales			-		
Total de	es dépenses d'ordre d'investissement	-		-		
Fotal DEI	PENSES CUMULEES	24 325,29	25 500,09	26 732	26 731,07	40 574,00
TOLAT DE	FEINSES COIVIOLEES	24 323,23	23 300,09	20 /32	20 /31,0/	10 07 1,00
	Recettes INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté					
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 876,00	12 450,18	499	499,27	
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et dettes assimilés					
22	Immobilisations reçues en affectation	-		-		
T	otal des recettes d'équipement	11 876,00	12 450,18	499	499,27	
28	Amortissements des immobilisations					
	Total des recettes financières	-		-		
45	Total opérations pour compte de tiers			-		
Total c	des recettes réelles d'investissement	-	-	499	-	
021	Virement de la section de Fonct.	-		26 233		40 574,00
040	Op. d'ordre transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	-		26 732		40 574,00
Total REC	CETTES CUMULEES	11 876,00	12 450,18		499,27	40 574,00
	Résultat d'exercice	- 573,49	- 600,62		- 13 181,89	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Restau Bar Epicerie - Montaiguët

La Communauté de communes a acheté l'ancien « Hôtel de Bourgogne » à Montaiguët-en-Forez, et après des travaux de rénovation, à installer un bar-restaurant et une épicerie, ainsi qu'un logement de fonction pour les gérants du restaurant.

Ce budget, relevant du régime des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), doit être autonome financièrement.

Section de fonctionnement

Les frais d'assurance et de taxes foncières constituent les principales dépenses.

Les recettes sont constituées des loyers de la location du bar-restaurant, de l'épicerie et du logement.

	Dépenses FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	1 279,65	1 309,58	17 598	1 340,60	15 393,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	
014	Atténuation de charges	-	-	-	-	
65	Charges de gestion courante	-	-	-	-	
656	Frais de fonctionnement des groupes élus	-	-	-	-	
Total des	s dépenses de gestion courante	1 279,65	1 309,58	17 598	1 340,60	15 393,00
66	Charges financières	1	ī	-	-	
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions	-	-	-	-	
022	Dépenses imprévues	-	-	1 500	-	1 000,00
Total des	s dépenses réelles de fonctionnement	1 279,65	1 309,58	19 098	1 340,60	16 393,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-		-	
042	Opérations d'ordre entre sections	5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00	22 311,00
043	Opérations patrimoniales	-	-	-	=	
Total o	les dépenses d'ordre de fonctionnement	5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00	22 311,00
	Total DEPENSES	6 835,65	23 620,58	41 409	23 651,60	38 704,00

	Recettes FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des				197,00	200,00
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations					
75	Autres produits de gestion courante	10 098,26	10 899,95	11 510	11 184,75	11 510,00
013	Atténuation de charges	-	-	-	-	
Total des	s recettes de gestion courante	10 098,26	10 899,95	11 510	11 381,75	11 710,00
76	Dotations et réserves	-	-	-	-	
77	Produits exceptionnels	-	-	9 365	-	
78	Reprises sur amortissements et provisions	=	=	-	=	
Total des	s recettes réelles de fonctionnement	10 098,26	10 899,95	20 875	11 381,75	11 710,00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	9 365,00	9 365,00		9 365,00	9 365,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	9 365,00	9 365,00	-	9 365,00	9 365,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	11 262,02	23 889,63	20 534	20 534,00	17 629,00
	Total RECETTES	30 725,28	44 154,58	41 409	41 280,75	38 704,00

Résultat d'exercice	23 889,63	- 3 355,63	- 2 904,85	
Résultat de clôture	35 151,65	20 534,00	17 629,15	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

44 408,91

Affiché le

5LO~

Section d'investissement

Résultat de clôture

La section d'investissement est présentée en suréquilibre (excédent reporté important +amortissements).

	Dépenses INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé	G.1. 2020	G.1 2025	2. 2020	0.11010	
001	Solde d'exécution reporté					
20	Immobilisations incorporelles		-	-	-	
21	Immobilisations corporelles	2 042,50	-	11 000	-	11 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	3 712,50	-	-	-	
Total des d	épenses d'équipement	5 755,00	-	11 000	-	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 218,65	58 218,65	10 145	8 218,65	10 145,00
Total des d	épenses financières	8 218,65	58 218,65	10 145	8 218,65	10 145,00
45	Total des opérat° pour compte de tiers					
Total des d	épenses réelles d'investissement	13 973,65	58 218,65	21 145	8 218,65	21 145,00
040	Opérations d'ordre entre sections	9 365,00	9 365,00	9 365	9 365,00	9 365,00
Total des d	épenses d'ordre d'investissement	9 365,00	9 365,00	9 365	9 365,00	9 365,00
	Total DEPENSES CUMULEES	23 338,65	67 583,65	30 510	17 583,65	30 510,00
		1	1			
	Recettes INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	37 570,52	19 787,87	39 256,00	39 256,42	44 408,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'équipement		64 741,20			
16	Emprunts et dettes assimilés			425	425,14	
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	
Total des re	ecettes d'équipement	-	64 741,20	425	425,14	44 408,00
28	Amortissements des immobilisations					
Total des re	cettes financières	-	-	-	-	
45	Total des opérat° pour compte de tiers			-		
Total des re	ecettes réelles d'investissement	37 570,52	84 529,07	39 681	39 681,56	44 408,00
021	Virement de la section de Fonct.	-	-		-	
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00	22 311,00
Total des re	ecettes d'ordre d'investissement	5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00	22 311,00
	Total RECETTES CUMULEES	43 126,52	106 840,07	61 992	61 992,56	66 719,00
	Résultat d'exercice	- 17 782,65	19 468,55		5 152,49	
						ļ

19 787,87

39 256,42

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Maison du canal - Avrilly

La Communauté de communes a acheté une ancienne maison de garde le long du canal « de Roanne à Digoin » sur la commune d'Avrilly. L'objectif était de rénover ce site constitué d'une maison d'habitation et d'une ancienne grange, en vue de créer un hébergement touristique ainsi qu'un espace d'animation dédié à la promotion du canal et l'organisation de manifestations.

La gestion de la location, qui a débuté en 2019, est assurée directement par la Communauté de communes.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent les consommations d'eau, les frais d'assurance et de taxe foncière.

Une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 10 977 €.

Dépense	s FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	258,77	753,91	619	446,29	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	
Total des	s dépenses de gestion courante	258,77	753,91	619	446,29	500,00
68	Dotations aux provisions	-	-	1 379	1 378,47	1 105,00
Total des	s dépenses réelles de fonctionnement	258,77	753,91	1 998	1 824,76	1 605,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	10 349	-	9 372,00
042	Opérations d'ordre entre sections					
Total des	s dépenses d'ordre de fonctionnement	-	-	10 349	-	9 372,00
		T T		T		
Total DE	PENSES	258,77	753,91	12 347	1 824,76	10 977,00
Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte						
70	Produits de services, du domaine et des					
74	Dotations et Participations	15 400,00	73 858,00	6 908	1 823,93	10 977,00
75	Autres produits de gestion courante			-	0,83	
Total des	s recettes de gestion courante	15 400,00	73 858,00	6 908	1 824,76	10 977,00
77	Produits exceptionnels	-	-	5 439	-	-
Total des	s recettes réelles de fonctionnement	15 400,00	73 858,00	12 347	1 824,76	10 977,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section					
Total des	s recettes d'ordre de fonctionnement	-	-	-	-	
003	Désultat de Facationne de contract			I		
002	Résultat de Fonctionnement reporté					
Total RE	CETTES	15 400,00	73 858,00	12 347	1 824,76	10 977,00
	Résultat d'exercice	15 141,23	73 104,09		-	
	Résultat de clôture	15 141,23	73 104,09			

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Différents travaux d'aménagements des extérieurs doivent être réalisés (clôture du gîte et du puits) et l'acquisition de mobiliers extérieurs doit être effectuée.

Dépense	s INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté		15 150,25	223 650	223 649,31	26 484,00
21	Immobilisations corporelles	=	12 689,84	24 192	10 026,62	21 911,00
23	Immobilisations en cours	90 517,52	264 664,80	12 131	1 364,92	10 110,00
Total des	s dépenses d'équipement	90 517,52	277 354,64	36 323	11 391,54	32 021,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 567,65	5 567,65	5 568	5 567,65	5 568,00
Total des	s dépenses financières	5 567,65	5 567,65	5 568	5 567,65	5 568,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des	s dépenses réelles d'investissement	96 085,17	282 922,29	41 891	16 959,19	37 589,00
040	Opérations d'ordre entre sections			5 439		-
Total des	dépenses d'ordre d'investissement	-	-	5 439	-	-
Total DE	PENSES CUMULEES	96 085,17	298 072,54	270 980	240 608,50	64 073,00

Recettes	INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	78 211,75				
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 723,17	15 191,23	73 104	73 104,09	
13	Subventions d'équipement	-	52 824,00	176 868	130 355,30	58 505,00
21	Immobilisations corporelles			9 280	9 287,59	
23	Immobilisations en cours		6 408,00	-		
Total de	s recettes d'équipement	2 723,17	74 423,23	259 252	212 746,98	58 505,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			-		
Total de	s recettes financières	-	-	-	-	
45	Total des opérations pour compte de tiers			-		
Total de	s recettes réelles d'investissement	80 934,92	74 423,23	259 252	212 746,98	58 505,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	10 349	-	9 372,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			1 379	1 378,47	1 105,00
Total de	s recettes d'ordre d'investissement	-	-	11 728	1 378,47	10 477,00
-		22.224.22	74 400 05	272.000	244425-45	50 000 55
Total RE	CETTES CUMULEES	80 934,92	74 423,23	270 980	214 125,45	68 982,00

Résultat d'exercice	- 93 362,00	- 208 499,06	197 166,26	
Résultat de clôture	- 15 150,25	- 223 649,31	- 26 483,05	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Bât. Artisanal « Les Bernards » - Le Donjon

La construction du bâtiment artisanal commencée en 2017 s'est achevée en 2018. Les premières locations ont été enregistrées en 2019. Au 1^{er} janvier 2021, toutes les cellules étaient louées.

Section de fonctionnement

Les frais de taxe foncière (2020 et 2021) constituent les principales dépenses avec les intérêts d'emprunt (1 527 €).

Les loyers constituent les principales recettes de fonctionnement.

Dépense	s FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	1 546,21	1 261,73	4 516	958,97	3 370,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-		
Total de	s dépenses de gestion courante	1 546,21	1 261,73	4 516	958,97	3 370,00
65	Autres charges de gestion courante			-	0,62	
66	Charges financières	3 135,10	1 697,24	1 613	1 611,99	1 527,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions	-	-	11 351	11 351,00	11 351,00
Total de	s dépenses réelles de fonctionnement	4 681,31	2 958,97	17 480	13 922,58	16 248,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	290 465	-	10 564,00
Total de	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1	290 465	-	10 564,00
Total DE	PENSES	4 681,31	2 958,97	307 945	13 922,58	26 812,00

Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine		402,55	1 500	-	2 500,00
74	Dotations et Participations	5 000	28 448,00	8 602	-	2 312,00
75	Autres produits de gestion courante		3 047,00	9 880	9 939,56	14 800,00
Total de	s recettes de gestion courante	5 000,00	31 897,55	19 982	9 939,56	19 612,00
77	Produits exceptionnels	-	-	-	29	7 200,00
Total de	s recettes réelles de fonctionnement	5 000,00	31 897,55	19 982	9 968,23	26 812,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section			287 963	7 199,06	
Total de	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	287 963	7 199,06	
002	Résultat de Fonctionnement reporté					

Total RECETTES	5 000,00	31 897,55	307 945	17 167,29	26 812,00
		T		Γ	
Résultat d'exercice	318,69	28 938,58		3 244,71	
Résultat de clôture	318,69	28 938,58		3 244,71	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Le remboursement de l'emprunt constitue la principale opération de la section d'investissement en dépense.

Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 10 564 € est nécessaire pour équilibrer la section.

Dépense	es INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté	92 395,03	108 554,93	28 938	28 937,48	2 140,00
23	Immobilisations en cours	161 609,75	3 723,04	7 000	-	7 000,00
Т	otal des dépenses d'équipement	254 004,78	112 277,97	35 938	28 937,48	9 140,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 683,15	6 767,08	6 853	6 852,07	9 379,00
	Total des dépenses financières	6 683,15	6 767,08	6 853	6 852,07	9 379,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total o	des dépenses réelles d'investissement	260 687,93	119 045,05	42 791	35 789,55	18 519,00
040	Opérations d'ordre entre sections			287 963	7 199,06	7 200,00
041	Opérations patrimoniales					
Total d	Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	287 963	7 199,06	7 200,00

Total DEPENSES CUMULEES	260 687.93	119 045,05	330 754	42 988,61	25 719,00
10101 521 211025 0011102225			000 / 0 .	500,01	

Recettes	INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté					
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 355,00	318,69	28 938	28 938,58	3 244,00
13	Subventions d'équipement	149 778,00	88 468,88			
16	Emprunts et dettes assimilés		1 320,00		560,00	560,00
1	Total des recettes d'équipement	152 133,00	90 107,57	28 938	29 498,58	3 804,00
26	Particip., créances rattach. à des participat°					
	Total des recettes financières	-	-	-	-	
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total	des recettes réelles d'investissement	-	-	-	-	
021	Virement de la section de Fonctionnement			290 465	-	10 564,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			11 351	11 351,00	11 351,00
Total	des recettes d'ordre d'investissement	-	-	301 816	11 351,00	21 915,00
•						
Total RE	CETTES CUMULEES	152 133,00	90 107,57	330 754	40 849,58	25 719,00

Résultat d'exercice	- 108 554,93	- 28 937,48	0	26 798.45	
Résultat de clôture	- 108 554,93	- 28 937,48	0	- 2 139,03	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

BIC Atelier Relais – Dompierre/B. – Liernolles – St Pourçain/B.

Le budget BIC regroupe les opérations concernant : la construction d'un atelier mécanique (Agri Auto) sur la zone de Liernolles — l'aménagement de l'abattoir sis à Dompierre-sur-Besbre et du local « ex-Philosophie gourmande » sis à St Pourçain-sur-Besbre et de l'extension de la plateforme Locaboat à Dompierre-sur-Besbre.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur l'entretien de la chambre froide de l'abattoir et des frais d'assurance et de taxe foncière.

Les recettes sont constituées par le versement des loyers et d'une part du produit de la vente de La Loubière par la commune de St Pourçain-sur-Besbre en contrepartie des retards de paiement du locataire (6 311 €).

Dépense:	s FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	3 807,28	4 680,58	6 668,00	4 832,85	5 300,00
65	Charges de gestion courante			1 252,00	1 251,93	
Total des	dépenses de gestion courante	3 807,28	4 680,58	7 920,00	6 084,78	5 300,00
66	Charges financières	2 289,54	1 289,11	773,00	771,30	234,00
68	Dotations aux provisions			34 756,00		
Total des	dépenses réelles de fonctionnement	6 096,82	5 969,69	43 449,00	6 856,08	5 534,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre entre sections	35 651,00	35 651,28		34 756,00	34 937,00
Total des	dépenses d'ordre de fonctionnement	35 651,00	35 651,28	-	34 756,00	34 937,00
002	Déficit d'exploitation		1 235,93	338,00	337,86	
Total DEF	PENSES	41 747,82	42 856,90	43 787,00	41 949,94	40 471,00

Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	2 349,14	2 571,48	5 934,00	2 778,81	2 900,00
74	Dotations et Participations	7 242,00	8 820,00	14 425,00	12 458,00	14 066,00
75	Autres produits de gestion courante	25 341,16	25 745,56	18 046,00	18 047,06	18 123,00
Total des	recettes de gestion courante	34 932,30	37 137,04	38 405,00	33 283,87	35 089,00
78	Reprises sur amortissements et provisions				3 284,07	
Total des	recettes réelles de fonctionnement	34 932,30	37 137,04	38 405,00	36 567,94	35 089,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382,00
Total des	recettes d'ordre de fonctionnement	5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	197,59	-	-	-	
Total Red	cettes de l'exercice	40 314,30	42 519,04	43 787,00	41 949,94	40 471,00
Total REC	ETTES	40 511,89	42 519,04	43 787,00	41 949,94	40 471,00

Résultat d'exercice	-	1 631,11	- 898.07	-	337,86	
Résultat de clôture	-	1 235,93	- 337,86	-	-	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Au regard de l'excédent 2020, et afin d'équilibrer le budget, une somme de 186 825 € a été inscrite en dépense sur l'opération relative à l'abattoir de Dompierre-sur-Besbre. Seuls quelques travaux de réparation pour l'abattoir de Dompierre-sur-Besbre sont à prévoir (électricité, plomberie, électricité...,).

Dépen	ses INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Cpte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté					
21	Immobilisations corporelles			-	1 224,88	
23	Immobilisations en cours		-	161 009	0	186 825,00
Total o	les dépenses d'équipement	-	-	161 009	1 225	186 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 974,31	12 466,81	13 980	12 980	13 514,00
Total o	les dépenses financières	11 974,31	12 466,81	13 980	12 980	13 514,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total o	les dépenses réelles d'investissement	11 974,31	12 466,81	174 989	14 204	200 339,00
040	Opérations d'ordre entre sections	5 382,00	5 382,00	5 382	5 382	5 382,00
041	Opérations patrimoniales					
Total o	les dépenses d'ordre d'investissement	5 382,00	5 382,00	5 382	5 382	5 382,00
Total I	DEPENSES CUMULEES	17 356,31	17 848,81	180 371	19 586,46	205 721,00

Recett	es INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Cpte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	87 441,96	118 232,65	145 615	145 615,12	160 784,00
13	Subventions d'équipement					10 000
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00	-	0	0	
Total o	les recettes d'équipement	1 000,00	-	0	0	10 000,00
26	Particip., créances rattach. à des participat°					
27	Autres immobilisations financières	11 496,00	9 580,00			
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total o	les recettes financières	11 496,00	9 580,00	0	0	
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total o	les recettes réelles d'investissement	12 496,00	9 580,00	0	0	10 000,00
021	Virement de la section de Fonctionnement					
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	35 651,00	35 651,28	34 756	34 756	34 937,00
041	Opérations patrimoniales					
Total o	des recettes d'ordre d'investissement	35 651,00	35 651,28	34 756	34 756	34 937,00
Total r	ecettes de l'exercice	48 147,00	45 231,28	34 756	34 756	44 937,00
Total F	RECETTES CUMULEES	135 588,96	163 463,93	180 371	180 371,12	205 721,00

Résultat d'exercice	30 790,69	27 382,47	-145 615	15 169,54	
Résultat de clôture	118 232,65	145 615,12	0	160 784,66	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

ZA – SALIGNY-SUR-ROUDON

Deux entreprises sont installées sur la ZA de Saligny-sur-Roudon :

- Chaudronnerie Métallurgie Salignoise (CMS) depuis 2003.
- Scierie Chassot depuis 2016.

Une oseraie est implantée et utilisée dans le cadre de l'activité du chantier d'insertion porté par la Communauté de communes.

Section de fonctionnement

Les frais de taxe foncière constituent la principale dépense de fonctionnement.

La seule recette provient de report du résultat de fonctionnement 2020.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	383,50	72,00	14 824,00	59,00	8 703,00
Total des dépenses de gestion courante						8 703,00
66	Charges financières					
Total des dépenses réelles de fonctionnement						8 703,00
023	Virement à la section d'investissement			400,00	-	
Total des	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					

Total DEPENSES	383,50	72,00	15 224,00	59,00	8 703,00	
----------------	--------	-------	-----------	-------	----------	--

Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des		4 916,80	6 500,00	-	
75	Autres produits de gestion courante				0,50	
Total de	s recettes de gestion courante	-	4 916,80	6 500,00	0,50	
77	Produits exceptionnels		23,00	-	38,00	
Total de	s recettes réelles de fonctionnement	-	4 939,80	6 500,00	38,50	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section					
Total de	s recettes d'ordre de fonctionnement					
002	Résultat de Fonctionnement reporté	4 240,19	3 856,69	8 724,00	8 724,49	8 703,00
Total Re	 ecettes de l'exercice	-	4 939,80	6 500,00	38,50	8 703,00
Total RE	CETTES	4 240,19	8 796,49	15 224,00	8 762,99	

Résultat d'exercice	3 856,69	8 724,49	-	- 20,50	
Résultat de clôture	3 856,69	8 724,49	-	8 703,99	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

ZA - CHAVROCHES

En 2003, la Communauté de communes a fait l'acquisition de deux parcelles de terrain situées sur la commune de Chavroches : parcelle A de 16 210 m² et parcelle B de 15 895 m², soit une superficie totale de 32 105 m².

En 2013, la Communauté de communes a effectué la cession partielle de la parcelle B, pour 2 312 m² à la CUMA Epi d'Or pour y construire un hangar de stockage de 630 m² pour 1 800 €. Le reste de la parcelle, soit 13 583 m², est utilisé pour des besoins agricoles.

Section de fonctionnement

La seule dépense réelle de fonctionnement prévue concerne l'acquittement de la taxe foncière.

Dépense	es FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	125,00	128,00	134,00	134,00	150,00
Total de	s dépenses de gestion courante	125,00	128,00	134,00	134,00	150,00
66	Charges financières	-	-	-	-	
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	
Total de	s dépenses réelles de fonctionnement	125,00	128,00	134,00	134,00	150,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	850,00	-	866,00
042	Opérations d'ordre entre sections		-		-	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	850,00	•	866,00
Total DE	PENSES	125,00	128,00	984,00	134,00	1 016,00

Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	-	-	-	-	
74	Dotations et Participations	123,00	10,00	133,00	-	200,00
Total de	s recettes de gestion courante	123,00	10,00	133,00	-	
77	Produits exceptionnels		44,00	-	83,00	
Total de	s recettes réelles de fonctionnement	123,00	54,00	133,00	83,00	200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	125,00	84,00	134,00	-	150,00
Total de	s recettes d'ordre de fonctionnement	125,00	84,00	134,00	-	150,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	584,08	707,08	717,00	717,08	666,00
Total red	ettes de l'exercice	248,00	138,00	267,00	83,00	350,00
Total RE	CETTES	832,08	845,08	984,00	800,08	1 016,00

Résultat d'exercice	123,00	10,00	- 717,00	- 51,00	
Résultat de clôture	707,08	717,08	-	666,08	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Aucune dépense réelle d'investissement n'est prévue.

Dépense	s INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté	507,00	632,00	716,00	716,00	716,00
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	-	-	-	-	
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	
Т	otal des dépenses d'équipement	-	-	-	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	
	Total des dépenses financières	-	-	-	-	
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total	des dépenses réelles d'investissement	507,00	632,00	716,00	716,00	716,00
040	Opérations d'ordre entre sections	125,00	84,00	134,00	-	150,00
041	Opérations patrimoniales					
Total o	les dépenses d'ordre d'investissement	125,00	84,00	134,00	-	150,00
Total dépenses de l'exercice		125,00	84,00	134,00	-	150,00
Total DEI	PENSES CUMULEES	632,00	716,00	850,00	716,00	866,00

Recettes	INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	-	
13	Subventions d'équipement	-	-	-	-	
	Total des recettes d'équipement	-	-	-	-	
10222	FCTVA	-	-	-	-	
	Total des recettes financières	-	-	-	-	
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total	des recettes réelles d'investissement	-	-	-	-	
021	Virement de la section de Fonctionnement			850,00	-	866,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections					
Total	des recettes d'ordre d'investissement	-	-	850,00	-	866,00
Fotal RF	CETTES CUMULEES	_		850,00	_	
- Ctar IVE	CELLES COMOLLES			030,00		
	Résultat d'exercice	- 125,00	- 84,00		-	
	Résultat de clôture	- 632.00	- 716.00		- 716.00	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

ZA - Liernolles

Cette zone d'une superficie totale de 9 605 m² est occupée pour partie (5 660 m²) depuis 2005 par l'atelier relais de mécanique agricole Agri-Auto. Il reste à ce jour une parcelle disponible de 2 720 m².

Section de fonctionnement

Les charges à caractère générale concernent les frais relatifs à la taxe foncière.

Dépense	es FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	185,81	-	202,00	-	202,00
Total des dépenses de gestion courante		185,81	-	202,00	-	202,00
Total de	s dépenses réelles de fonctionnement	185,81	-	202,00	-	202,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	2,00	-	2,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	2,00	-	2,00
Total DE	Total DEPENSES		-	204,00	-	204,00

Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
Total des	s recettes de gestion courante	-	ı	-	-	
Total des	s recettes réelles de fonctionnement	-	-	-	-	
Total des	s recettes d'ordre de fonctionnement	-	-	-	•	
002	Résultat de Fonctionnement reporté	390,39	204,58	204,00	204,58	204,00
Total RE	CETTES	390,39	204,58	204,00	204,58	204,00
		3				

Résultat d'exercice	- 185,81	-	- 204,00	-	
Résultat de clôture	204,58	204,58		204,58	

Section d'investissement

Aucune opération d'investissement n'est prévue.

Dépense	s INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'éxecution reporté	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Total des dépenses d'équipement		-	-	-	-	
Total des dépenses financières		-	-	-	-	
Total des	s dépenses réelles d'investissement	-	-	-	-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	-	-	
Total DE	PENSES CUMULEES	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	-				
Total des	Total des recettes d'équipement		-	-	·	
Total des	s recettes financières	-	-	-	-	
Total des	s recettes réelles d'investissement	-	-	-	-	
Total des	s recettes d'ordre d'investissement	-	-	2,00	-	2,00
Total RE	CETTES CUMULEES	-	-	2,00	-	2,00

Résultat d'exercice		-	2,00	-	
Résultat de clôture	- 2,00	-	2,00	- 2,00	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

ZA – Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre

En 2008, la Communauté de communes a fait l'acquisition de terrains pour réaliser une zone d'activité d'environ 10 hectares. Cette zone est située à côté de l'entreprise PSA et de la RCEA.

Depuis 2014, la ZA de Sept Fons accueille les entreprises : **Michaud Location**, entreprise de location de matériel de BTP et agricole, sur une parcelle de 5 470 m², **Thivent Val de Besbre**, entreprise de travaux publics, installée sur une superficie totale de terrain de 13 275 m² et **SCI ATNS** (ex SARL ASG Holding (holding de Metalset)), unité de fabrication de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie, sur une parcelle de 14 375 m².

La totalité de la surface à bâtir de la ZA est utilisée.

En revanche, une parcelle de terrain de 7 hectares, classée en zone AUi au PLU communal est considérée comme « friche industrielle » : de par ses caractéristiques géotechniques, elle ne peut accueillir de bâtiment. Elle autorise l'implantation de panneaux solaires.

En 2016, la société de développement d'énergies photovoltaïques et éoliennes, **LUXEL**, a déposé un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la zone. Une promesse de bail emphytéotique est signée.

Le permis de construire déposé par la société LUXEL est en cours d'instruction suite à l'acceptation par la DREAL Rhône-Alpes Auvergne des mesures environnementales compensatrices proposées. Après enquête publique, ce projet de centrale photovoltaïque pourrait ainsi voir le jour en 2022.

Section de fonctionnement

Les frais de taxe foncière et d'électricité constituent les principales dépenses de fonctionnement, avec le virement à la section d'investissement nécessaire pour l'équilibre de cette section.

Dépense	es de FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	338,84	238,30	281,00	313,28	3 843,00
Total de	Total des dépenses de gestion courante		238,30	281,00	313,28	3 843,00
66	Charges financières					
Total de	s dépenses réelles de fonctionnement	338,84	238,30	281,00	313,28	3 843,00
023	Virement à la section d'investissement			63 470,00	-	63 609,00
042	Opérations d'ordre entre sections					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	63 470,00	-	63 609,00
Total DEPENSES		338,84	238,30	63 751,00	313,28	67 452,00
Recettes	s FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
74	Dotations et Participations					
75	Autres produits de gestion courante		0,59		0,29	
	Autres produits de gestion courante se recettes de gestion courante	-	0,59 0,59	-	0,29 0,29	
		-	-	-	-	
Total de	s recettes de gestion courante	-	-	-	-	
Total de	s recettes de gestion courante Dotations et réserves	- - 927,96	0,59	- 261,00	0,29	400,00
76 Total de 042	Dotations et réserves serecettes réelles de fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre	- 927,96 927,96	0,59	- 261,00 261,00	0,29	400,00

Total RECETTES	927,96	202,41	261,00	0,29	400,00
Total RECETTES CUMULEES	67 740,26	67 603,83	67 626,00	67 365,82	67 452,00

Résultat d'exercice	589,12	- 35,89	- 312,99	
Résultat de clôture	67 401,42	67 365,53	67 052,54	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Affiché le

SLO

Section d'investissement

Dépense	es INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'éxecution reporté	62 078,46	63 006,42	63 209,00	63 208,24	63 209,00
21	Immoblisations corporelles	-	-	-	-	
Total de	s dépenses d'équipement	-	-	-	-	
10	Dotations et Réserves	-	-	-	-	
Total de	s dépenses financières	-	-	-	-	
45	Total des opé. pour compte de tiers					
Total de	s dépenses réelles d'investissement	62 078,46	63 006,42	63 209,00	63 208,24	63 209,00
040	Opérations d'ordre entre sections	927,96	201,82	261,00	-	400,00
Total de	s dépenses d'ordre d'investissement	927,96	201,82	261,00	-	400,00
Total de	s dépenses de l'exercice	927,96	201,82	261,00	-	400,00
					-	
Total DE	PENSES CUMULEES	63 006,42	63 208,24	63 470,00	63 208,24	63 609,00

Recettes	INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	-	
13	Subventions d'équipement	-	-	-	-	
Total des	recettes d'équipement	-	-	-	-	
10	Dotations et réserves	-	-	-	-	
Total des	recettes financières	-	-	-	-	
45	Total des opé. pour compte de tiers					
Total des	recettes réelles d'investissement	-	-	-	-	
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	63 470,00	-	63 609,00
Total des	recettes d'ordre d'investissement	-	-	63 470,00	-	63 609,00
Total REC	CETTES CUMULEES	-	-	63 470,00	-	63 609,00
		Ī	T		Ī	
	Résultat d'exercice	- 927,96	- 201,82		-	
	Résultat de clôture	- 63 006,42	- 63 208,24	-	- 63 208,24	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Hébergements touristiques

Pierrefitte-sur-Loire – Jaligny-sur-Besbre – Thionne - Avrilly

Les hébergements touristiques sont constitués des gîtes d'étape à Pierrefitte-sur-Loire et à Avrilly, des gîtes « Le Moutier » et « Les Loges » à Thionne et des parcs résidentiels de loisir de Pierrefitte-sur-Loire (12 mobil home) et de Jaligny-sur-Besbre (6 chalets).

Section de fonctionnement

Les prévisions de dépenses 2021 portent sur les charges à caractère général : consommation eau, électricité, fournitures d'entretien, taxes foncières, frais d'assurance, maintenance, et diverses interventions (rinçages cuve d'aires de camping-car à Beaulon, et nettoyages...) pour un total de 35 000 €.

Les frais de personnel représentent une dépense de 40 000 €.

Dépense	es de Fonctionnement	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	24 957,59	33 698,10	34 666	33 734,63	35 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 198,56	32 936,20	40 000	28 622,63	40 000,00
Total de	s dépenses de gestion courante	55 156,15	66 634,30	74 666	62 357,26	75 000,00
67	Charges exceptionnelles		43,79	100	99,17	200,00
Total de	s dépenses réelles de fonctionnement	55 156,15	66 678	74 766	62 456	75 200,00
023	Virement à la section d'investissement			-		
042	Opérations d'ordre entre sections	101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18	85 007,00
Total de	s dépenses d'ordre de fonctionnement	101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18	85 007,00
002	Déficit d'exploitation	1 182,04				
Total DE	PENSES	157 696,21	150 564,27	159 634	147 323,61	160 207,00

Recettes	FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
72	Production immobilisée					
74	Dotations et Participations	67 664,02	34 466,00	67 714	42 587,20	70 944,00
75	Autres produits de gestion courante	50 314,05	59 288,77	40 000	40 918,88	40 000,00
Total de	s recettes de gestion courante	117 978,07	93 754,77	107 714	83 506,08	110 944,00
77	Produits exceptionnels		259,20	-	13 396,97	
Total de	s recettes réelles de fonctionnement	117 978,07	94 013,97	107 714	96 903,05	110 944,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	49 263,00	49 263,00	50 763	49 263,00	49 263,00
Total de	s recettes d'ordre de fonctionnement	49 263,00	49 263,00	50 763	49 263,00	49 263,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté		8 444,86	1 157	1 157,56	
Total red	ettes de l'exercice	167 241,07	143 276,97	158 477	146 166,05	160 207,00
Total red	Total recettes cumulées		151 721,83	159 634	147 323,61	160 207,00

Résultat d'exercice	10 726,90	- 7 287,30	
ultat de clôture	9 544,86	1 157,56	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Différents travaux et aménagements sont prévus pour 2021, notamment :

- Mobil-home Pierrefitte-sur-Loire : remplacement du chauffe-bain,
- Gîte Les Loges et Gîte Le Moutier Thionne : réalisation d'enduits
- Chalets de la Besbre Jaligny-sur-Besbre : remplacement des balustrades,
- aires de camping-car : installation de bornes.

Dépense	s INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté					
21	Immobilisations corporelles	2 657,10	4 693,51	308 302	13 750,99	276 844,00
23	Immobilisations en cours		10 243,63	160 040	4 902,25	152 448,00
٦	Total des dépenses d'équipement	2 657,10	14 937,14	468 342	18 653,24	429 292,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
	Total des dépenses financières					
45	Total des opé. pour compte de tiers					
Total	des dépenses réelles d'investissement					429 292,00
040	Opérations d'ordre entre sections	49 263	49 263	50 763		49 263,00
041	Opérations patrimoniales					
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	49 263	49 263	50 763	49 263	49 263,00
Total DE	PENSES CUMULEES	51 920,10	64 200,14	519 105	67 916,24	478 555,00

Recettes	INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	235 813,93	285 251,85	306 037	306 037,89	330 724,00
13	Subventions d'équipement			128 200	7 736,00	62 824,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
	Total des recettes d'équipement	-	-	128 200	7 736,00	62 824,00
10	Dotations et réserves		1 100,00			
1068	Excédents capitalisés					
13	Autres subventions non transférables		-		-	
165	Dépôts et cautionnements reçus					
	Total des recettes financières	-	1 100,00	0	-	
Tota	des recettes réelles d'investissement	235 813,93	286 351,85	434 237	313 773,89	393 548,00
021	Virement de la section de Fonctionnement			0		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18	85 007,00
041	Opérations patrimoniales					
Total	des recettes d'ordre d'investissement	101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18	85 007,00
Total red	cettes de l'exercice	101 358,02	83 886,18	84 868	92 603,18	
Total red	cettes cumulées	337 171,95	370 238,03	519 105	398 641,07	478 555,00

Résultat d'exercice	49 437,92	19 686,04	24 686,94	
Résultat de clôture	285 251,85	306 037,89	330 724,83	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

BP 2020

3 869,00

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Atelier des Vernisses - Diou

CA 2020

3 697,10

BP 2021

4 270,00

En 2008, la Communauté de communes a réalisé un bâtiment de 1 022 m² sur la Zone d'Activité des Vernisses à Diou pour y installer la SARL « Atelier des Vernisses », entreprise adaptée. En 2019, la Communauté de communes a réalisé pour cette SARL les travaux de construction d'une extension de 225 m² du bâtiment.

Section de fonctionnement

Dépenses FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

Compte Libellé

011

Les dépenses de fonctionnement prévues pour l'exercice 2021 concernent les charges à caractère général : assurance, électricité, taxes foncières. Les charges financières représentent le remboursement des intérêts d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement prévues pour l'exercice 2021 sont le remboursement par la SARL Atelier des Vernisses de la taxe foncière, des loyers 2021 et des régularisations des exercices antérieurs et d'une subvention du budget principal (77 431€).

CA2018

4 009,02

CA 2019

2 845,74

011	Charges a caractere general	4 003,02	2 043,74	3 803,00	3 037,10	4 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	
Total de	s dépenses de gestion courante	4 009,02	2 845,74	3 869,00	3 697,10	4 270,00
66	Charges financières	12 623,01	11 723,32	10 784,00	10 782,98	9 801,00
Total de	s dépenses réelles de fonctionnement	16 632,03	14 569,06	14 653,00	14 480,08	14 071,00
023	Virement à la section d'investissement			64 094,00	-	97 944,00
042	Opérations d'ordre entre sections	34 051,00	34 051,00	35 311,00	35 311,00	35 388,00
043	Opérations patrimoniales					
Total de	s dépenses d'ordre de fonctionnement	34 051,00	34 051,00	99 405,00	35 311,00	133 332,00
	Total Charges rattachées					
Total DE	PENSES	50 683,03	48 620,06	114 058,00	49 791,08	147 403,00
		ı				
	S FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte				Т		
70	Produits de services, du domaine et des	1 945,00	1 933,00	2 800,00	1 933,00	4 100,00
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations	1 000,00	-	54 842,00	-	77 431,00
75	Autres produits de gestion courante	30 396,76	31 094,20	31 604,00	31 749,44	47 750,00
013	Atténuation de charges					
Total de	s recettes de gestion courante	33 341,76	33 027,20	89 246,00	33 682,44	129 281,00
76	Dotations et réserves	-	-	-	-	
77	Produits exceptionnels	-	1 916,00	9 945,00		
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 433,72	7 433,72	14 867,00	15 610,81	8 177,00
Total de	s recettes réelles de fonctionnement	40 775,48	42 376,92	114 058,00	49 293,25	137 458,00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	9 945,00	9 945,00		9 945,00	9 945,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total de	s recettes d'ordre de fonctionnement	9 945,00	9 945,00	-	9 945,00	9 945,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté					
Total red	cettes de l'exercice	50 720,48	52 321,92	114 058,00	59 238,25	147 403,00
Total RE		50 720,48	52 321,92	114 058,00	59 238,25	147 403,00
	Décultat disconsis	27.45	2.704.00	1	0.447.47	
	Résultat d'exercice	37,45	3 701,86	-	9 447,17	
	Résultat de clôture	37,45	3 701,86	-	9 447,17	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Recettes de l'exercice

Total RECETTES CUMULEES

Les principales dépenses d'investissement correspondent aux travaux de construction d'un nouvel atelier à hauteur de 240 677 € et le remboursement de l'emprunt.

En recette, il est prévu l'encaissement du solde de subventions (Etat, Région) pour les travaux réalisés en 2019 et celui des subventions concernant la construction de l'atelier cette année. Un virement de la section de fonctionnement est nécessaire pour équilibrer la section (97 944 €).

Dépense	s INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté			101 332,00	101 332,76	83 416,00
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)		137 795,52			
21	Immobilisations corporelles			10 000,00	774,24	7 666,00
23	Immobilisations en cours	18 905,52	-	29 385,00	27 933,21	233 011,00
Total des	s dépenses d'équipement	18 905,52	137 795,52	39 385,00	28 707,45	240 677,00
10	Dotations et Réserves					
13	Subventions d'investissement			9 945,00		9 945,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 919,36	20 818,61	21 759,00	21 758,48	22 741,00
18	Compte de liaison : affectation					
14	Provisions					
Total des	s dépenses financières	19 919,36	20 818,61	31 704,00	21 758,48	32 686,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total de	s dépenses réelles d'investissement	38 824,88	158 614,13	71 089,00	50 465,93	273 363,00
040	Opérations d'ordre entre sections	9 945,00	9 945,00		9 945,00	
041	Opérations patrimoniales					
Total de	s dépenses d'ordre d'investissement	9 945,00	9 945,00	-	9 945,00	
Total DE	PENSES CUMULEES	48 769,88	168 559,13	172 421,00	161 743,69	356 779,00

Recettes	INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	17 717,15	33 137,92			
13	Subventions d'équipement	18 690,00	-	69 315,00	39 315,00	214 000,00
Total de	s recettes d'équipement	36 407,15	33 137,92	69 315,00	39 315,00	214 000,00

Total de	es recettes d'équipement	36 407,15	33 137,92	69 315,00	39 315,00	214 000,00
10	Dotations et réserves	11 449,65	37,45	3 701,00	3 701,86	9 447,00
16	Emprunts et assimilés		-			
Total de	es recettes financières	11 449,65	37,45	3 701,00	3 701,86	9 447,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total de	es recettes réelles d'investissement	47 856,80	33 175,37	73 016,00	43 016,86	223 447,00
021	Virement de la section de Fonctionnement			64 094,00	-	97 944,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 051,00	34 051,00	35 311,00	35 311,00	35 388,00
041	Opérations patrimoniales					
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	34 051,00	34 051,00	99 405,00	35 311,00	133 332,00

Résultat d'exercice	15 420,77	- 134 508,13	17 916,93	
Résultat de clôture	33 137,92	- 101 332,76	- 83 415,83	

34 051,00

67 226,37

99 405,00

172 421,00

35 311,00

78 327,86

133 332,00

356 779,00

34 051,00

81 907,80

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Cœur commercial – St Gérand-le-Puy

Le budget Cœur commercial de St Gérand-le-Puy regroupe les opérations concernant les locations et l'entretien d'un bâtiment en copropriété. Ce dernier est constitué au rez-de-chaussée de deux locaux commerciaux loués. L'un d'une superficie de 180 m² à l'Epicerie des Petits Bonheurs, par bail commercial et l'autre, d'une superficie de 63 m² à Locaposte. L'étage du bâtiment est constitué de logements, propriété d'Allier Habitat.

Section de fonctionnement

L'essentiel des dépenses est constitué des frais liés au bâtiment (assurance, contrôles et maintenances périodiques, frais de gestion de copropriété, taxe foncière), charges financières (intérêts d'emprunt).

Les recettes sont constituées des loyers perçus.

Une subvention du budget principal de 5 194 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	5 803,00	4 968,50	5 126,00	3 485,40	3 700,00
65 - Autres charges de gestion courante		2,41			
66 - Charges financières	3 348,77	2 944,23	2 542,00	2 539,67	2 136,00
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	9 151,77	7 915,14	7 668	6 025	
023 - Virement à la sect. d'investissement			9 701		9 145,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	6 558,50	6 672,50	6 560	6 558,50	6 585,00
Total dépenses d'ordre	6 558,50	6 672,50	16 261	6 559	15 730,00

Total dépenses de fonctionnement	15 710,27	14 587,64	23 929	12 583,57	21 566,00
----------------------------------	-----------	-----------	--------	-----------	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses			0,00		0,00
74 - Dotations, subventions et participations		300,00	8 114,00		5 194,00
75 - Autres produits de gestion courante	15 523,36	15 659,91	15 815,00	15 854,85	16 372,00
77 - Produits exceptionnels	165,96	0,00	0,00		0,00
Total recettes réelles	15 689,32	15 959,91	23 929	15 855	21 566,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections			0,00		0,00
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section			0,00		0,00
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 445,09	1 294,14		0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement	19 134,41	17 254,05	23 929	15 854,85	21 566,00

Résultat d'exercice	-20,95	1 372,27	3 271,28	
Résultat de clôture	3 424,14	2 666,41	3 271,28	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

-3 491,66

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent pour l'essentiel au remboursement du capital d'emprunt. La section est équilibrée par :

- l'amortissement du bâtiment : 6 585 €

Résultat de clôture

- le virement de la section de fonctionnement et l'affectation du résultat.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
020 - Dépenses imprévues			0,00		
16 - Emprunts et dettes assimiliés	9 300,00	9 300,00	9 900,00	9 300,00	9 900,00
23 - Immobilisations en cours			7 000,00	790,32	6 209,00
Total dépenses réelles	9 300,00	9 300,00	16 900,00	10 090,32	10 090,32
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00			0,00
001 - Déficit d'investissement reporté	3 287,25	2 128,75	2 627	2 626,25	3 492,00
Total dépenses d'Investissement	12 587,25	11 428,75	19 527	12 716,57	19 601,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 300,00	2 130,00	2 666	2 666,41	3 271,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	600,00	0,00	600,00		600,00
Total recettes réelles	3 900,00	2 130,00	3 266,41	2 666,41	3 871,00
021 - Virement de la section de			9 701,00		9 145,00
fonctionnement			9 701,00		9 145,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	6 558,50	6 672,50	6 560,00	6 558,50	6 585,00
Total recettes d'ordre	6 558,50	6 672,50	16 261,00	9 224,91	15 730,00
001 - Excédent d'investissement reporté					
T	40 450 50	0.000.50	40 507	0.224.04	40.504.00
Total recettes d'investissement	10 458,50	8 802,50	19 527	9 224,91	19 601,00
57 10 11	4 450 - 5	407 T	1	0.55 1	
Résultat d'exercice	1 158,50	- 497,50		- 865,41	

-2 128,75

-2 626,25

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Pôle Emploi Entreprises – Varennes-sur-Allier

Le budget Pôle Emploi Entreprises est assujetti à la TVA. Il regroupe les opérations concernant les locations et l'entretien d'un bâtiment communautaire composé de bureaux et de salles de réunion au siège de la Communauté de communes.

La salle de réunion du Conseil communautaire « Salle Collet Mériaud », son office et son local technique, le local d'Arkéocité, sont intégrés dans ce budget.

Section de fonctionnement

L'essentiel des dépenses et recettes de fonctionnement est lié à la location même du bâtiment :

<u>Dépenses</u>: Eau, Electricité, Chauffage, Taxe foncière, Intérêts d'emprunt et amortissement du bâtiment

<u>Recettes</u>: Loyers et avances sur charges, amortissement de subventions reçues. Le budget n'étant pas autonome, une subvention d'équilibre du Budget principal de 52 559 € est nécessaire.

CA 2040	CA 2010	DD 2020	C4 2020	DD 2024
				BP 2021
13 267,45	14 363,42	14 600,00	13 154,85	13 150,00
11 019,12	10 172,73	9 340,00	9 330,39	7 585,00
24 286,57	24 536,15	23 940,00	22 485,24	20 735,00
		24 701,00		41 268,00
46 353,00	46 352,00	46 352,00	46 352,00	46 566,00
46 353,00	46 352,00	71 053,00	46 352,00	87 834,00
				253,00
70 639,57	70 888,15	94 993,00	68 837,24	108 822,00
CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
35 800,00	32 757,00	40 363,00	13 562,82	52 559,00
38 634,29	42 092,00	41 244,00	41 635,63	42 877,00
74 434,29	74 849,00	81 607,00	55 198,45	95 183,00
13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
<u> </u>	· ·			
2 799,16	1 354,88		0,00	0,00
	,	I.	ŕ	,
90 619,45	89 589,88	94 993,00	68 584,45	108 822,00
17 180,72	17 346,85		-252,79	
1/ 100,/2	17 340,63		-232,73	
	46 353,00 46 353,00 70 639,57 CA 2018 35 800,00 38 634,29 74 434,29 13 386,00 13 386,00 2 799,16	13 267,45	13 267,45	13 267,45

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Le capital d'emprunt et le déficit de l'exercice précédent constituent les principales dépenses d'investissement.

Un virement de la section de fonctionnement est nécessaire pour équilibrer cette section.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP2020	CA 2020	BP 2021
020 - Dépenses imprévues			0,00		
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 666,67	51 666,66	54 167,00	51 731,99	52 667,00
23 - Immobilisations en cours			6 000,00	3 225,20	0,00
Total dépenses réelles	51 666,67	51 666,66	60 167,00	54 957,19	52 667,00
040 - Opération d'ordre transfert entre	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
sections Total dépenses d'ordre	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
·	,	•		,	,
001 - Déficit d'investissement reporté	18 324,75	18 624,42	18 701,00	18 700,08	21 781,00
Total dépenses d'investissement	83 377,42	83 677,08	92 254,00	87 043,27	87 834,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP2020	CA 2020	BP 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 400,00	18 625,00	18 701,00	18 701,73	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	2 500,00	209,04	0,00
Total recettes réelles	18 400,00	18 625,00	21 201,00	18 910,77	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	24 701,00		41 268,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	46 353,00	46 352,00	46 352,00	46 352,00	46 566,00
Total recettes d'ordre	46 353,00	46 352,00	71 053,00	46 352,00	87 834,00
001 - Excédent d'investissement reporté					
Total recettes d'Investissement	64 753,00	64 977,00	92 254,00	65 262,77	87 834,00
Déculhat discourtes	200.57	75.00	40.704.00	2 000 42	
Résultat d'exercice	-299,67	-75,66	18 701,00	-3 080,42	
Résultat de clôture	-18 624,42	-18 700,08	0,00	-21 780,50	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Affiché le

320~

ZAC « La Feuillouse » – Varennes-sur-Allier

Dans le cadre d'une concession d'aménagement des deux zones d'activité situées à Varennes-sur-Allier (ZAC de la Feuillouse et ZAC de Varennes Forterre), la Communauté de communes a confié la réalisation et la commercialisation, respectivement par délibérations du 29 janvier 1991 et du 18 septembre 2006, à la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAu).

Pour mettre fin au financement de la trésorerie négative de la Seau, la Communauté de communes, par délibération du 22 juin 2015, a décidé de racheter les terrains viabilisés des deux ZAC de 2015 à 2018 en vue de les commercialiser.

Deux budgets annexes ont été créés par délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2017.

Section de fonctionnement

En 2021, les charges de fonctionnement prévues correspondent à la taxe foncière.

La principale recette provient de la redevance versée par la Société Avelys quant à l'occupation terrain d'un terrain.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	32 624,04	127,00	1 000	619,80	3 418,00
65 - Autres charges de gestion courante	,	,		,	,
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	32 624,04	127,00	1 000	619,80	3 418,00
023 - Virement à la sect. d'investissement		0,00			
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00		44 933	44 933,00	
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	44 933	44 933,00	3 418,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0,00	20,42			
Total dépenses de fonctionnement	32 624,04	147,42	45 933	45 552,80	3 418,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
70 - Produits des services, domaine et	0,00				
ventes diverses	3,00				
74 - Dotations, subventions et participations		45 895,58	0		
75 - Autres produits de gestion courante					3 000,00
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels		5,00	38	38,00	
Total recettes réelles	0,00	45 900,58	38	38,00	3 000,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	32 603,62	142,42	0	0,00	
043 - Op. d'ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre	32 603,62	142,42	0	0,00	
	1		ı	T.	
002 - Excédent de fonctionnement reporté			45 895	45 895,58	418,00
Total recettes de fonctionnement	32 603,62	46 043,00	45 933,00	45 933,58	3 418,00
7/ 10 - 11	22 1	45.046.55	45.005.55	45 54 4 55 1	
Résultat d'exercice	-20,42	45 916,00	-45 895,00	-45 514,80	
Résultat de clôture	-20,42	45 895,58	0,00	380,78	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Affiché le

SLOW

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
020 - Dépenses imprévues			0		
16 - Emprunts et dettes assimilés			12 186	12 186,00	
21 - Immobilisations corporelles		0,00	0		
23 - Immobilisations en cours			0		
Total dépenses réelles hors opération	0,00	0,00	12 186	12 186,00	
040 - Opération d'ordre de transfert entre	32 603,62	142,42	0		
section	32 003,02	142,42	O		
Total dépenses d'ordre	32 603,62	142,42	0	0,00	0,00
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	32 603,62	32 747	32 746,04	
	_				
Total dépenses d'Investissement	32 603,62	32 746,04	44 933	44 932,04	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés		0,00	0		
Total recettes réelles	0,00	0,00	0	0,00	
021 - Virement de la section de		0,00	0		
fonctionnement		0,00	O		
040 - Opération d'ordre transfert entre	0,00		44 933	44 933,00	
sections	0,00		44 333	44 933,00	
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	44 933	44 933,00	
001 - Excédent d'investissement reporté					
Total recettes d'Investissement	0,00	0,00	44 933	44 933,00	0,00
Résultat d'exercice	-32 603,62	-142,42	32 747,00	32 747,00	
Résultat de clôture	-32 603,62	-32 746,04	0,00	0,96	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

ZAC « Varennes Forterre » – Varennes-sur-Allier

Section de fonctionnement

Résultat de clôture

La principale dépense correspond au règlement des taxes foncières.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	314 730,17	5 666,00	6 000	5 329,00	5 400,00
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	314 730,17	5 666,00	6 000	5 329,00	5 400,00
023 - Virement à la sect. d'investissement		0,00			
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections			10 155	10 155,00	
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	10 155	10 155,00	
002 - Déficit de fonctionnement reporté		661,58			
Total dépenses de fonctionnement	314 730,17	6 327,58	16 155	15 484,00	5 400,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
70 - Produits des services, domaine et					4 729,00
ventes diverses					4 729,00
74 - Dotations, subventions et participations	5 000,00	16 655,96			
75 - Autres produits de gestion courante					
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels		99,00	161	161,00	
Total recettes réelles	5 000,00	16 754,96	161	161,00	4 729,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	309 068,59	5 567,00			
043 - Op. d'ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre	309 068,59	5 567,00	0	0,00	
			,	1	
002 - Excédent de fonctionnement reporté			15 994	15 994,38	671,00
Total recettes de fonctionnement	314 068,59	22 321,96	16 155	16 155,38	5 400,00
	·			·	•
Résultat d'exercice	-661,58	16 655,96	-15 994,00	-15 323,00	

-661,58

15 994,38

0,00

671,38

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Affiché le

SLOW

Section d'investissement

DEDENICES DIVINGENTIONS AT THE	04.0046	04.0040	n 1	04.0000	DD 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
020 - Dépenses imprévues					
16 - Emprunts et dettes assimiliés					
023 - Immobilisations en cours					
Total dépenses réelles	0,00	0,00	0	0,00	
040 - Opération d'ordre de transfert entre	309 068,59	5 567,00			
sections	309 008,39	3 307,00			
Total dépenses d'ordre	309 068,59	5 567,00	0	0,00	
001 - Déficit d'investissement reporté		309 068,59	314 636	314 635,59	
		•	l l	,	
Total dépenses d'Investissement	309 068,59	314 635,59	314 636	314 635,59	0,00
DECETTED BLANKESTICSELATATE	1 0,0040 1	04.0040		0.0000	55 5554
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	10 155	10 155,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	304 481	304 481,00	0,00
Total recettes réelles	0,00	0,00	314 636	314 636,00	0,00
021 - Virement de la section de		0,00			
fonctionnement		0,00			
040 - Opération d'ordre transfert entre					0,00
sections					
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0	0,00	0,00
001 - Excédent d'investissement reporté					
Takal wasakkas alliawaskinasana	0.00	0.00	214 626	214 626 00	0.00
Total recettes d'Investissement	0,00	0,00	314 636	314 636,00	0,00
Résultat d'exercice	-309 068,59	-5 567,00	314 636,00	314 636,00	
Résultat de clôture	-309 068,59	-314 635,59	0,00	0,41	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Ensemble immobilier – Varennes-sur-Allier

En 2019, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier (friche Moreux) situé 20 rue du Bourbonnais à Varennes-sur-Allier. Cet ensemble immobilier comprend des bâtiments d'une surface totale de 8 900 m² sur un terrain de 3 hectares environ. La réhabilitation de cet ensemble doit permettre l'accueil d'entreprises dont l'activité serait plus spécifiquement dédiée à la logistique.

Section de fonctionnement

Les dépenses prévues en 2021 correspondent au paiement des frais d'assurance et de Taxe foncière. Les recettes correspondent à la subvention du budget principal pour 21 500 € nécessaire pour équilibrer la section.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général		2 493,00	40 027	38 477,00	21 500,00
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	0	2 493,00	40 027	38 477,00	21 500,00
023 - Virement à la sect. d'investissement					
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections					
Total dépenses d'ordre	0	0,00	0	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	0	2 493	40 027	38 477	21 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
70 - Produits des services, domaine et ventes					
diverses					
74 - Dotations, subventions et participations		2 493,00	40 027	38 476,15	21 500,00
75 - Autres produits de gestion courante				0,85	
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels					
Total recettes réelles	0,00	2 493,00	40 027	38 477,00	21 500,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections					
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0	0,00	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté					
Total recettes de fonctionnement	0,00	2 493,00	40 027	38 477,00	21 500,00
	Т	Г	Г	T	1
Résultat d'exercice	0,00	0,00		0,00	
Résultat de clôture	0,00	0,00		0,00	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Section d'investissement

Par délibération n°118 du 9 décembre 2019, le conseil communautaire a décidé de réaliser une première phase de travaux de réhabilitation du site pour un montant prévisionnel de 456 423 € HT. Ils portaient sur :

- Le remplacement de la couverture existante,
- Réfection des façades avec installation de portes sectionnelles
- Révision de l'installation electrique
- Mise en œuvre de concassé autour des bâtiments
- Installation de clôture

Par délibération n°113 du 26 octobre 2020, le conseil communautaire a décidé de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département pour l'aménagement de l'ensemble de la friche Moreux. Par délibérations du 25 janvier, le conseil communautaire a approuvé la réalisation de la phase 2 de travaux de réhabilitation du site pour un montant de 601 499 € et la réhabilitation du bâtiment à l'entrée du site pour un montant de 175 000 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement portent sur les travaux et les subventions à percevoir dans le cadre des projets (343 074 € du Département et de l'Etat).

Une avance du budget principal à hauteur de 281 417 € est nécessaire pour équilibrer la section.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
020 - Dépenses imprévues			0		
16 - Emprunts et dettes assimilés			0		
21 - Immobilisations en cours	0,00	203 193,40	16 806		16 806,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	260 000	7 002,50	759 693,00
Total dépenses réelles	0,00	203 193,40	276 806	7 002,50	776 499,00
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0	0,00	
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00		203 193,40	29 896,00
Total dépenses d'Investissement	0,00	203 193,40	276 806	210 195,90	806 395,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves			0		
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	299 700	0,00	524 978,00
16 - Emprunts et dettes assimilés			-22 894	180 300,00	281 417,00
Total recettes réelles	0,00	0,00	276 806	180 300,00	806 395,00
021 - Virement de la section de			0		
fonctionnement			U		
040 - Opération d'ordre transfert entre			0		
sections			_		
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0	0,00	0,00
	T.		T.		
001 - Excédent d'investissement reporté					
Total recettes d'Investissement	0,00	0,00	276 806	180 300,00	806 395,00
Résultat d'exercice	0,00	-203 193,40		173 297,50	
Résultat de clôture	0,00	-203 193,40		-29 895,90	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

ZA Les Fontaines – Dompierre-sur-Besbre

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, accompagnée par le Cabinet MODAAL, s'est engagé depuis le mois de mars 2020 dans l'analyse de l'offre foncière et immobilière économique du territoire communautaire, puis en adéquation et en complémentarité, a étudié les faisabilités techniques, juridiques et financières de la création des zones d'activité économique des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre et de la Loubière à Saint Pourçain-sur-Besbre.

Par délibération en date du 25 janvier 2021, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre la procédure relative au transfert de la propriété de la ZA des Fontaines. Il a également approuvé le projet d'aménagement du site pour un montant de 2 654 164 € HT.

Section de fonctionnement

Les dépenses prévues en 2021 correspondent au paiement des frais de cession, et des indemnités d'éviction de l'exploitant agricole, occupant les terrains.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	14 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	24 400,00
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	
022 - Dépenses imprévues	
Total dépenses réelles	38 400,00
023 - Virement à la sect. d'investissement	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	
Total dépenses d'ordre	

Total dépenses de fonctionnement	38 400,00
Total depenses de fonctionnement	38 400,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
70 - Produits des services, domaine et ventes	
diverses	
74 - Dotations, subventions et participations	38 400,00
75 - Autres produits de gestion courante	
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	
Total recettes réelles	38 400,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section	
Total recettes d'ordre	

002 - Excédent de fonctionnement reporté	
--	--

Total recettes de fonctionnement	38 400,00

Résultat d'exercice	
Résultat de clôture	

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 lité, Fraternité Reçu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202154-DE

Affiché le

SLOW

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre e

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues en 2021 correspondent à l'acquisition des terrains et des frais d'acte notarié, la réalisation des études, honoraires et frais de gestion et financiers ainsi que des travaux d'aménagement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
020 - Dépenses imprévues	
16 - Emprunts et dettes assimilés	
21 - Immobilisations en cours	364 000,00
23 - Immobilisations en cours	
Total dépenses réelles	364 000,00
Total dépenses d'ordre	
001 - Déficit d'investissement reporté	

Total dépenses d'Investissement	364 000,00
---------------------------------	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
13 - Subventions d'investissement	80 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	283 500,00
Total recettes réelles	364 000,00
021 - Virement de la section de	
fonctionnement	
040 - Opération d'ordre transfert entre	
sections	
Total recettes d'ordre	

Total recettes d'Investissement	364 000.00
---------------------------------	------------

Résultat d'exercice	
Résultat de clôture	



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents : 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 é, Egalité, Fraternité Recu en préfecture le 28/04/2021 Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202155-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/55
CLASSIFICATION	7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent **TALON**

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 55 - FINANCES - Budget 2021 - Vote taux fiscalité 2021

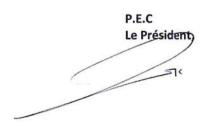
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2021 annexé à la délibération n° 2021.04.15/54 du 15 avril 2021,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales « Ménages » et « Economiques » 2020 pour l'exercice
- de voter le taux des 3 taxes comme il est indiqué ci-dessous pour 2021 :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.):25,94 %
 - Taxe Foncière Bâti :0,394 %
 - Taxe Foncière Non Bâti : 1,86 %

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 29/04/2021 Déposée en Préfecture le 28/04/202



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

SLOW

Affiché le ID : 003-200071470-20210415-DELIB202155-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/55
CLASSIFICATION	7.2

N° 55 - FINANCES - Budget 2021 - Vote taux fiscalité 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau communautaire en date du 12 avril 2021,

Vu la délibération n°2021.04.15/54 par laquelle le conseil communautaire a adopté le Budget primitif 2021 et son rapport budgétaire,

Vu l'état fiscal 1259 FPU,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales « Ménages » et « Economiques » 2020 pour l'exercice 2021,
- de voter le taux des 3 taxes comme il est indiqué ci-dessous pour 2021 :
 - O Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.):25,94 %

Taux voté

Taux mis en réserve

Produit de CFE unique

(col 4 x col 8)

4 948 000

1 283 511

Bases d'imposition prévisionnelles 2021

Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3)

N° 1259 FPU (1) 82 TAUX

2021

	. /		Produit de référence des TF total col 4				
	1,86		182 132	1,86	Taxe foncière (non bâti)		
	0,394			0,394	Taxe foncière (bâti)	référence	 de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée
	Taux proportionnels (Col.11*col.13)	Coefficient de variation proportionnelle 12 13 roduit attendu des TF	Coefficient de vari 12 Produit attendu des TF	laux de reference pour 2021	laxes	par vanation proportionnelle nolir cette rubrique en cas :	Aige au calcul des laux addit, par vanation proportionnell n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
182 132	182 132 Prod. fisc. attendu TF	182 132 Pr	Produit de reference des taxes foncieres	Produit de reit	1		
88 183	186	88 183	4 741 000		1,86	4 729 997	laxe tonciere (non băti)
93 949	0,394	93 949	23 845 000		0,394	25 656 224	Taxe foncière (bâti)
Produit correspondant (col 3 x col 5)	Taux votés F	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Taux de référence pour 2021 ^{2a}	Bases d'imposition effectives 2020	Taxes
							I.B - TAXES FONCIÈRES
			elle durée	Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée	r la durée d'intégration des	Si décision de modifier	

CVAE	CVAE IFER TASCOM	TASCOM		코		Taxe add. FNB	NB.	Fraction de TVA nationale	Total
799 064	239 521	99 696	596		369 702		25 699	3 130 660	4 664 342
Alloc. compensatrices	680 109	DCRTP		69 849	Versement FNGIR	NGIR		Contribution FNGIR	303 478
II – TOTALISATION DES R	III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021	VISIONNELLES POUR 202	21						
182 132 -	+ 1 533 682 +	+ 749 958	+				303 478 +	3 130 660 =	= 5799 956
Produit attendu des taxes à taux votés	Total autres taxes (cadre II)	Allocations compensatrices + DCRTP		Versement FNGIR	FNGIR	Contribution FNGIR	NGIR	Fraction de TVA nationale	Montant total prévis. 2021 au titre de la fiscalité directe locale
A MOULINS IE DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES	le 31 MARS 2021	\$2021 EMF			Le préfet, le			Le président,	

Reçu en préfecture le 28/04/2021

0415-DELIB202155-DE STÈRE COMPTES

EPCI:

820 ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT: 03

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESORERIE DE DOMPIERRE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

				52,90	26,45		1,001291	1,000803	
				(25)	2021 (niveau national) (24)	cas de changement de 20 périmètre (23)	des deux taxes foncières (22)	de taxe foncière (bâti) (21)	
				Taux plafond 2021	Taux moyen communal	Taux moyen pondéré en Ta	Ц	Coefficients de variation du TMP	
spéciale	l x max de la majo. spéciale	T _X		aux de CFE	Plafonnement du taux de CFE		oisière	EPCI en régime de croisière	m.
IIIII I	IIIII		25,96	18,77	6	96 25,96	ère 25,96	FPU régime de croisière	П
de l'EPCI	national							1ère année de FPU	
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020	Taux moyen p foncière	Taux maximum avec majoration spéciale (20)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux moyen 75 % (18)	rattrapage (17)	de laux maximum dérogatoire (16)	droit commun (15)	Taxe	
Majoration spéciale du laux de CFE	Majoration spéci				COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	DE	A	. ÉLÉMENTS UTILES	7
		Ī							
3 130 660	,41	11,41	ā	c. Taux figé de taxe d'habitation			e):	Dotation IH (Mayotte):	- I-
FRACTION DE TVA	6. FRACT		oumis à THLV	 b. Bases des locaux vacants soumis à THLV 					, ,,
140 10	156	3 240 156	ipales et locaux vacants	a. Bases hors résidences principales et locaux vacants			h THI V	Dotation nour nerte de THI V∵	_
Gaz – Stockage, transport	Gaz – S			4. TAXE D'HABITATION	338	prises :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	Cotisation sur la vale	5
79 042			mpensées	c. CVAE : exonérations non compensées					
Stations radioélectriques		262 070		b. CVAE : part dégrevée					
74 293	994	536 994	r les entreprises	a. CVAE : part nette versée par les entreprises					
Transformateurs				3. CVAE					
	161	1 168 161	titre des terres agricoles	Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	47 328			d. Autres allocations	d
Centrales nydrauliques	1	2 718 716	ises (CFE)	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	624 668			. Locaux industriels	9
40 038				Taxe foncière (non bâti)	374	du territoire	Exonération en zones d'aménagement du territoire	. Exonération en zon	,
Centrales photovoltaiques		1 859 078		Taxe foncière (bâti)	47	tablissements	Réduction des bases des créations d'établissements	. Réduction des base	ë
=				Bases exonérées par la loi	672 417		s entreprises (CFE)	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0
Centrales electriques	Cent		ises (CFE)	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6		# :	e foncière (non bâti)	
				Taxe foncière (non bâti)	7 325		els (MU):	nt Locaux industriels (MU):	ché l
Eoliennes & hydroliennes	Eolieni			Taxe foncière (bâti)	7 348			200 ke foncière (bâti) :	
			L communautaire	Bases exonérées par le conseil communautaire					.
PRODUIT DES IFER	5. PRODI		THE REPORT OF THE PARTY OF THE	2. BASES NON TAXÉES		NSATRICES	ÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	U	170
						RES:	- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	- INFORMATIONS	00015



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbro

Envoyé en préfecture le 30/04/2021 é, Egalité, Fraternité
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le

DELIBERATION N° 2021.04.15/56
CLASSIFICATION 7.2

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202156-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 56 – FINANCES – Budget 2021 – Vote taux TEOM 2021 – SICTOM Nord Allier – Secteur Dompierre-sur-Besbre et commune St Gérand-de-Vaux (17 communes)

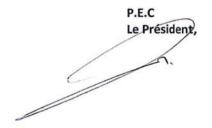
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2021 annexé à la délibération n° 2021.04.15/54 du 15 avril 2021,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

 de fixer les taux de TEOM 2021 pour le secteur de Dompierre-sur-Besbre et la commune de St Gérand-de-Vaux conformément à l'état présenté dans le rapport de présentation ci-annexé.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 30/04/2011 Déposée en Préfecture le 30/04/2021



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 30/04/2021 é, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 30/04/2021 Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202156-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/56
CLASSIFICATION	7.2

N° 56 - FINANCES - Budget 2021 - Vote taux TEOM 2021 - SICTOM Nord Allier - Secteur Dompierre-sur-Besbre et commune St Gérand-de-Vaux (17 communes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau communautaire en date du 12 avril 2021,

Vu la délibération n°2021.04.15/54 par laquelle le conseil communautaire a adopté le Budget primitif 2021 et son rapport budgétaire,

Vu l'état fiscal 1259 TEOM,

Monsieur le Président rappelle que les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) sont votés en fonction des charges du service de collecte et de traitement des ordures ménagères assurées par le SICTOM Nord Allier pour chaque catégorie de collecte.

La Communauté de communes devra donc régler la contribution et encaisser le produit correspondant. Les bases prévisionnelles sont communiquées par les services fiscaux.

L'augmentation des bases prévisionnelles est constatée à 0,74 %, celle du produit communiqué par le SICTOM Nord Allier est estimée à 1,53%.

Le service de collecte actuel est établi ainsi :

C 0,5'	Collecte tous les 15 jours avec un chauffeur + camion avec bras latéral	
C 1'	Collecte une fois par semaine avec chauffeur + camion avec bras latéral	
C 0,50	Collecte tous les 15 jours avec un chauffeur et rippers derrière	
C 1	Collecte une fois par semaine avec un chauffeur et rippers derrière	
C 2	Collecte deux fois par semaine avec un chauffeur et rippers derrière	
C 3	Collecte trois fois par semaine avec un chauffeur et rippers derrière	

Le montant inscrit au budget en dépenses et en recettes sera donc arrêté à 1 280 394 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM 2021 conformément à l'état cidessous:

République française

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

TAUX TEOM 2021 - SICTOM NORD ALLIER - Secteur de Dompierre-sur-Besbre et commune St Gérand-de-Vaux (17 communes)

	-											ře			
		•	2019		,			2020		1			2021		
Communes	Zones	Base imposable	Produit attendu	ıttendu	Taux	Zones	Base imposable	Produit	ıit	Taux voté	Zones	Base imposable	Produit	nit	Taux voté
Bosulon	C 1,	218 431	20 314	162 074	%08'6	C 1,	203 135	18 384	161 830	850'6	C1,	203 520	18 581	101 041	9,13%
Deanion	C	1 238 433	142 667	102 274	11,52%	IJ	1 279 885	143 475	000 101	11,21%	C1	1 300 071	147 036	/10 501	11,31%
Châtelperron	C1,	113 774	12 788		11,24%	C 1,	115 107	12 593	12 593	10,94%	C 1,	115 591	12 761	12 761	11,04%
Chavroches	C1,	239 965	26 972	26 982	11,24%	C1,	243 562	26 646	26 646	10,94%	C1'	246 782	27 244	27 244	11,04%
	C 1,	15 316	1 424		9,30%	C 1,	15 484	1 401		850'6	C1'	15 548	1 420		9,13%
	C0,50	51 864	5 243	274 047	10,11%	05'00	54 653	5 372	217	9,83%	05'00	54 824	5 439	1	9,92%
200	C1	200 599	23 109		11,52%	CI	202 856	22 740	1/3 110	11,21%	C1	203 046	22 956	1/5 532	11,31%
	C2	1 011 669	145 175		14,35%	2	1 028 502	143 579		13,96%	7	1 034 266	145 718		14,09%
	C0,5¹	115 315	9 3 1 7		8,08%	.5′0D	115 888	9 120		7,87%	,5'00	116 155	9 223		7,94%
Domnious /Bochro	05'00	36 357	3 676	103 CVV	10,11%	C0,50	36 789	3 616	000000	8'83%	05'00	36 870	3 658	10000	9,92%
DOIIIDIGILE/ DESDIE	C2	2 575 237	369 547		14,35%	7	2 633 468	367 632	439 020	13,96%	7	2 679 143	377 434	444 8//	14,09%
	C3	323 517	60 142		18,59%	3	327 307	59 210		18,09%	8	298 869	54 563		18,26%
	C 1,	105 720	11 883		11,24%	C 1,	80 529	8 810		10,94%	C1,	80 702	8 910		11,04%
Jaligny/ Besbre	IJ	441 794	61 542	/3 443	13,93%	ŋ	473 014	64 141	72 951	13,56%	C1	473 330	64 748	73 658	13,68%
Liernolles	C 1,	148 836	16 729	16 736	11,24%	C 1,	151 054	14 365	14 365	9,51%	C1'	153 337	14 720	14 720	%09'6
Mercy	C0,5'	171 730	16 795	16 791	9,78%	C0,5'	173 918	16 540	16 540	9,51%	C0,5'	175 378	16 836	16 836	%09'6
	'2,00	139 743	13 667		9,78%	C0,5'	141 376	13 445		9,51%	,5'00	141 684	13 601		%09'6
Monétay/Loire	05'00	579	7.1	20 734	12,22%	05'00	286	64	19 542	10,94%	C0,50	587	65	19 761	11%
	IJ	50 237	866 9		13,93%	C1	50 675	6 025		11,89%	C1	50 797	960 9		12,00%
	C0,50	99 99	8 149		12,22%	05'00	21 513	2 558		11,89%	C0,50	107 720	10 341		%09'6
Pierrefitte/Loire	C1	316 405	44 075	52 236	13,93%	CI	107 062	10 182	48 520	9,51%	IJ	24 184	2 902	49 495	12%
	.s′00		ī		3 8	.s′00	263 903	35 785		13,56%	'2,02	265 012	36 252		13,68%
Saint Gérand de Vaux	IJ	296 620	41 319	41 329	13,93%	IJ	300 228	40 711	40 701	13,56%	C1	306 607	41 942	41 942	13,68%
Saint Léon	C1,	253 013	28 439	58 334	11,24%	C1'	230 778	25 247	58 213	10,94%	C1,	231 839	25 595	58 947	11,04%
	5	214 485	29 878	П	13,93%	C5.	243 111	32 966		13,56%	[7]	243 814	33 352		13,68%
St Pourçain/Besbre	C1.	163 339	18 359	35 033	11,24%	C1.	166 879	18 257	34 730	10,94%	C1.	169 502	18 711	35 411	Re Aff
	7 5	CO 054	COOD		0/06/07	1 5	717 409	104/4		13,30%	1 2	222.073	10/00		çu e
Saint Voir	C(1,	47 494	5 338	12 170	11,24%	C1,	51 710	5 657	12 530	10.94%	C(1)	51 825	5 721	12 803	en pi
	05'00	207 465	22 966		11,07%	C0,50'	220 488	18 984		8,61%	C0,50'	221 955	19 288		éfe
Saligny/Roudon	CI	313 363	39 546	62 510	12,62%	C0,50	46 286	4 985	55 920	10,77%	CO,50	46 556	5 061	56 758	ctur
			ì			CI	260 219	31 955		12,28%	17	261 520	32 409		e le
Thionne	C1'	241 851	27 184	27 194	11,24%	C 1'	247 782	27 107	27 107	10,94%	C 1,	246 581	27 222	27 222	le 30/0
	C0,5'	116 540	11 398		9,78%	C0,5'	118 160	11 237		9,51%	.s'00	120 133	11 533)4/2
Vaumas	05'00	25 813	3 154	46 602	12,22%	C 0,50	26 120	3 106	46 023	11,89%	C 0,50	26 139	3 137	46 810	021
	CI	230 045	32 045		13,93%	IJ	233 632	31 680		13,56%	C1	234 963	32 141		3,689
TOTAL		9 881 707	1 283 406	1 283 484			10 059 375	1 260 918	1 260 941			10 134 693	1 280 394	1 280 394	
Ecart 2021/2020/2019 bases et produits	19 bases e	t produits					1,77%	-1,78%				0,74%	1,53%		215
															6-D
															E



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202157-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/57
CLASSIFICATION	7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 57 – FINANCES – Budget 2021 – Vote taux TEOM 2021 – SICTOM Sud Allier – Secteur Varennes-sur-Allier et Le Donjon (27 communes)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2021 annexé à la délibération n° 2021.04.15/54 du 15 avril 2021,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

 de fixer les taux de TEOM 2021 pour le secteur de Varennes-sur-Allier et Le Donjon conformément à l'état présenté dans le rapport de présentation ci-annexé.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 30/04/202/ Déposée en Préfecture le 30/04/202/ P.E.C Le Président,

.../...

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 30/04/2021 té, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202157-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/57
CLASSIFICATION	7.2

N° 57 – FINANCES – Budget 2021 – Vote taux TEOM 2021 – SICTOM Sud Allier – Secteur Varennes-sur-Allier et Le Donjon (27 communes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau communautaire en date du 12 avril 2021,

Vu la délibération n°2021.04.15/54 par laquelle le conseil communautaire a adopté le Budget primitif 2021 et son rapport budgétaire,

Vu l'état fiscal 1259 TEOM,

Monsieur le Président rappelle que les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) sont votés en fonction des charges du service de collecte et de traitement des ordures ménagères assurées par le SICTOM Sud Allier pour chaque catégorie de collecte.

La Communauté de communes devra donc régler la contribution et encaisser le produit correspondant. Les bases prévisionnelles sont communiquées par les services fiscaux.

L'augmentation des bases prévisionnelles est constatée à 0.56 %, celle du produit communiqué par le SICTOM Sud Allier est estimée à 3.34%.

Le montant inscrit au budget en dépenses et en recettes sera donc arrêté à 1 814 929 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM 2021 conformément à l'état cidessous : Liberté, Egalité, Fraternité

Département de l'Allier Arrondissement de Vichv

Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire TAUX TEOM 2021 - SICTOM SUD ALLIER - Secteur de Le Donjon et de Varennes-sur-Allier (27 communes)

				Coût	Coût par zone								
SANIMANOS	*clined			Porte à porte		Conteneurs	Total général des	Bases	Taux 2021		Rappel	Rappel	
COMMUNICA	ropulation	ZONE 1	E 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	charges	d'imposition	voté	Produit 2021	taux 2019	taux	Produit 2020
		137,39 €	3 €	142,76 €	144,55 €	123,86 €						7070	
AVRILLY	138					17 092,68 €	17 092,68 €	140 971 €	15,67	22 090	13,02%	14,22%	19 776
BOLICE	220	441 60 588,99 €	3 66′8				9 66 288'99 €	312 532 €	17,38	54 318	15,98%	17,45%	53 646
	250	79				9 784,94 €	9 784,94 €	52 083 €	15,67	8 161	14,41%	15,74%	8178
LE BOUCHAUD	218					27 001,48 €	27 001,48 €	143 292 €	15,67	22 454	13,02%	14,22%	21 433
CINDRE	309					38 272,74 €	38 272,74 €	227 679 €	15,67	35 678	14,41%	15,74%	35 589
CBECHY	464	461 63 336,79 €	9 62′9				63 336,79 €	287 116 €	17,38	49 901	15,98%	17,45%	49 643
- 1		3				371,58 €	371,58 €	3 108 €	15,67	487	14,41%	15,74%	488
LE DONJON	988					122 373,68 €	122 373,68 €	1 081 141 €	15,67	169 465	13,02%	14,22%	154 210
LANGY	278	38 194,42 €	4,42 €				38 194,42 €	187 682 €	17,38	32 619	15,98%	17,45%	32 403
LENAX	258					31 955,88 €	31 955,88 €	230 807 €	15,67	36 167	13,02%	14,22%	32 309
LODDES	166					20 560,76 €	20 560,76 €	156 910 €	15,67	24 588	13,02%	14,22%	22 112
LUNEAU	293					36 290,98 €	36 290,98 €	225 636 €	15,67	35 357	13,02%	14,22%	30 569
MONTAIGU LE BLIN	312	42 865,68 €	3,68 €				42 865,68 €	309 677 €	18,36	56 857	16,88%	18,43%	56 953
MONTAIGUET EN FOREZ	321					39 759,06 €	39 759,06 €	310 675 €	15,67	48 683	13,02%	14,22%	43 644
MONTCOMBROUX LES MINES	316					39 139,76 €	39 139,76 €	319 865 €	15,67	50 123	13,02%	14,22%	45 073
MONTOLDBE	471	361 49 597,79 €	3 6∠′∠				49 597,79 €	247 746 €	17,38	43 058	15,98%	17,45%	43 220
	\dashv	110				13 624,60 €	13 624,60 €	63 171 €	15,67	668 6	14,41%	15,74%	9 809
NEUILLY EN DONJON	225					27 868,50 €	27 868,50 €	162 689 €	15,67	25 493	13,02%	14,22%	22 937
LE PIN	418					51 773,48 €	51 773,48 €	329 956 €	15,67	51 704	13,02%	14,22%	46 325
RONGEREC	578	569 78 174,91 €	1,91€				78 174,91 €	401 004 €	17,38	569 69	15,98%	17,45%	69 817
		6	3			1 114,74 €	1114,74 €	3 710 €	15,67	581	14,41%	15,74%	583
SAINT DIDIER EN DONJON	263					32 575,18 €	32 575,18 €	187 239 €	15,67	29 340	13,02%	14,22%	26 309
SAINT FELIX	325	44 651,75 €	1,75 €				44 651,75 €	201 274 €	17,38	34 981	15,98%	17,45%	34 963
SANSSAT	264					32 699,04 €	32 699,04 €	231 332 €	15,67	36 250	14,41%	15,74%	36 312
	_	+				1 238,60 €	1 238,60 €	14 383 €	15,67	2 2 2 4	14,41%	15,74%	2 2 2 2 2
SAINT GERAND LE PUY	892	294 40 392,66 €	3,99,5				40 392,66 €	217 631 €	17,38	37 824	15,98%	17,45%	Aff
		588		83 942,88 €			83 942,88 €	448 172 €	18,06	80 949	16,61%	18,14%	iche
SAINT LEGER DE VOUZANCE	275					34 061,50 €	34 061,50 €	199 947 €	15,67	31 332	13,02%	14,22%	e le
SORBIER	321					39 759,06 €	39 759,06 €	234 340 €	15,67	36 721	14,41%	15,74%	
TRETEAU	532					65 893,52 €	65 893,52 €	340 082 €	15,67	53 291	14,41%	15,74%	52 65
TREZELLES	417					51 649,62 €	51 649,62 €	319 603 €	15,67	50 082	14,41%	15,74%	
VARENNES SUR TECHE	254					31 460,44 €	31 460,44 €	177 500 €	15,67	27 814	13,02%	14,22%	25 24
VABENNES S/A	3 633	3 624			523 849,20 €		523 849,20 €	4 551 278 €	11,99	545 923	11,03%	12,04%	30/0 ⁴ 0210
		6				1114,74 €	1 114,74 €	7 686 €	10,28	790	9,45%	10,32%	79
TOTAL (27 communes) calculé par le SICTOM	13 449	9 417 802,99 €		83 942,88 €	523 849,20 €	767 436,56 €	1 793 031,63 €						21 DELIB
	100	8	69	100									202
TOTAL dema	ndé après a	TOTAL demandé après application du mécanisme de lissage des taux	mécanisr	ne de lissage	des taux		1 814 929 €	12 327 917 €		1814929€			3 157 157
													-DI
													E

Envoyé en préfecture le 30/04/2021



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 05/05/2021

Reçu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202158-DE

DELIBERATION N°	2021.03.29/58
CLASSIFICATION	7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 58 – FINANCES – Budget 2021 – Fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – Principe, mise en œuvre et règlement d'attribution

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De reconduire le dispositif d'attribution des fonds de concours (2018-2020) aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et sa mise en œuvre pour la période 2021-2023 mais en y intégrant les 4 dispositions modificatives :
 - le montant de l'enveloppe globale de crédits pré affectés à 900 000 €,
 - la part forfaitaire représentant 60 % de l'enveloppe,
 - la part « indicateur de charges » représentant 20 % de l'enveloppe,
 - la part « indicateur de ressources » représentant 20 % de l'enveloppe.
- D'attribuer les fonds de concours selon le tableau ci-annexé,
- D'approuver les dispositions du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, ci-annexé,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 6(05/22/ Déposée en Préfecture le 5/05/22/ P.E.C Le Président,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 05/05/2021 Recu en préfecture le 05/05/2021

Affiché-le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202158-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/58
CLASSIFICATION	7.8

N° 58 - FINANCES - Budget 2021 - Fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire - Principe, mise en œuvre et règlement d'attribution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16,

Vu la délibération n°2018.09.24/78 du 24 septembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a adopté le dispositif d'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2018.11.05/97 du 5 novembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de règlement d'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes sur une période triannuelle (2018-2019-2020),

Vu le règlement initial d'attribution des fonds de concours (2018-2020) adopté le 05 novembre 2018,

Vu le projet de règlement d'attribution des fonds de concours (2021-2023) ci-annexé,

Il est exposé:

Depuis 2018, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche de soutien financier aux projets d'investissement de ses communes membres, par la mise en place d'une politique communautaire de fonds de concours sur cette période pluriannuelle.

Pour envisager sa reconduction sur une nouvelle période de 3 ans, de 2021 à 2023, il convient d'adopter le même dispositif mais en y intégrant les 4 dispositions modificatives :

- le montant de l'enveloppe globale de crédits pré affectés à 900 000 €,
- la part forfaitaire représentant 60 % de l'enveloppe,
- la part « indicateur de charges » représentant 20 % de l'enveloppe,
- la part « indicateur de ressources » représentant 20 % de l'enveloppe.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L. 5214-16 du CGCT, la Communauté de communes peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation d'équipements, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour envisager la mise en œuvre de cette politique de soutien financier communautaire 2021-2022-2023, il est convenu de reconduire le dispositif 2018-2019-2020 ajusté des dispositions visées ci-dessus.

Sachant que:

- Une instance habilitée à étudier l'éligibilité des demandes communales pour ensuite les soumettre à l'approbation de l'assemblée communautaire a été créée par délibération n°2020.07.23/052 du 23 juillet 2020,
- Une autorisation de programme visant à favoriser la gestion pluriannuelle (2021-2022-2023) de l'investissement et permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme est inscrite à l'ordre du jour du présent conseil communautaire,
- Une convention devra être signée entre la Communauté de communes ordonnateur des fonds et la Commune bénéficiaire, permettant de définir les conditions et modalités d'attribution des fonds de concours.

Un projet de règlement d'attribution des fonds de concours est présenté. Il reconduit les principaux éléments de mise en œuvre, à savoir :

- 1. Définition des équipements ou opérations d'investissement pouvant bénéficier de fonds de concours communautaires avec prise en compte des ajustements énoncés
- 2. Instance composition et rôle
- 3. Inéligibilité à l'attribution des fonds de concours
- 4. Montant et répartition de l'enveloppe des fonds de concours
- 5. Cadre budgétaire et financier

République française

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 05/05/2021 é, Egalité, Fraternité

Reçu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le ID: 003-200071470-20210415-DELIB202158-DE

6. Procédure - Modalités juridiques

- Le calendrier
- 8. Modalités financières et comptables
- 9. Délais de validité des fonds de concours
- 10. Communication

Il est proposé au conseil communautaire :

- De reconduire le dispositif d'attribution des fonds de concours (2018-2020) aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et sa mise en œuvre pour la période 2021-2023 mais en y intégrant les 4 dispositions modificatives :
 - le montant de l'enveloppe globale de crédits pré affectés à 900 000 €,
 - la part forfaitaire représentant 60 % de l'enveloppe,
 - la part « indicateur de charges » représentant 20 % de l'enveloppe,
 - la part « indicateur de ressources » représentant 20 % de l'enveloppe.
- D'attribuer les fonds de concours selon le tableau ci-annexé,
- D'approuver les dispositions du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, ci-annexé,
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

République française



Communauté de communes « Entr'Allier Besbr

Arrondissement de Vic Envoyé en préfecture le 05/05/2021 Reçu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202158-DE

ANNEXE DELIB TO :

7.8

Projet règlement attribution fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire AP/CP 2021-2022-2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 78 du 24 septembre 2018 portant adoption du dispositif d'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération N° 97 du 05 novembre 2018 portant approbation du projet de règlement d'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire sur une période triannuelle (2018-2019-2020),

Vu la délibération N° 58 du 15 avril 2021 portant reconduction du dispositif d'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, initialement mis en place en fin d'année 2018, ajusté des évolutions prévues au niveau du montant global de l'enveloppe et du taux des trois critères de répartition (part forfaitaire, population et potentiel financier des communes),

Vu le règlement initial d'attribution des fonds de concours (2018-2020) adopté le 05 novembre 2018,

Vu le présent règlement d'attribution des fonds de concours (2021-2023),

Préambule

Depuis 2018, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche de soutien financier aux projets de ses communes membres, par la mise en place d'une politique communautaire de fonds de concours sur une période pluriannuelle de 3 ans de 2018 à 2020.

Pour envisager sa reconduction sur une nouvelle période de 3 ans, de 2021 à 2023, il convient d'adopter le même dispositif mais en y intégrant les 4 dispositions modificatives :

- le montant de l'enveloppe globale de crédits pré affectés à 900 000 €
- la part forfaitaire représentant 60 % de l'enveloppe,
- la part « indicateur de charges » représentant 20 % de l'enveloppe,
- la part « indicateur de ressources » représentant 20 % de l'enveloppe

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L. 5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation d'équipements après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour envisager la mise en œuvre de cette politique de soutien financier communautaire 2021-2022-2023, il est convenu de reconduire le dispositif 2018-2019-2020 ajusté des dispositions visées ci-dessus.

Sachant que:

- une instance habilitée à étudier l'éligibilité des demandes communales pour ensuite les soumettre à l'approbation de l'assemblée communautaire a été créée par délibération N° 2020.07.23/052 du 23 juillet 2020.
- une autorisation de programme visant à favoriser la gestion pluriannuelle (2021-2022-2023) de l'investissement et permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme a été adoptée par délibération N°2021.04.15/59
- une convention devra être signée entre la Communauté de communes ordonnateur des fonds et la Commune, bénéficiaire, permettant de définir les conditions et modalités d'attribution des fonds de concours.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 05/05/2021

Recu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le ID: 003-200071470-20210415-DELIB202158-DE

L'application du dispositif d'attribution des fonds de concours par la Communauté d Loire ainsi que les conditions de versement seront définies par le présent règlement

- Art 1 Définition des équipements ou opérations d'investissement pouvant bénéficier de fonds de concours communautaires: Tout équipement ou toute opération d'investissement relevant des compétences de la Commune, en lien avec l'intérêt communautaire et le projet de territoire. Les frais d'études préalables peuvent être intégrés dans le montant des dépenses.
- Art 2 Instance rôle: Un comité de concertation a été créé par délibération communautaire du 23 juillet 2020 .Son rôle est défini par l'étude de l'éligibilité des demandes au dispositif d'attribution des fonds de concours, d'émettre un avis sur les demandes et de les soumettre à l'assemblée communautaire.
- Art 3 Inéligibilité à l'attribution des fonds de concours : peuvent être déclarés inéligibles par le Comité de concertation, les projets d'investissement des communes bénéficiaires de crédits extraits des enveloppes octroyées à la Communauté de communes par les partenaires institutionnels (Région, Département....).
- Art 4 Montant et répartition de l'enveloppe des fonds de concours : Le montant annuel 2021 inscrit au budget en section d'investissement s'élève à......300 000 €.

Une enveloppe globale de fonds de concours est fixée par délibération communautaire pour la période triennale à venir 2021-2022-2023 soit900 000 €.

L'enveloppe annuelle des crédits est répartie entre les 44 communes selon trois critères (une part forfaitaire - la population de la commune – le potentiel financier de la commune) les deux derniers issus des fiches DGF des communes.

Les montants sont communiqués aux communes membres au cours de la réunion du conseil communautaire du 15 avril 2021 et resteront figés pendant les 3 ans, conformément au tableau ci-après.

La répartition entre les communes est calculée selon les critères et leur pondération suivants :

- Part forfaitaire pour les 44 communes :60 % - mécanisme de garantie égale pour chaque commune membre.

 ⇒ 180 000 € Population totale des communes :20 %
- - indicateur de ressources

 60 000 €

La particularité de l'exercice 2021 : l'application du dispositif est assouplie dans la mesure où le vote des crédits ayant lieu le 15 avril 2021 : les travaux engagés préalablement à cette date seront pris en compte. Considérant l'inscription des crédits au budget principal 2021, la consommation des crédits pré-affectés devra pouvoir s'organiser jusqu'au 31 décembre 2021. De même, les crédits 2021 pourront être versés aux communes au cours de l'année 2022, voire 2023, dans la mesure où un projet d'investissement nécessitant un co-financement est présenté par la voie d'une délibération du conseil municipal.

Art 5 - Cadre budgétaire et financier : Les fonds de concours seront gérés en autorisation de programme d'un montant total de 900 000 € par crédits annuels d'un montant de 300 000 € ouverts au chap. 204 « Subventions aux organismes publics » en section d'investissement du budget principal de la Communauté de communes.

Le soutien financier total de l'opération d'investissement communal ne doit pas dépasser 80 % du montant total HT de

Le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Art 6 - Procédure - Modalités juridiques : la demande est déposée par la commune concernée auprès de la Communauté de Communes à Varennes sur Allier, maître d'ouvrage de l'équipement ou des investissements.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 05/05/2021

Reçu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202158-DE

La demande sera accompagnée d'un dossier comportant :

 une délibération du conseil municipal portant approbation du projet, du montage financier et demande du fonds de concours,

- une note explicative décrivant le projet,
- un plan de financement détaillant le montant de l'opération et les financements envisagés établi sur le formulaire correspondant
- un calendrier prévisionnel de réalisation

Les travaux peuvent commencer avant la notification d'attribution du fonds de concours. L'accusé de réception n'engage en rien la décision de la Communauté de communes sur l'octroi définitif du fonds de concours.

1. Le calendrier : particularité de l'exercice 2021 : Toute demande sur délibération du conseil municipal sera recevable pour cette année afin de verser la part attribuée à chaque commune avant la fin de l'exercice ou de la prendre en compte pour envisager un versement en 2022 ou 2023.

Un calendrier de transmission des dossiers complets de demande par les Communes, et d'étude des demandes par le comité de concertation et la Commission Finances est le suivant :

- Dossiers complets transmis entre le 1er janvier et le 30 avril : étude pour une délibération du conseil communautaire au conseil de juin.
- Dossiers complets transmis entre le 1er mai et le 30 septembre : étude pour une délibération du conseil communautaire au conseil de novembre.
- Dossiers complets transmis entre le 1er octobre et le 31 décembre : étude pour une délibération du conseil communautaire au conseil de juin de l'année suivante.

2. Modalités financières et comptables

- Modalités concernant le versement d'acomptes et du solde
- Le paiement du fonds de concours sera effectué sur la base du coût Hors Taxes et sur présentation de factures.
- Une hypothèse : Les versements du fonds de concours pourront être effectués de la manière suivante :
- o 1er acompte versé dans la limite du montant annuel pré-affecté à chaque commune
- o acomptes suivants, selon la capacité de versement de la Communauté de communes en fonction des demandes reçues par les communes et dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle
- o solde de 20%, à l'achèvement de l'opération communale.
- o le 1er acompte sera versé après présentation par la commune d'une déclaration de commencement de l'opération d'investissement (équipement, travaux......),
- o si la commune ne sollicite pas d'acomptes, les dépenses doivent être attestées par factures,
- o les dépenses justificatives ne doivent pas être antérieures au début de la période triennale, mais peuvent être antérieures à la validation du projet par la Communauté de communes.

- le solde de l'opération sera versé sur présentation des documents suivants :

- o une attestation d'achèvement de l'action datée et signée du Maire
- o un état récapitulatif des dépenses réelles effectuées et des recettes (bilan financier), visé par le Maire
- o en cas de marché de travaux : un décompte global définitif (DGD)
- o en cas d'acquisition immobilière : l'attestation du notaire ou de l'autorité ayant habilitation pour recevoir l'acte, de la signature de la vente

3. Délais de validité des fonds de concours : à déterminer, à l'échéance de la période triennale :

- **l'absence de présentation de dossiers** par une commune permettant le versement total de l'enveloppe qui lui est pré-affectée, lui fait perdre le bénéfice du solde.
- **l'absence d'engagement de l'opération avec un premier paiement** par la commune, concernant un projet validé par la Communauté de communes, lui fait perdre le bénéfice du fonds de concours octroyé, sauf à justifier de circonstances exceptionnelles.
- le bénéficiaire dispose d'un délai maximum **de vingt quatre mois** pour solder l'opération et fournir les pièces justificatives nécessaires au versement du fonds de concours.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 05/05/2021

Reçu en préfecture le 05/05/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202158-DE

Affiché le

le non-respect des délais fixés entraîne l'annulation partielle ou totale automatique, sauf à justifier de circonstances exceptionnelles.

4. Communication : La commune bénéficiaire d'un fonds de concours doit justifier de mesures de publicité pour signaler le soutien financier communautaire. Il appartient à la Communauté de communes de fournir les références des supports à respecter aux communes.

Attribution fonds de concours - Enveloppe crédits pré-affectés (2021-2022023).

	Base forfaitaire	Populat	ion INSEE	Potentiel fina	ncier/hab.	Montant
Communes	60% enveloppe	20 % er	ıveloppe	20 % enve	loppe	attribué/an
	Garantie	Pop. 2018	Montant	Données 2020	Montant	
A	4 091	165	370	750.00	1422	5 883
Avrilly	4 091	1 731	3883	758,89 747,13	1400	9 373
Beaulon	4 091				1244	6 551
Boucé	4 091	542 177	1216 397	664,15	1472	5 960
Châtelperron				785,71		6 008
Chavroches	4 091 4 091	321	720 745	638,87	1197 1291	6 127
Cindré	4 091	481	1079	688,93 1 075,38	2015	7 185
Créchy	4 091	1 477	3313	892,99	1673	9 076
Diou Damaia and a /Bachua	4 090	3 165	7100	1 139,76	2135	13 325
Dompierre s/Besbre	4 090	626	1404	724,89	1358	6 853
Jaligny s/Besbre	4 091	291	653	570,69	1069	5 813
Langy	4 091	236	529	701,83	1315	5 935
Le Bouchaud	4 091	1 160	2602	743,91	1313	8 087
Le Donjon	4 091	429	962	610,28	1143	6 197
Le Pin	4 091	302	677	734,82	1377	6 145
Lenax	4 091	232	520	734,82	1466	6 078
Liernolles Loddes	4 091	185	415	752,52	1410	5 916
	4 091	318	713	686,09	1285	6 090
Luneau	4 091	284	637	689,85	1293	6 021
Mercy	4 091	298	668	756,18	1417	6 177
Monétay s/Loire	4 091	348	781	679,44	1273	6 145
Montaigu le Blin	4 091	351	781	701,25	1314	6 192
Montaiguët en Forez	4 091	383	859	657,88	1233	6 183
Montcombroux les Mines	4 091	655	1469	476,21	892	6 453
Montoldre	4 091	240	538	675,33	1265	5 895
Neuilly en Donjon	4 091	569	1276		1260	6 627
Pierrefitte s/Loire	4 091	586	1315	672,59 632,62	1185	6 591
Rongères	4 091	270	606	756,01	1416	6 113
Saint Didier en Donjon Saint Félix	4 091	329	738	525,32	984	5 813
	4 091	412	924	768,73	1440	6 455
Saint Gérand le Paux	4 091	1 028	2306	599,50	1123	7 520
Saint Gérand le Puy Saint Léger s/Vouzance	4 091	289	648	628,21	1177	5 916
Saint Leger S/ Vouzance	4 091	602	1350	740,43	1387	6 829
Saint Leon Saint Pourçain s/Besbre	4 091	446	1000	1 085,67	2034	7 126
Saint Voir	4 091	202	453	676,65	1268	5 812
Saligny s/Roudon	4 091	802	1799	730,46	1369	7 259
Sanssat	4 091	271	608	742,86	1309	6 091
Sorbier	4 091	346	776	603,92	1132	5 999
Thionne	4 091	364	817	638,30	1196	6 103
Treteau	4 091	546	1225	726,18	1361	6 676
Trézelles	4 091	447	1003	605,05	1134	6 227
	4 091	3 653	8195	1 082,12	2027	14 312
Varennes s/Allier	4 091	274	615	632,53	1185	5 891
Varennes s/Tèche	4 091	582	1306	840,86	1575	6 972
Vaumas						
TOTAL	180 000	26 747	60 000	32023,53	60 000	300 000



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

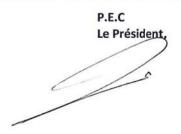
N° 59 – FINANCES – Budget 2021 – Autorisation de programme (AP-CP) - Fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – 2021-2022-2023 - ouverture

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » telle que présentée dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires,

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 29/04/62/ Déposée en Préfecture le 28/04/2021



République française Liberté, Egalité, Fr

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre Affiché le e

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 Recu en préfecture le 28/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202159-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/59
CLASSIFICATION	7.1

N° 59 – FINANCES – Budget 2021 – Autorisation de programme (AP-CP) - Fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – 2021-2022-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 avril 2021,

Vu la délibération N° 2021-04-15/58 par laquelle le conseil communautaire a adopté le principe et la mise en œuvre d'attribution des fonds de concours sur une période triennale 2021-2022-2023,

Vu le mode de gestion pluriannuelle adaptable aux fonds de concours,

Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2021,

Les objectifs de la gestion pluriannuelle

- Mieux visualiser le coût de l'opération d'investissement étalée sur plusieurs exercices et mieux appréhender les conséquences des arbitrages de l'assemblée sur les budgets futurs,
- Faciliter la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets,
- Apporter de la souplesse au cadre budgétaire,

Contexte

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire visant à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des subventions d'investissement et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Définition

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

L'ouverture d'une AP s'effectue par délibération de l'Assemblée délibérante fixant le montant estimatif de la dépense. Ce montant peut être révisé à tout moment, selon les mêmes formes.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les AP qui sont afférentes à des projets à caractère pluriannuel, ainsi que leurs révisions éventuelles, peuvent être présentées par le Président et votées par le conseil communautaire lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives, par délibérations distinctes.

Motivation et opportunité de la décision

Il est donc proposé au conseil communautaire d'ouvrir pour 3 ans (2021-2022-2023) l'autorisation de programme et crédits de paiement ci-dessous :

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 28/04/2021 Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202159-DE

BUDGET PRINCIPAL - DELIBERATION N° 2021-04-15/58

Autorisation de programme / Crédits de paiement : Fonds de concours aux communes membres de l'EPCI

		DEPENSES D'IN	VESTISSEMENT		
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
Cpt	Libelle		2021	2022	2023
204	Fonds de concours (subventions	900 000	300 000	300 000	300 000
	investissement - communes				
	membres EPCI)				
	TOTAL	900 000	300 000	300 000	300 000
		RECETTES D'IN	VESTISSEMENT		
Cpt	Libellé	AUTORISATION	CREDITS DE PAIEMENT		
Срг		DE PROGRAMME	2021	2022	2023
	Fonds propres EPCI	900 000	300 000	300 000	300 000
	TOTAL	900 000	300 000	300 000	300 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessus,
- D'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser le Président à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires.



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Ouorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Recu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202160-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/60
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

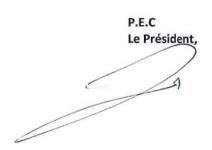
N° 60 – FINANCES – Budget 2021 – Autorisation de programme (AP-CP) – Aménagement Zone des fontaines – 2021-2022-2023 - ouverture

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Aménagement Zone des fontaines » telle que présentée dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 23/04/2014 Déposée en Préfecture le 28/04/2014



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbro

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Recu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLOW

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202160-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/60
CLASSIFICATION	7.1

N° 60 – FINANCES – Budget 2021 – Autorisation de programme (AP-CP) – Aménagement Zone des fontaines – 2021-2022-2023 - ouverture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération n° 2021.01.25/01 en date du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé les conditions patrimoniales et financières pour acter le transfert des zones d'activité économique (Z.A.E) non aménagées concernées par le transfert obligatoire à l'EPCI,

Vu la notification aux communes membres de l'EPCI en date du 2 février 2021 par laquelle elles sont invitées à se prononcer sur les conditions patrimoniales et financières de transfert des zones d'activité économique (Z.A.E) non aménagées,

Vu la délibération n° 2021.01.25/02 en date du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'aménagement de la zone d'activités des Fontaines située à Dompierre-Sur-Besbre selon le scénario n°2 présenté,

Vu la délibération n° 2021.01.25/03 en date du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (phase 2) relative aux travaux d'aménagement de la zone d'activités des Fontaines située à Dompierre-sur-Besbre,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 avril 2021,

Vu les crédits inscrits au budget annexe « Zone des fontaines »,

Vu le mode de gestion pluriannuelle adaptable aux travaux d'aménagement de la Zone des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre,

Il est rappelé:

Les objectifs de la gestion pluriannuelle :

- mieux visualiser le coût de l'opération d'investissement étalée sur plusieurs exercices et mieux appréhender les conséquences des arbitrages de l'assemblée sur les budgets futurs,
- faciliter la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets,
- apporter de la souplesse au cadre budgétaire.

Contexte

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire visant à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des subventions d'investissement et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Définition

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

L'ouverture d'une Autorisation de programme (AP) s'effectue par délibération de l'Assemblée délibérante fixant le montant estimatif de la dépense. Ce montant peut être révisé à tout moment, selon les mêmes formes.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Communauté de Communes Entr'Allier Besbr Affiché le

Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année. La délibération initial D: :003-200071470-20210415-DELIB202160-DE

ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les AP qui sont afférentes à des projets à caractère pluriannuel, ainsi que leurs révisions éventuelles, peuvent être présentées par le Président et votées par le conseil communautaire lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives, par délibérations distinctes.

Le projet

La gestion pluriannuelle des travaux d'aménagement de la Zone des fontaines située à Dompierre-sur-Besbre peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement « Aménagement Zone des fontaines » telle qu'elle est présentée ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

Autorisation de programme / Crédits de paiement : Aménagement Zone des fontaines

		DEPENSES D'INV	VESTISSEMENT		
Cpt	Libellé	AUTORISATION	CREDITS DE PAIEMENT		
cpt	Libelle	DE PROGRAMME	2021	2022	2023
23	Travaux aménagement Zone des fontaines Dompierre/B Tranches 1 et 2	1 565 000	364 000	708 000	493 000
	TOTAL	1 565 000	364 000	708 000	493 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Cpt	Libellé	AUTORISATION	CREDITS DE PAIEMENT		
cpt	Libelle	DE PROGRAMME	2021	2022	2023
13	Subventions	1 055 928	80 500	482 428	493 000
16	Autofinancement (avances Budget Ppal)	509 072	283 500	225 572	-
	TOTAL	1 565 000	364 000	708 000	493 000



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs)

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 lité, Fraternité
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le
D: 003-200071470-20210415-DEL IB202161-DE

ID . 003-2000/ 14/0-20210413-DELIB202101-DE				
DELIBERATION N°	2021.04.15/61			
CLASSIFICATION	8.4			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

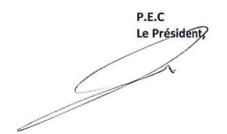
N° 61 - FINANCES - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Tourisme - Hébergements touristiques - Rénovation patrimoniale des deux hébergements touristiques à pans de bois sur la commune de Thionne - Demande de financement (GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement des travaux présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- de solliciter la subvention auprès du GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le もわんり / かり Déposée en Préfecture le 26/04/ かり



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Recu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/61 8.4	
CLASSIFICATION		

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202161-DE

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Nº 61 - FINANCES - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Tourisme - Hébergements touristiques - Rénovation patrimoniale des deux hébergements touristiques à pans de bois sur la commune de Thionne - Demande de financement (GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le budget annexe « hébergements touristiques »,

Considérant la sauvegarde de deux maisons à pans de bois aménagées en hébergements touristiques, effectuée par la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, sur la commune de Thionne,

Considérant la nécessité de rénover de façon traditionnelle ces deux structures patrimoniales,

Il est exposé:

En 2005, deux bâtiments traditionnels à pans de bois et à « troncs couchés », datant du XIVème siècle, ont été restaurés par la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise sur la commune de Thionne. Aménagés en hébergements touristiques, ces deux bâtiments situés aux lieux-dits « Le Moutier » et « Les Loges » nécessitent la réalisation de travaux. Il est ainsi envisagé de rénover de façon traditionnelle leurs enduits, afin de sauvegarder ces structures patrimoniales caractéristiques du Bourbonnais.

Le budget prévisionnel lié à cette rénovation s'élève à 15 457,80 € HT.

Il convient ainsi de solliciter un financement (programme Leader) auprès du GAL Pays Territoire Bourbon-Pays de Moulins Auvergne.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses (monta	ant HT)	Recettes	
Travaux de rénovation	15 457,80 €	Leader Pays Territoire Bourbon - Pays de Moulins Auvergne (80 %)	12 366,24 €
		Autofinancement (20 %)	3 091,56 €
TOTAL	15 457,80 €	TOTAL	15 457,80 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement des travaux présentés ci-dessus,
- de solliciter la subvention auprès du GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.



Nh de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 26/04/2021é, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre ID: 0034200071470-20210415-DELIB202162-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/62	
CLASSIFICATION	8.4	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent **TALON**

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

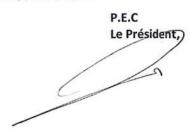
N° 62 - FINANCES - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Accueil de nouvelles populations - Appel à projets « Relever le défi démographique » - Signature avenant à la convention du 15 octobre 2019

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider l'avenant à la convention du Programme Massif Central signée le 15 octobre 2019 « Relever le défi démographique », modifiant notamment la période d'exécution du 1er décembre 2019 au 28 février 2023 et la répartition des dépenses éligibles, dans le respect du budget fixé par convention,
- de valider le plan de financement présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et tout document relatif à cet appel à projets.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 27/04/2021 Déposée en Préfecture le 26/04/202



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbro

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 003-200071470-20210415-DELIB202162-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/62
CLASSIFICATION	8.4

N° 62 – FINANCES – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Accueil de nouvelles populations – Appel à projets « Relever le défi démographique » - Signature avenant à la convention du 15 octobre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2018.04.16/40 du 16 avril 2018 par laquelle le conseil communautaire a validé la candidature à l'appel à projets à destination des territoires du Massif Central « Relever le défi démographique »,

Vu la convention signée le 15 octobre 2019 entre le GIP Massif Central et la Communauté de communes dans le cadre de cet appel à projet,

Considérant la possibilité offerte aux lauréats de l'appel à projets de prolonger la durée de d'exécution de 3 mois pour modifier la durée de 36 à 39 mois,

Considérant le démarrage effectif de l'opération depuis le 1^{er} décembre 2019 et la nécessité d'adapter le calendrier, la feuille de route et le plan de financement de la politique d'accueil de nouvelles populations,

Il est exposé:

La Communauté de communes est lauréate au titre de l'appel à projet « Relever le défi démographique », dans le cadre du Programme opérationnel interrégional Massif Central. Une convention a été signée le 15 octobre 2019 pour une durée d'exécution de l'opération d'une durée de 3 ans, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021.

Le démarrage de l'opération a été effectif le 1^{er} décembre 2019 avec la prise de fonction d'un agent chargé de mission. De plus, afin de tenir compte du contexte sanitaire et des retards causés durant l'année 2020 par cette épidémie, notamment en matière d'animation et de sensibilisation des différents acteurs, la prolongation de l'opération d'une durée de 3 mois supplémentaires est envisageable.

Ainsi, la signature d'un avenant à la convention du 15 octobre 2019 permettrait de prendre en compte les modifications suivantes :

- modification de la durée d'exécution de l'opération : avec un démarrage de l'opération au 1^{er} décembre 2019 et une prolongation de 3 mois supplémentaires compte tenu du contexte sanitaire, pour porter la durée d'exécution de 36 à 39 mois, soit du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 28 février 2023,
- modification de la répartition des dépenses éligibles, dans le respect du budget total de l'opération fixé au sein de la convention à 130 546,35 €, selon le plan de financement suivant pour la période du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 28 février 2023 :

Dépenses HT		Recettes	
Dépenses directes de personnel	94 751,61 €	FEDER	65 273,18 €
Coûts indirects, frais de mission	14 212,74 €	Département Allier	25 000 €
Prestations externes (actions d'animation et de communication)	21 582,00 €	Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	40 273,17 €
TOTAL	130 546,35 €	TOTAL	130 546,35 €

- ajustement de la feuille de route pour les trois années à venir afin de s'adapter au contexte sanitaire : La politique d'accueil s'articule autour de 4 axes d'intervention :

VOLET 1 : Développement d'une culture de l'accueil

Action 1: Mise en place d'une politique d'accueil uniformisée sur le territoire

Action 2 : Sensibiliser les acteurs du territoire à l'accueil des nouvelles populations

Action 3: S'organiser pour accueillir les nouveaux arrivants sur le territoire

République française

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202162-DE

Affiché le

SLOW

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre Affich

VOLET 2 - Elaboration d'offres d'accueil globales et mise en réseau des acteurs professionnels de l'accueil

- Action 1 Elaborer et promouvoir les offres du territoire, un levier d'attractivité
- Action 2 Mise en réseau des professionnels intervenant dans le domaine de l'accueil des Porteurs de Projet
- Action 3 Renforcer l'attractivité du territoire avec les acteurs économiques qui le composent
- Action 4 Participation au réseau de mutualisation Partenariat Massif Central

VOLET 3 - Diffusion, promotion territoriale et prospection

- Action 1 Conception d'outils d'information dédiés aux besoins des nouveaux arrivants
- Action 2 Contribuer au développement de la stratégie de communication communautaire
- Action 3 : Développer une stratégie de prospection
- Action 4- Programmer des actions ponctuelles dans le cadre de la politique d'accueil de nouveaux arrivants

VOLET 4 - Accompagnement des porteurs de projet

- Action 1 "Intensifier" l'accompagnement des porteurs de projet
- Action 2 Débuter l'accompagnement des porteurs de projet agricole
- Action 3 Diversifier l'offre de services proposée en matière d'accompagnement des PP sur le territoire
- Action 4 Développement de l'emploi sur le territoire
- Action 5 Soutien auprès des jeunes
- Action 6 Evaluation

Il est précisé que dans le cadre du volet n°1 dédié au développement d'une culture de l'accueil, il sera proposé à chaque commune de désigner au sein du conseil municipal un « élu référent » à la politique d'accueil de nouvelles populations.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider l'avenant à la convention du Programme Massif Central signée le 15 octobre 2019 « Relever le défi démographique », modifiant notamment la période d'exécution du 1^{er} décembre 2019 au 28 février 2023 et la répartition des dépenses éligibles, dans le respect du budget fixé par convention,
- de valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et tout document relatif à cet appel à projets.



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 26/04/2021é, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202163-DE

DELIBERATION N°	2021.04.15/63
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 63 – FINANCES – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Agriculture - Alimentation – Appel à projets 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) – Dépôt de candidature pour l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial

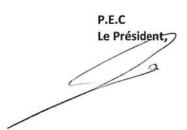
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les principaux éléments du dossier de candidature comme il est présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'adopter le plan de financement exposé dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 2Hoh/224 Déposée en Préfecture le 26/04/2021



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 26/04/2021é, Egalité, Fraternité Recu en préfecture le 26/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202163-DE

Affiché le

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/63	
CLASSIFICATION	8.4	

N° 63 - FINANCES - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Agriculture - Alimentation - Appel à projets 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) - Dépôt de candidature pour l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial

Vu l'appel à projets 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA),

Vu la délibération n°2019-06-11/59 en date du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de territoire et son plan d'actions pour les trois ans à venir,

Vu la délibération n°2021-01-25/09 du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire sur la période 2021-2026 et sollicitant l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe),

Considérant les projets et mise en réseau d'acteurs à construire en matière de valorisation des produits locaux agricoles, de circuits courts, d'alimentation, de santé et de préservation de la biodiversité et des paysages,

Il est exposé:

La Communauté de communes a élaboré son projet de territoire de façon collective et partagée, en y associant ses forces vives : élus locaux, chefs d'entreprises, responsables associatifs, habitants... Adopté en juin 2019, le projet de territoire dispose d'un plan d'actions pour les prochaines années : la valorisation des produits locaux et le développement des circuits courts constitue l'une des principales priorités.

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a récemment été construit, et est en attente de validation. L'axe n°6 du PCAET a pour objectif le développement de l'économie locale circulaire, avec notamment la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial.

De plus, en matière de santé, l'EPCI finalise actuellement la signature d'un Contrat Local de Santé, dont l'un des volets sera consacré à la prévention pour une alimentation saine et durable.

Enfin, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) va être lancée en 2021 pour une durée de 3 ans où les enjeux liés à l'agriculture seront prépondérants.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, associé au Ministère de la Santé et à l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) a lancé un appel à projet, dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation (PNA). Le volet 1 de l'appel à projets vise à promouvoir l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Un Projet Alimentaire Territorial est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Le recrutement d'un chargé de mission sur une durée de 3 ans permettrait de fédérer et animer ce réseau d'acteurs à l'échelle intercommunale.

Les principales actions inscrites au sein du Projet Alimentaire Territorial seront les suivantes :

- consolider le diagnostic partagé en matière d'agriculture et d'alimentation réalisé lors de l'élaboration du projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- réaliser un recensement exhaustif des acteurs de la filière de l'alimentation locale : producteurs, transformateurs, commerçants et distributeurs, marchés alimentaires, structures de restauration collective, organisations de consommateurs...,
- réaliser et diffuser un guide des producteurs locaux,
- multiplier les points de vente de produits locaux sur le territoire (réflexion sur les magasins de producteurs, les installations de casiers en libre-service, sensibilisation auprès des commerçants, restaurateurs, artisans ...),
- sensibiliser les gestionnaires et cuisiniers des structures de restauration collective dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la loi EGALIM (50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques d'ici le 1er janvier 2022), mise en réseau avec les producteurs et transformateurs, temps d'échange et d'animation,
- réaliser des animations en direction des enfants pour renforcer l'éducation alimentaire et lutter contre le gaspillage alimentaire, en collaboration avec les responsables des structures de restauration collective,
- réaliser des animations afin de sensibiliser la population locale à une alimentation de qualité et durable et pour lutter contre la précarité alimentaire, en lien direct avec le Contrat Local de Santé,
- réaliser des opérations de communication en direction de la population locale : visites de fermes durant les vacances scolaires, organisation de portes ouvertes (opération «de ferme en ferme »),

République française

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 26/04/2021é, Egalité, Fraternité Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202163-DE

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

- assurer le maintien et le développement d'équipements structurants sur le territoire (abattoir, atelier de découpe, atelier de transformation...),
- animer une réflexion pour renforcer les mutualisations en matière de logistique et de transport,
- inciter et faciliter les agriculteurs à commercialiser leur production ou une partie de leur production à l'échelle locale,
- favoriser les installations d'agriculteurs par un meilleur accès au foncier et une mise en réseau des acteurs, en partenariat avec les professionnels de l'installation au niveau départemental, régional et national,

Le budget prévisionnel lié au recrutement d'un animateur sur une durée de 3 ans s'élève à 112 260 € (frais de personnel et frais de déplacement).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Taux	Montant
Frais de personnel sur 3 ans	107 076 €	Appel à projet du PNA 2019/2020	70 %	78 582 €
Frais de mission	5 184 €	Autofinancement	30 %	33 678 €
TOTAL	112 260 €			112 260 €

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les principaux éléments du dossier de candidature exposé ci-dessus,
- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets 2020/2021 du Programme National pour l'Alimentation (PNA).



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbr

Envoyé en préfecture le 04/05/2021 é, Egalité, Fraternité
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le

DELIBERATION N°	2021.04.15/64
CLASSIFICATION	8.9

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202164-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir: Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

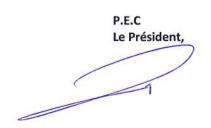
N° 64 – POLITIQUES CULTURELLES – Médiathèques - Projet transfert des médiathèques de Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier et de la bibliothèque du Donjon – Création d'un Comité de Pilotage

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un Comité de Pilotage de 12 personnes environ pour construire le projet de transfert des médiathèques de Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier et de la bibliothèque du Donjon, composé des représentants indiqués dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le **1795/201** Déposée en Préfecture le **1795/201**



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/05/2021 é, Egalité, Fraternité
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202164-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/64
CLASSIFICATION	8.9

N° 64 – POLITIQUES CULTURELLES – Médiathèques - Projet transfert des médiathèques de Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier et de la bibliothèque du Donjon – Création d'un Comité de Pilotage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2018.03.19/20A relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles, s'agissant de la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- construction, aménagement, rénovation, entretien et gestion de l'espace René Fallet, soit la médiathèque « Les pieds dans l'eau » labellisée Pôle d'excellence rurale à Jaligny sur Besbre,
- construction ou location d'un local, aménagement, entretien et gestion des médiathèques d'intérêt communautaire sur les communes de Le Donjon, Dompierre sur Besbre, Varennes sur Allier

Vu l'avis du bureau en date du 12 avril 2021,

Considérant que le transfert de ces structures implique parallèlement la définition d'un projet de territoire en matière de lecture publique,

Il est exposé:

En référence aux statuts de la Communauté de communes, et notamment à la définition de la compétence optionnelle visée ci-dessus, les médiathèques de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier ainsi que la bibliothèque du Donjon doivent intégrer la structure communautaire.

La procédure de transfert des équipements culturels peut s'appuyer sur un projet culturel et territorial. Aussi, il est préconisé de constituer un comité de pilotage composé d'élus de la Communauté de communes, des 3 communes (Dompierre sur Besbre, Le Donjon, Varennes sur Allier), de représentants de la DRAC, de la Médiathèque Départementale de l'Allier, de la Médiathèque de Moulins Communauté, des services communautaires et des agents des médiathèques concernées.

Sur la base d'un état des lieux de la lecture publique du territoire et des attentes, cette instance pourra définir les orientations nécessaires au développement des activités autour de la lecture publique à l'échelle du territoire de la Communauté de communes, veiller à rendre accessible la lecture publique à tous les publics, et préciser ainsi l'organisation, le rayonnement et l'animation des structures existantes.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil communautaire :

 de créer un Comité de Pilotage de 12 personnes environ pour construire le projet de transfert des médiathèques de Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier et de la bibliothèque du Donjon, composé des représentants suivants :

	Marie-France AUGIER	Vice Présidente - Médiathèques
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Catherine JONET	Créchy
	Blandine SOCHET	Diou
	Geneviève DESVIGNES	Varennes sur Allier
Commune de DOMPIERRE S/ B	Annie France POUGET	Adjointe au Maire
Commune de LE DONJON	Eliane DERIOT	Adjointe au Maire
Commune de VARENNES S/ B	Roger LITAUDON	Maire
Personnel médiathèques et direct.	3 agents et directions	Dompierre s/B Jaligny s/B Varennes s/A
Bénévoles	M. Tain	Secteur le Donjon - Luneau
	Mme BOUILLOT	Assoc Agir en Pays jalignois
	M. DOUEZ ou Rep.	DRAC – Conseiller Livre, Lecture
Représentants institutionnels - Experts	Mme MAZUEL ou Rep	Médiathèque Dépt – Directrice
		Médiathèque Moulins Cté -
	Mme MULLER ou Rep	Conservateur en Chef des
		bibliothèques



Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

210415 DELIB202165 DE

DELIBERATION N	20210415-DELIB202165-DE
DELIBERATION N	2021.04.15/65
CLASSIFICATION	8.4

Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 65 - ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme - Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Définition des objectifs et des modalités de concertation

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- d'approuver les objectifs du PLUI énoncés dans le rapport de présentation ci-annexé, ceux-ci pouvant être amenés à évoluer selon les phases de l'élaboration du PLUI,
- d'approuver les modalités de concertation énoncées dans le rapport de présentation ci-annexé, celles-ci constituant la base réglementaire et pouvant être amenées à être complétées et précisées, :
- de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du PLUI à un bureau d'études ou groupement, non retenu à ce jour, dans le respect du Code de la Commande Publique,
- de confier au Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, les délégations nécessaires pour signer tout contrat, acte, convention ou avenant concernant l'élaboration du PLUI,
- de solliciter l'Etat pour le versement de la Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme allouée à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour compenser les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLUI, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202165-DE

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Affiché le

- d'associer les Personnes Publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du Code de l'Urbanisme, à l'élaboration du PLUi,
- de consulter, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi,
- de confier au Président le soin de présenter le bilan de concertation en Conseil Communautaire au moment de l'arrêt du projet du PLUi, et de verser celui-ci au dossier d'enquête publique,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 27/04/2021 Déposée en Préfecture le 26/04/2021

P.E.C Le Président,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Recu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202165-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/65
CLASSIFICATION	8.4

N° 65 - ADMINISTRATION GENERALE - Urbanisme - Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Définition des objectifs et des modalités de concertation

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, et L.153-1 et suivants et R.151-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2010-874 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle 2,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

Vu le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et approuvé par arrêté du Préfet de Région le 10 avril 2020.,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire approuvés par arrêtés préfectoraux n°2018/425 du 4 décembre 2018 et n°2019/390 du 25 juin 2019,

Vu la délibération n°2020.12.07/129 du 7 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle du territoire intercommunal,

Vu l'avis favorable des membres de la Conférence des Maires réunie le 25 mars 2021,

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal constitue une opportunité de doter le territoire d'une politique de développement commune et cohérente en intégrant les enjeux de développement durable le plus en amont.

C'est un document stratégique qui traduira le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les 10 à 15 à venir. Il constitue un outil réglementaire pour fixer les modalités de mise en œuvre du projet de territoire communautaire en définissant notamment des règles d'utilisation des sols.

Il est nécessaire d'engager une procédure de concertation pendant toute la phase d'élaboration du PLUi. Conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation énoncées seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi.

Il est proposé à l'assemblée communautaire :

- De prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- D'approuver les objectifs du PLUI énoncés ci-dessous, ceux-ci pouvant être amenés à évoluer selon les phases de l'élaboration du PLUI:

1- Accueil de nouvelles populations :

- Faciliter les projets d'habitat diversifié, durable, répondant aux besoins de la population à horizon 2035 tout en favorisant la mixité sociale et inter générationnelle, l'insertion et l'inclusion,
- Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation du parc de logements existants en le réadaptant (autonomie, économies d'énergie...),
- Résorber la vacance du logement,
- Permettre les constructions nouvelles en prenant en compte la maîtrise de l'étalement urbain et de limiter la consommation d'espace,
- Renforcer l'attractivité de centres-bourgs et centres- villes en articulant les offres de services de proximité et de logements,
- Conforter l'offre territoriale en équipements et services en vue d'accueillir de nouvelles populations et de répondre aux besoins des habitants, notamment dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et du sport et de la santé,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Recu en préfecture le 26/04/2021

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Affiché le

Favoriser l'utilisation des modes de transports alternatifs (co-voit ID: 003-200071470-20210415-DELIB202165-DE transports en commun.

2- Attractivité du territoire - développement territorial :

- Poursuivre le développement économique (zones d'activité économique (ZAE) en liaison notamment avec les infrastructures routières, autoroutières à venir (A79), ferroviaires et fluviales,
- Maintenir et développer le tissu économique sur l'ensemble du territoire et prioritairement dans les bassins de vie,
- Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire,
- Renforcer le tissu agricole et agroalimentaire en valorisant les circuits courts et l'économie circulaire.
- Réhabiliter les friches en espaces dédiés à l'activité industrielle, artisanale, commerciale,
- Développer l'offre touristique (village étape, hébergements touristiques, chemin de randonnée, activités pleine nature,...) et assurer la promotion du tourisme,
- Valoriser le patrimoine et notamment le patrimoine vernaculaire.

Préservation environnementale, paysagère et architecturale :

- à la préservation des espaces naturels (Natura 2000, zones humides...) et de la biodiversité et à la protection face aux risques majeurs (inondations,...),
- Prendre en compte les besoins en surface agricole utile et favoriser le maintien de l'activité agricole très présente sur le territoire en veillant à sa compatibilité avec la qualité paysagère du territoire,
- Développer la production d'énergies renouvelables en veillant à maîtriser les projets communaux et intercommunaux,
- Soutenir la réhabilitation énergétique du bâti,
- Maîtriser le développement urbain afin de préserver et valoriser la qualité et la diversité paysagère et architecturale du territoire,
- Conforter l'identité du territoire.
- D'approuver les modalités de concertation énoncées ci-dessous, celles-ci constituant la base réglementaire et pouvant être amenées à être complétées et précisées :
 - Mise à disposition de l'ensemble des documents validés versés au PLUi au siège de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire et ce, aux jours et horaires d'ouverture en vigueur,
 - Mise à disposition d'un registre permettant au public de consigner ses observations, remarques et propositions pendant toute la période de l'élaboration du PLUi au siège de la Communauté de Communes et dans les 44 Mairies,
 - Possibilité pour le public d'adresser ses observations et propositions par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire et par mail sur une adresse dédiée,
 - Diffusion d'éléments d'informations sur l'avancement et le contenu du PLUI, sur l'organisation de réunions publiques via la presse locale et les bulletins communautaires et municipaux ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.
- De confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du PLUI à un bureau d'études ou groupement non retenu à ce jour, dans le respect du Code de la Commande Publique,
- De confier au Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, les délégations nécessaires pour signer tout contrat, acte, convention ou avenant concernant l'élaboration du PLUI,
- De solliciter l'Etat pour le versement de la Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme allouée à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour compenser les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLUI, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme,
- D'associer les Personnes Publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du Code de l'Urbanisme, à l'élaboration du PLUi,
- De consulter, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi,
- De confier au Président le soin de présenter le bilan de concertation en Conseil Communautaire au moment de l'arrêt du projet du PLUi, et de verser celui-ci au dossier d'enquête publique.
- Conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
 - Au Préfet de l'Allier,
 - Au Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID : 003-200071470-20210415-DELIB202165-DE

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

- Au Président du Conseil Départemental de l'Allier,
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- A l'Autorité Environnementale,
- Aux Présidents des établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des Schémas de Cohérence Territoriale limitrophes du territoire objet du plan,
- Aux 44 communes membres de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- Aux EPCI limitrophes :
 - o Communauté de Communes du Pays de Lapalisse,
 - o Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.
 - Communauté d'Agglomération Vichy Communauté.
 - o Communauté d'Agglomération Moulins Communauté,
 - o Communauté de Communes Le Grand Charolais,
 - o Communauté de Communes du Canton de Marcigny,
 - o Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération.

La délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire ainsi que dans toutes les mairies membres de l'EPCI. Un avis sera également diffusé dans la presse locale.

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et transmise à Monsieur le Préfet de l'Allier pour contrôle de légalité.

La présente produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichages et de publicité.



Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Le, Fraternité
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le

et ID: 003-200071470-20210415-DELIB202166-DE

DELIBERATION N° 2021.04.15/66
CLASSIFICATION 8.4

Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

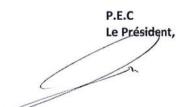
N° 66 - ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme - Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Adoption des modalités de collaboration

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider les modalités de collaboration, avec les communes membres, décrites dans le rapport de présentation ciannexé avec la mise en place :
 - D'un comité pilotage pour piloter la démarche et coordonner l'ensemble de la procédure, composé du Président, de 10 élus communautaires, de techniciens de l'EPCI et des personnes publiques associées.
 - D'un comité technique pour suivre de façon opérationnelle l'élaboration du PLUi, composé d'élus communautaires (Messieurs Gilles BERRAT, Alain VERNISSE et Guy LABBE), des élus des communes concernées, de techniciens de l'EPCI et des partenaires institutionnels.
 - Des groupes de travail sur des thématiques particulières ou certains secteurs géographiques.
 - Des référents communaux proposés pour être les interlocuteurs entre la commune et l'EPCI.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 27/04/22/ Déposée en Préfecture le 26/04/22/



Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et ID 003-200071470-20210415-DELIB202166-DE

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/66
CLASSIFICATION	8.4

N° 66 - ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme - Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Adoption des modalités de collaboration

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, et L.153-1 et suivants et R.151-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2010-874 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle 2,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

Vu le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et approuvé par arrêté du Préfet de Région le 10 avril 2020.,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire approuvés par arrêtés préfectoraux n°2018/425 du 4 décembre 2018 et n°2019/390 du 25 juin 2019,

Vu la délibération n°2020.12.07/129 du 7 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle du territoire intercommunal,

Vu la délibération n°2021.04.15/60 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté la définition des objectifs et des modalités de concertation relatifs au PLUi,

Vu l'avis favorable des membres de la conférence des Maires réunie le 25 mars 2021,

Considérant que l'élaboration du PLUI doit se faire en collaboration avec les communes membres,

Le Président propose à l'assemblée communautaire de valider les modalités de collaboration, avec les communes membres, décrites ci-dessous avec la mise en place :

- D'un comité pilotage pour piloter la démarche et coordonner l'ensemble de la procédure. Il définit les axes de travail et a pour mission le suivi et l'analyse des dossiers présentés par le bureau d'étude ainsi que d'arbitrer les différentes propositions. Il propose également les sujets à présenter à l'ordre du jour de la Conférence des Maires dédiée au PLUi. Il est composé du Président, de 10 élus communautaires, de techniciens de l'EPCI et des personnes publiques associées.
- D'un comité technique pour suivre de façon opérationnelle l'élaboration du PLUi. Il est composé d'élus communautaires (Messieurs Gilles BERRAT, Alain VERNISSE et Guy LABBE), des élus des communes concernées, de techniciens de l'EPCI et des partenaires institutionnels.
- Des groupes de travail pourront se mettre en place sur des thématiques particulières ou certains secteurs géographiques.
- Des référents communaux pourront être proposés pour être les interlocuteurs entre la commune et l'EPCI.

Conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet de l'Allier,
- Au Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Au Président du Conseil Départemental de l'Allier,
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- A l'Autorité Environnementale,
- Aux Présidents des établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des Schémas de Cohérence Territoriale limitrophes du territoire objet du plan,
- Aux 44 communes membres de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- Aux EPCI limitrophes :
 - Communauté de Communes du Pays de Lapalisse,

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et ID: 003-200071470-20210415-DELIB202166-DE

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 ité, Fraternité Reçu en préfecture le 26/04/2021 Affiché le

- Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,
- Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, 0
- Communauté d'Agglomération Moulins Communauté,
- Communauté de Communes Le Grand Charolais,
- Communauté de Communes du Canton de Marcigny,
- Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération.

La délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire ainsi que dans toutes les mairies membres de l'EPCI. Un avis sera également diffusé dans la presse locale.

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et transmise à Monsieur le Préfet de l'Allier pour contrôle de légalité.

La présente produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichages et de publicité.



Nb de membres en exercice: 64 Nb de membres présents: 53 Nb de membres votants: 61 (dont 8 pouvoirs) Quorum atteint

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

DELIBERATION N° 2021 04 15/67
ID: 003-200071470-20210415-DELIB202167-DE
Affiché le
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Envoyé en préfecture le 26/04/2021

CLASSIFICATION 4.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent **TALON**

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 67 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : chargé.e de mission « PLUI » (catégorie A)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie A filière administrative) dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 2764/2021 Déposée en Préfecture le 26/04/2021

P.E.C Le Président,

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Recu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202167-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/67
CLASSIFICATION	4.2

Nº 67 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : chargé.e de mission « PLUI » (catégorie A)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3 II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 2020.12.07/129 du 7 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle du territoire intercommunal,

Vu la délibération n° 2021.04.15/60 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté la définition des objectifs et des modalités de concertation relatifs au PLUi,

Vu la délibération n° 2021.04.15/61 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté les modalités de collaboration entre l'EPCI et les communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLUi,

Considérant les enjeux en matière d'aménagement et de développement du territoire,

Il est exposé:

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal constitue une opportunité de doter le territoire d'une politique de développement commune et cohérente en intégrant les enjeux de développement durable le plus en amont.

Outil d'aménagement permettant au territoire communautaire de construire sa propre identité et de valoriser les complémentarités des communes, le PLUi est un document d'urbanisme stratégique qui traduira le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les 10 à 15 ans à venir.

Il constitue un outil réglementaire pour fixer les modalités de mise en œuvre du projet de territoire adopté en juin 2019 en définissant notamment les règles d'utilisation des sols.

Afin de répondre à ces enjeux et de mener à bien la démarche d'élaboration du PLUi, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet pour assurer les fonctions de chargé.e de mission « PLUi ».

L'agent aura pour principales missions de :

- piloter, animer et coordonner l'ensemble de la procédure d'élaboration du PLUi ;
- gérer l'ensemble des activités inhérentes à l'élaboration du PLUi ;
- animer la gouvernance mise en place par la Communauté dans le cadre de la démarche ;
- accompagner les communes membres dans leur collaboration à l'élaboration du PLUi en organisant et animant des groupes de travail et des ateliers d'échange;
- apporter une expertise juridique et technique;
- mettre en œuvre les procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux en collaboration étroite avec les communes si nécessaire jusqu'à l'approbation du PLUi.

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Recu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le



ID: 003-200071470-20210415-DELIB202167-DE

Il devra justifier d'une formation supérieure en urbanisme et/ou aménagement du territoire, correspondante au niveau d'études nécessaire à l'obtention des diplômes ou titres permettant l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et disposer d'une première expérience dans le pilotage de projets et l'animation de réunions au sein d'une collectivité territoriale.

L'emploi non permanent à temps complet est créé au grade d'attaché territorial, relevant de la catégorie A, pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

La rémunération de l'agent sera fixée selon le profil et l'expérience de l'agent en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Pourront s'ajouter des indemnités de déplacement s'il y a lieu et des indemnités accessoires relevant du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limité du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie A filière administrative) dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.



Quorum atteint

Nb de membres en exercice : 64 Nb de membres présents : 51 Nb de membres votants: 59 (dont 8 pouvoirs)

Département de l'Allier Arrondissement de Vichy

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 lité, Fraternité Recu en préfecture le 26/04/2021 Affiché le Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et La iran-200071470-20210415-DELIB202168-DE

15 : 000 20007 1 170 20210 110 BELIBEOZ 100 BE	
DELIBERATION N°	2021.04.15/68
CLASSIFICATION	3.6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 avril 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, François JULLIEN représentant Laurent **TALON**

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Léopold GODART à Gilles BERRAT, Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Christian BONNET à Jean-Louis GUINATIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, André PIESSAT à Franck FORTIN, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE.

Absents: Hervé CHOMET, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Maria SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

Nº 68 - ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine communautaire - Domaine privé - Impasse accès logements communautaires - Dénomination

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de dénommer l'impasse d'accès aux logements individuels également adaptés séniors réalisés par Auvergne Habitat créée à Le Donjon, « Impasse du Val Libre », située entre les n°33 et 35 rue Jean Jaurès sur la
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier la présente délibération à la commune de Le Donjon, à effectuer les opérations nécessaires à l'effectivité de cette dénomination et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération Publiée ou notifiée le 27/04/2021 Déposée en Préfecture le 26/04/2021

P.E.C Le Président,

Envoyé en préfecture le 26/04/2021 Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID: 003-200071470-20210415-DELIB202168-DE

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.04.15/68
CLASSIFICATION	3.6

N° 68 - ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine communautaire - Domaine privé - Impasse accès logements communautaires - Dénomination

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les parcelles cadastrées AN N°158 – 159 et 457 situées sur la commune de LE DONJON (03130) dont la Communauté de communes Le Donjon Val Libre a fait l'acquisition pour réaliser 11 logements intergénérationnels,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes Varennes Forterre, Le Donjon Val Libre et Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et création de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, emportant transfert des biens, droits et obligations des EPCI fusionnés à cette nouvelle Communauté de communes,

Vu la délibération n°2019.09.16/094 en date du 16 septembre 2019 par laquelle la Communauté de communes a confié la maitrise d'ouvrage de la SA HLM AUVERGNE HABITAT sise 16, boulevard Charles de Gaulle BP 70296 – 63008 CLERMONT-FERRAND CEDEX le projet de construction de 11 logements individuels également adaptés séniors sur la commune de Le Donjon, et, à cette fin, lui a mis à disposition le terrain d'assiette communautaire cadastré section AN N° 158 – 159 d'une surface respective d'environ 0 ha 24 a 02 ca (environ 1 227,70 m2) par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, et a accepté les travaux VRD et d'aménagements extérieurs,

Vu l'extrait du plan cadastral ci-joint identifiant l'emplacement concerné,

Considérant que la Communauté de communes a aménagé la parcelle cadastrée AN N° 457, qui débouche sur la rue Jean Jaurès, en entrée et en parking pour les logements créés constituant ainsi une impasse,

Considérant que l'aménagement de la parcelle cadastrée AN N°457 accédant à la rue Jean Jaurès, constitue un espace permettant à chaque occupant d'aller et de venir,

Considérant que l'impasse réalisée par la Communauté de communes pour accéder aux logements relève du domaine privé de la Communauté de communes,

Considérant qu'il revient à la Communauté de communes, propriétaire, de dénommer cette impasse,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de dénommer l'impasse d'accès aux logements individuels également adaptés séniors réalisés par Auvergne Habitat créée à Le Donjon, « Impasse du Val Libre », située entre les n°33 et 35 rue Jean Jaurès sur la commune,
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier la présente délibération à la commune de Le Donjon,
 à effectuer les opérations nécessaires à l'effectivité de cette dénomination et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

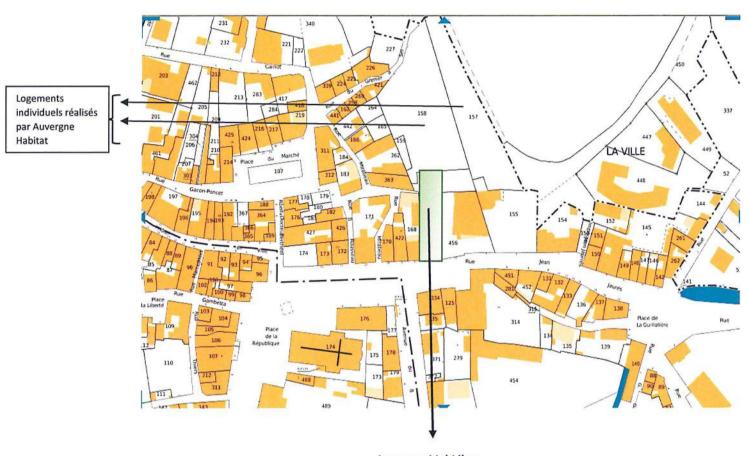
Affiché le

ID : 003-200071470-20210415-DELIB202168-DE

Annexe Délib. N° 2021.04.15/68

Dénomination Impasse

Extrait Plan Cadastral Commune de Le Donjon



Impasse Val Libre